

LE MONDE
BUENOS AIRES:
SITUATION TENDUE

■ Si, pour les Britanniques, les Argentins se sont rendus, pour ces derniers, il ne s'agit encore que d'une proposition de cessez-le-feu. Le général Galtieri a d'ailleurs déclaré hier que Londres devra réviser son attitude, ou bien il n'existera pas de sécurité ni de paix définitives dans l'Atlantique-Sud.

page B 1

Des milliers de manifestants, furieux contre la reddition argentine, se sont heurtés aux forces de police hier soir dans le centre de Buenos Aires.



LE DOLLAR:
78,25¢

page D 1

TABLOÏD SPORTS

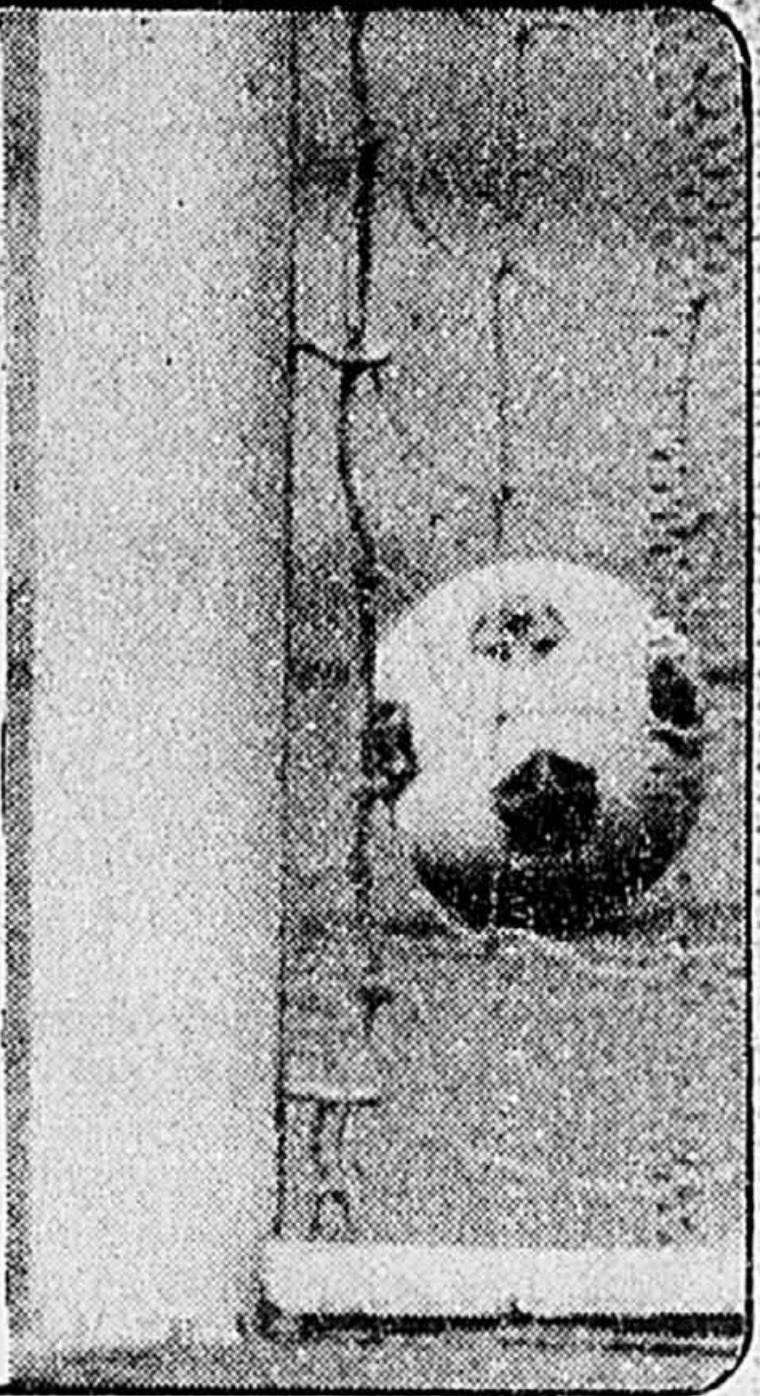
LES EXPOS PERDENT À LA 11e

pages 2 et 3

LE MANIC L'EMPORTE

PLUIE DE BUTS AU SOCCER

pages 4 et 9



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MERCREDI 16 JUIN 1982, 98e ANNÉE, no 139, 116 PAGES, 9 CAHIERS

Magasiner à Laval, c'est magasiner au

CENTRE LAVAL

Autoute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Marc



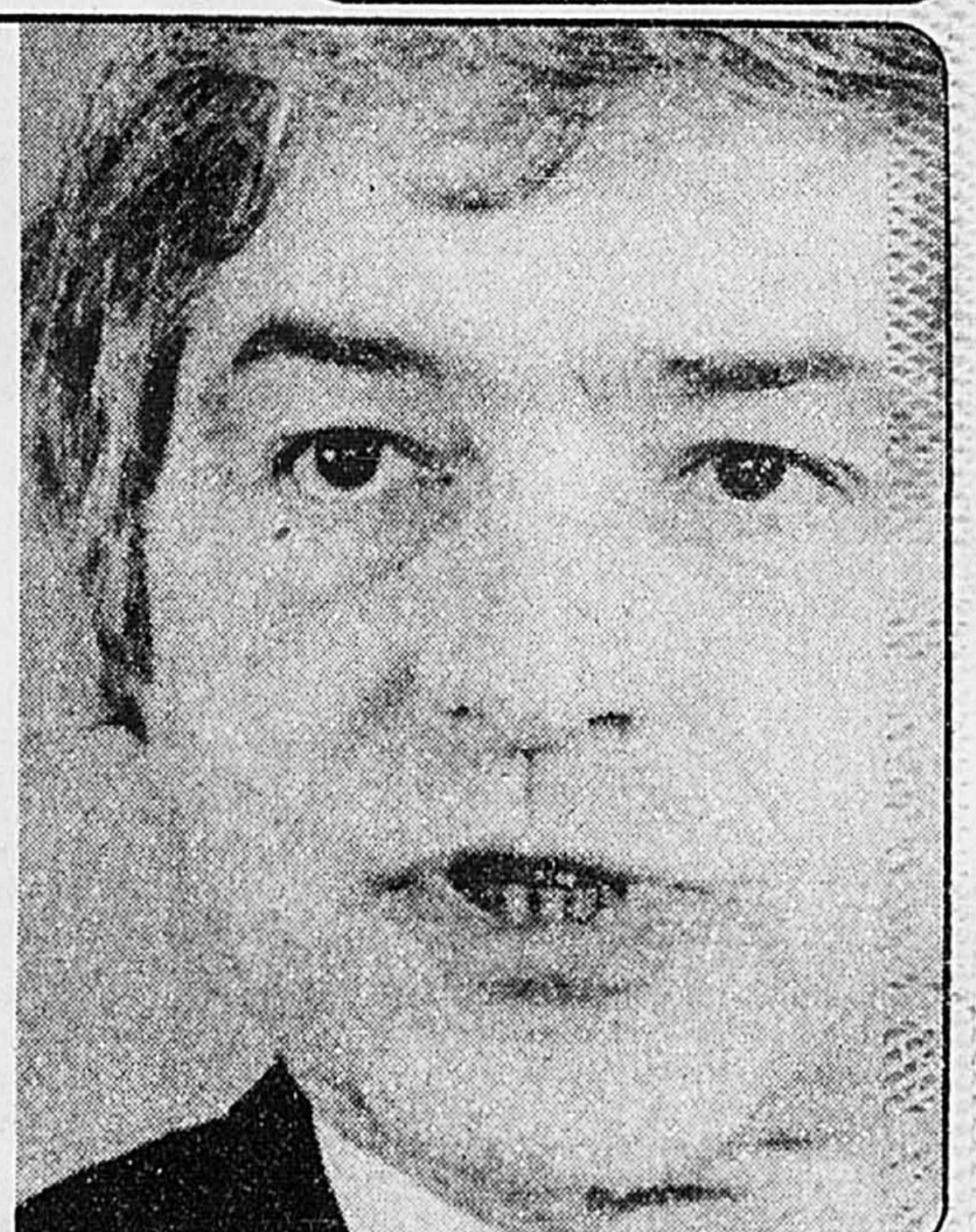
MÉDECINS:
LA GRÈVE
DEMAIN

■ Les omnipraticiens ont décidé, hier, de déclencher une grève générale dès neuf heures, demain matin, qui durera tant qu'ils n'auront pas conclu une entente avec le gouvernement. Quant au ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, il a déclaré que le principe de la protection de la santé publique sera celui qui guidera ses gestes.

Le ministre Pierre-Marc Johnson

page A 2

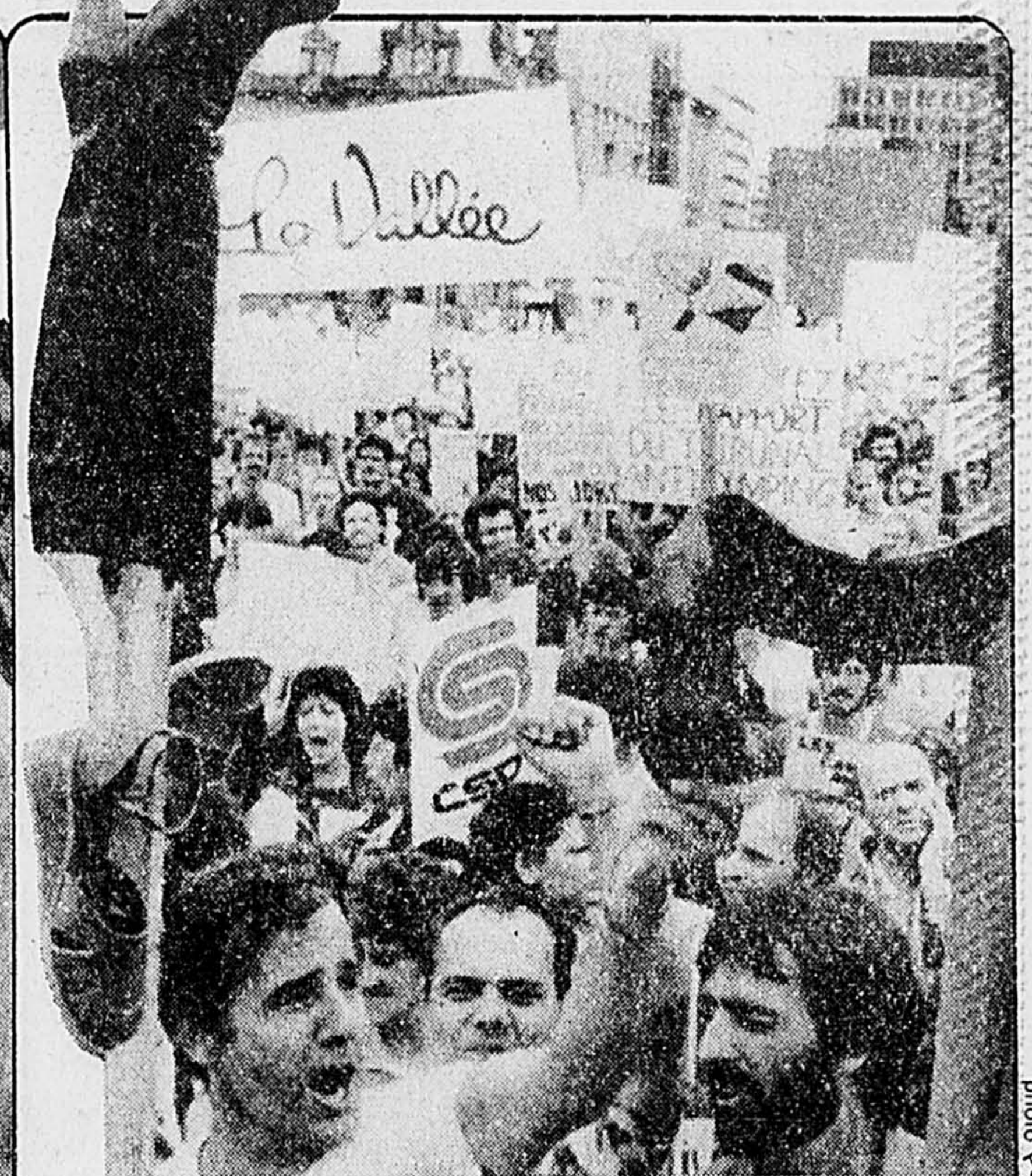
Le Dr Clément Richer, président de la Fédération des médecins omnipraticiens



IL EST COMMENT, TRUDEAU?

■ Les journalistes qui suivent M. Trudeau dans ses déplacements à l'étranger ne pourraient guère répondre à cette question qu'on leur pose souvent, le premier ministre ne se mêlant que rarement à eux. Ils ont plus de chance cependant avec l'un ou l'autre des enfants que M. Trudeau emmène en voyage avec lui. Sur notre photo, le premier ministre et son fils Michel (de dos) sont accueillis par Sacha et Justin, à leur retour à Ottawa, dimanche dernier.

photo UPC



Ils étaient 4,000 à manifester, hier à Ottawa, pour réclamer le retour au contingentement des souliers importés afin de protéger leurs emplois.

LES OUVRIERS DE LA CHAUSSURE VEULENT JUSTICE

page A 5

SOMMAIRE

Annonces classées: E 14 - E 19, F 6 - F 8 et Sports 14 - 15
Arts et spectacles
— Informations: C 1, C 3, C 4
— Horaires: G 2
Carrières et professions: D 7, D 9, D 10
Décès, naissances, etc.: C 6, C 7
Économie: D 1 - D 6
Êtes-vous observateur? E 18
FEUILLETON: E 15
Horoscope: E 16
Le bridge: i 3
Le monde: B 1 - B 4
Quoi faire aujourd'hui: G 2
Télé-câble: C 1
Télévision: C 4
— Horaires: G 2
Tribune libre: A 7, i 1 et i 2
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 12
— Médecine: E 4

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

À LATERRIÈRE, DÉCISION BIENTÔT
ALCAN RENONCE À SON
MÉGAPROJET AU MANITOBA

page D 1

ÉDITO

MME THATCHER ET L'EXEMPLE DE LOUIS XI

PAR GUY CORMIER

page A 6

METRO



Découvrez nos **PRIX SOLEIL** dans ce journal.



A 2. Grève générale illimitée de 5,500 médecins demain

■ C'est demain, dès 9h que les médecins omnipraticiens déclencheront la grève qui durera jusqu'à la signature d'une entente.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a fait connaître officiellement hier soir le moment où elle entrainera ses 5,500 membres dans une grève générale illimitée, dans les cliniques et polycliniques médicales (les médecins spécialistes se prononceraient pour leur part demain). Impossible d'obtenir un rendez-vous avec un généraliste pour jeudi et les jours qui suivent. Et de nombreuses mises à pied ont déjà été signifiées parmi les personnels de soutien.

HUGUETTE ROBERGE

Depuis lundi, la politique n'est pas la même dans toutes les cliniques. Les petites ont, en quelque sorte, pris de l'avance, en recevant plus de patients, de jour comme de soir, tandis que les plus grosses ont laissé les cas s'empiler... ou se déverser dans les salles d'urgence des hôpitaux.

A Verchères, par exemple, on a cessé de faire du 9 à 5, en attendant le déclenchement de la grève générale. Les bureaux et la clinique d'urgence sont restés ouverts, même après cinq heures, de façon à répondre aux besoins accumulés de la clientèle. A Laval cependant, sauf au CLSC de Sainte-Rose, les médecins généralistes ayant leurs bureaux en cliniques et polycliniques poursuivent leurs moyens de pression, interrompant leurs consultations et fermant leurs urgences à 17 heures.

La durée d'attente pour les cas mineurs à l'urgence de la Cité de la Santé a atteint de six à huit heures, trois jours de la semaine dernière. Un médecin a avoué à LA PRESSE que l'affluence exceptionnelle à cette urgence rend plus difficile le tri des urgences majeures. Un patient atteint d'une sévère pneumonie et en besoin d'être alité a dû attendre deux heures avant qu'on ne décèle la gravité de son état.

Dans les cliniques de Montréal, même scénario: les médecins généralistes travaillent en «fonctionnaires» et se reposent le soir, renouant les patients vers les urgences des hôpitaux où le personnel infirmier commence à manifester sa fatigue...

Depuis que les généralistes ont décidé d'utiliser le 9 à 5 comme



photo PC

C'est le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, Clément Richer, qui a fait part de la décision hier.

moyen de pression, plusieurs membres des personnels de soutien de cliniques et centres médicaux (téléphonistes, secrétaires, infirmières, techniciennes de radiologie, etc), qui travaillent généralement en soirée, ont été temporairement mis à pied. Cela s'ajoute au fait que, règle générale, les employés de jour comme de soir n'ont pas été payés durant les sept récentes journées d'étude des médecins omnipraticiens.

A la Clinique d'urgence Saint-Denis, annexée à la Clinique médicale de Montréal, au moins trois employées se sont vu imposer un congé forcé et non payé. Un peu partout, le personnel de jour

s'attend au même traitement à compter de demain.

«Comme il nous faut subir deux semaines de pénalité avant de toucher l'assurance-chômage, et comme la grève ne durera probablement pas aussi longtemps, autant dire qu'on ne touchera pas un sou pendant cette grève des médecins. Et pour nous, pas moyen de faire ensuite de la récupération en recevant plus de patients!» commente une secrétaire très mécontente.

«Moi, j'marche pas!»

Hier, pour recueillir leur réaction devant le déclenchement imminent d'une grève générale par leur Fédération, LA PRESSE a

interrogé une dizaine de médecins omnipraticiens pratiquant surtout en cabinet privé.

Le Dr Maurice Jobin, lui, ne veut rien savoir d'une grève générale: «C'est un chèque en blanc que la FMOQ nous a demandé. Je n'ai pas signé ce mandat de grève. Et mon bureau restera ouvert. Mais je persiste à croire que cette grève impensable n'aura pas lieu. Si on n'avait pas le gouvernement pour nous payer, combien de nos patients, avec la crise actuelle, pourraient le faire? Avant l'établissement du régime public de santé, nos mauvaises créances bouffaient de 25 à 30% de nos revenus, aujourd'hui, il faudrait bien s'attendre à 40%...».

Le Dr G. (qui nous a demandé l'anonymat, et pour cause) pense de la même façon. Lundi de la semaine dernière, il a reçu des patients, malgré la «journée d'étude». Il affirme avoir reçu par téléphone l'ordre de vider immédiatement sa salle d'attente, ordre assorti de menaces non voilées.

Le Dr Danielle Michaud est d'accord avec les demandes de la FMOQ, mais considère le déclenchement d'une grève générale comme une «réaction débile». Membre d'une équipe de 18 médecins généralistes dans une clinique, elle croit qu'une consultation devra se faire à l'intérieur de cette équipe, advenant que la grève soit déclenchée. Présente à la journée d'étude de vendredi dernier, elle n'a pas signé le mandat sollicité par la Fédération, à cause de sa formulation. «J'aurais préféré, dit-elle, pouvoir répondre par un oui ou un non, en scrutin secret.» Le Dr Alban Perrier a signé le mandat de grève. A son avis, c'est l'injustice du décret réduisant les tarifs des nouveaux médecins des grands centres qui soulève la colère générale et sert de locomotive au mouvement de grève générale. «Les médecins de la Polyclinique Concorde où je pratique, comme ceux de la Cité de la Santé, sont très déprimés; ils ne se sentent pas respectés par le gouvernement.» Par contre, le Dr Perrier se dit assuré de l'appui de la population: «Les gens sont contre les médecins et pour leur médecin!»

Le Dr Dupont n'a pas signé. Elle croit que si la grève est décidée, elle ne durera pas longtemps, certainement pas plus d'une semaine, les médecins ne suivront pas. «En tout cas, moi, je ne suivrai pas!».

Johnson: la santé du public avant tout

■ QUEBEC - Confronté à la menace d'une grève d'une durée illimitée, dès demain, de la part des médecins omnipraticiens dans le cadre de leurs négociations avec l'Etat, le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, entend bien exercer les deux mandats qui lui sont confiés dans ce contexte par les lois, soit d'une part celui d'en arriver à une entente avec la fédération médicale, mais également celui de protéger la santé publique.

GILLES GAUTHIER

de notre bureau de Québec

C'est ce qu'il a déclaré hier à l'Assemblée nationale, alors que son attaché de presse, Guy Versailles, précisait que le ministre n'accepte pas la notion de maintien des services essentiels pour les médecins, et ce à cause de leur code de déontologie et du serment qu'ils ont prêté. Aux yeux du ministre, tous leurs services sont essentiels. Le principe de la protection de la santé publique sera celui qui guidera ses gestes s'il y a un débrayage prolongé.

M. Versailles refuse de préciser la nature des gestes que le gouvernement poserait dans cette éventualité, se contentant de dire que «si la santé publique est en péril, nous agissons en conséquence».

M. Johnson a par ailleurs déclaré qu'il y a une dissonance entre ce qui se passe aux tables de négociations et le message véhiculé par le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), Clément Richer, «en même temps que ce dernier agite ses troupes et suscite leur mécontentement».

«Ce qui ne m'étonne pas, de dire le ministre, quand on sait que le docteur Clément Richer écrivait dans le bulletin de l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal: «Contester d'abord, négocier ensuite».



Autre rencontre

M. Johnson a expliqué que le gouvernement s'était rendu jeudi dernier à la demande de la FMOQ de diviser le dossier en deux phases et que les deux parties avaient alors convenu qu'il y aurait, lundi, une rencontre formelle de négociations à ce sujet, ce qui fut fait. Il a poursuivi en disant qu'une autre rencontre a eu lieu hier.

«Je crois, a affirmé M. Johnson, qu'il y a un comité de stratégie, pour ne pas dire d'affrontement, dans cette structure syndicale, qui ne semble pas être en communication directe avec le comité de négociations».

«Les affirmations de la FMOQ dans leur communiqué d'hier (lundi), dans lequel elle prétend être forcée à faire un arrêt de travail à cause de l'absence de disponibilité des négociateurs gouvernementaux ou à cause du fait que j'aurais répandu des faussetés dans mes propos à l'Assemblée nationale, ne sont pas étayés par les faits».



photo Réal St-Jean, La Presse

CTCUM: pas encore de service partiel pour les handicapés

■ Les personnes handicapées ne pourront pas bénéficier du service, même partiel, de transport adapté, la CTCUM et la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes, n'ayant pu s'entendre hier soir sur la nature des services essentiels à offrir aux personnes handicapées. Par ailleurs, les deux parties s'ac-

cusent mutuellement, rejetant l'une sur l'autre l'odieuse de cette situation, tout en s'excusant auprès des personnes handicapées.

Ainsi à la CTCUM, on déclare: «En l'absence d'entente avec la Fraternité, la Commission a le regret d'informer les personnes handicapées qu'elle ne peut leur fournir le service de transport chaque

jour où les chauffeurs d'autobus feront la grève».

De son côté, la Fraternité qui dit maintenir son offre, «faite librement et sans contrainte», déclare: «Nous regrettons pour les personnes handicapées, mais n'ayant pu

MICHEL GIRARD MADELEINE BERTHAULT

obtenir l'accord de la CTCUM, il nous est impossible, en vertu de la loi, d'assumer le service proposé pour ce mercredi 16 juin, même si nous le voulions». La Fraternité a de plus accusé la CTCUM d'avoir «exercé des pressions sur le Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM, afin de lui faire dénoncer l'entente conclue plus tôt avec la Fraternité sur les services essentiels».

Toutefois, cette entente s'était faite en dépit des doléances exprimées par le Regroupement, la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ayant refusé lundi de modifier l'offre faite la semaine dernière à la CTCUM en ce qui concerne le maintien, dans une proportion de 40 à 60 p. cent, des services destinés au transport des personnes handicapées.

Faute de solution meilleure, les représentants du Regroupement des usagers du transport adapté ont été obligés, selon eux, d'accepter cette offre de la Fraternité

et, en conséquence, avaient demandé hier au président de la CTCUM, Lawrence Hannigan, d'acquiescer également à cette offre ferme de la partie syndicale.

«Si les propositions faites par la Fraternité allaient satisfaire les représentants des personnes handicapées, la Commission de transport en sera satisfaite», avait alors déclaré dans un communiqué émis dimanche soir dernier le négociateur des services essentiels à la CTCUM, Me André Loranger.

En vertu de cette déclaration, on aurait été porté à croire que la CTCUM n'aurait eu absolument aucune objection à remettre sur pied le Service de transport offert aux personnes handicapées, et ce tel que proposé par la Fraternité.

Rejoint hier après-midi, Me Loranger a déclaré qu'une entente entre les parties ne pouvait intervenir qu'au prix du respect de deux conditions: la Fraternité devra, d'une part, signer une entente écrite sur les services essentiels à offrir aux personnes handicapées et d'autre part, assurer 100 p. cent de service lors des heures de pointe (de 6 à 9h30 et de 15h30 à 18h30).

«Lors des heures de pointe, nous devons transporter obligatoirement plus de 300 personnes handicapées et ce à des fins essentielles comme pour le travail, les études, etc. Il nous est impossible de faire de la discrimination entre ses usagers réguliers et c'est pourquoi

nous avons besoin de tous les effectifs et non pas 60 p. cent d'entre eux comme semble le proposer la Fraternité», a expliqué Me Loranger.

Le vice-président de la Fraternité, Jim Flint, conteste ce 100 p. cent. «Nous trouvons que cette position de la CTCUM est de l'intransigeance. Nous croyons qu'avec 60 p. cent des effectifs, les usagers réguliers seront dépannés adéquatement», a-t-il dit.

La Fraternité, selon M. Flint, n'est absolument pas obligée de signer une entente écrite sur les services essentiels puisqu'à l'heure actuelle aucune loi ne les force à offrir de tels services essentiels. «Nous avons décidé de faire cette offre parce que nous sommes des gens de bonne foi. Que les négociateurs de la CTCUM fassent donc pareil en assouplissant leur position», a ajouté M. Flint.

Le Conseil du patronat du Québec a demandé hier au gouvernement Lévesque de régler dans les plus brefs délais le dossier du transport en commun à Montréal.

Selon le Conseil, la situation est devenue intolérable pour la population de la région de Montréal. Il réclame donc du gouvernement du Québec une «action énergique et immédiate pour solutionner le conflit du transport à Montréal».

la prouve immédiatement. Cette grève qui se prolonge sans que les services essentiels ne soient assurés, a déjà trop duré».

Par services essentiels, le Conseil du patronat entend: le maintien du service de métro, le maintien du service de transport aux heures de pointe, le maintien en tout temps du transport pour les personnes handicapées.

Pour sa part, la Chambre de commerce du district de Montréal est d'avis que le gouvernement du Québec n'a pas «d'autre choix que d'intervenir massivement et rapidement en abolissant purement et simplement le droit de grève pour les employés de la CTCUM».

La rupture totale des négociations entre la Fraternité et la CTCUM et l'intensification des moyens de pression exercées par les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro constituent, selon la Chambre de commerce, «une escalade intolérable d'un rapport de forces qui prend à partie la collectivité montréalaise toute entière et discrédite ses promoteurs».

Par ailleurs, la Fraternité et la CTCUM ont rencontré hier le conciliateur nommé par le ministère du Travail du Québec, Me Normand Gauthier. Il semblerait que la Fraternité ait accepté le calendrier de négociations en 10 points, excluant toutefois le cas des chauffeurs à temps partiel, principal litige, mais que la CTCUM l'ait refusé.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 9 Max.: 21
NUAGEUX ET AVERSES

DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT.

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	10	16	Nuag. - overes
Outouais	9	21	Nuag. - overes
Laurentides	11	19	Nuag. - overes
Cantons de l'Est	12	21	Pluie
Mauricie	11	21	Nuag. - overes
Québec	12	20	Pluie
Lac-Saint-Jean	11	18	Nuag. - overes
Rimouski	8	16	Nuag. - overes
Gaspésie	7	15	Nuag. - overes
Bas-Caraïbe	7	15	Pluie intermitt.
Sept-Îles	7	15	Pluie intermitt.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	8	20	
Edmonton	15	26	
Regina	11	27	
Winnipeg	4	21	
Toronto	15	25	
Fredericton	11	13	
Halifax	8	10	
Charlottetown			
Saint-Jean	4	12	

La Quotidienne

Titrage d'hier
2 1 5

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	11	14	Nlle-Orléans	22	33
Buffalo	13	22	Pittsburgh	12	25
Chicago	13	28	San Francisco	11	20
Miami	27	33	Washington	16	27
New York	14	21			

Les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	14	17	Madrid	15	29
Athènes	18	28	Moscou	12	18
Acapulco			Mexico	12	27
Berlin	14	17	Oslo	6	12
Bruxelles	12	15	Paris	13	19
Buenos Aires	7	13	Rome	14	26
Copenhague	7	12	Séoul	16	27
Genève	10	17	Stockholm	4	12
Hong Kong	28	30	Tokyo	16	27
Le Caire	24	37	Trinidad	26	38
Lisbonne	16	26	Vienne	12	14
Londres	12	18			



Panoramix, Obélix et Astérix étaient au rendez-vous pour le lancement de la programmation de la 15e saison de Terre des Hommes.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

POUR SA 15^e SAISON Terre des Hommes: du «plaisir fou» pour tous

Un festival populaire qui présentera entre autres plus de 2 000 spectacles produits sur une dizaine de scènes disséminées dans l'île Notre-Dame et dans cinq pavillons. Bref, il y en aura de toutes les couleurs et pour les goûts de tous les visiteurs cette année à Terre des Hommes dont le thème sera: «Avec un plaisir fou».

GEORGES LAMON

C'est au cours d'une conférence de presse animée par des clowns, des musiciens, des personnages de légende comme Astérix, Goldo-

rak, les Stroumpfs, que le directeur général adjoint, M. André-Luc Fragano, a lancé, hier midi dans l'île Notre-Dame, la programmation de la 15e saison de Terre des Hommes. Donnant ainsi un avant-goût de l'animation qu'offrira, dans la plupart des cas gratuitement, cette grande fête populaire en 1982 au cours de ses 69 jours d'ouverture.

Même si cette année les pavillons ont été réduits à leur plus simple expression — cinq dans l'île Notre-Dame — la direction de l'AMARC estime que les exposi-

tions qui y seront réunies les rendront «plus faciles à visiter».

Rappelons que c'est au pavillon de la France, transformé pour la circonstance en pavillon des expositions, que se retrouveront les expositions de l'Alberta, de l'Italie, de l'ONP, du Salon international de la caricature, du Forum des Arts, de Montréal, des enfants (l'ancien Jardin des enfants de la Tchécoslovaquie), d'Oxfam, etc., et où l'accès est gratuit.

Quant aux spectacles, les visiteurs auront de quoi meubler leurs loisirs et satisfaire leurs goûts. Qu'ils recherchent un spectacle de

la jeune chanson ou pour les enfants (théâtre des Lilas Brador), une comédie estivale, voire un bon film ou encore un des spectacles produits dans un des pavillons, ils ne seront certes pas déçus. Des scènes de spectacles, il y en aura pour tous les âges, tous les goûts et toutes les bourses.

Du cœur même de l'île Notre-Dame, la Grand-Place Labatt, Terre des Hommes offrira également cette année quatre moyens de locomotion pour la visite des jardins fleuris, des canaux et pavillons: à pied, en train, en bateau ou en pédalo. Tous aussi distrayant l'un que l'autre.

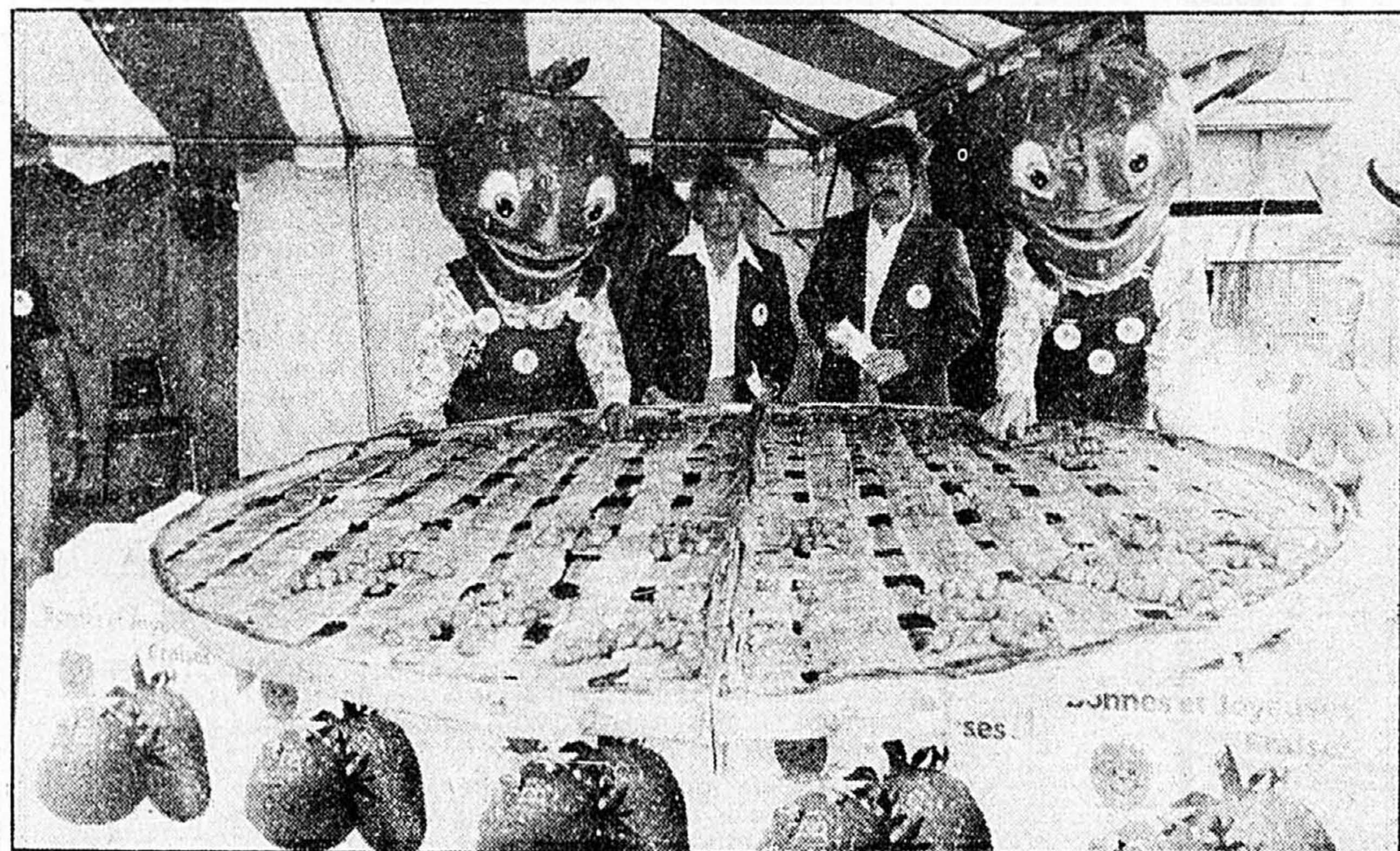
Animation et accueil

Bref, Terre des Hommes mise cette année sur l'animation et l'accueil, un accueil «particulier», pour les jeunes surtout, et qui apportera chaque jour de nouvelles idées, de nouveaux événements.

Quelles que soient les activités — culturelles (le mardi), sociales (le mercredi), des enfants (jeudi), des villes (vendredi) ou des communautés culturelles (samedi et dimanche) — tout le monde y trouvera sa place et son intérêt.

Rappelons que Terre des Hommes ouvrira ses portes le 23 juin de midi à minuit pour les fermer le 29 août. Pour la première fois cette année, avec la fermeture de l'île Saint-Hélène, le stationnement des voitures sera permis sur la piste du circuit Gilles Villeneuve moyennant des prix raisonnables.

Bref, comme le faisait remarquer M. Fragano, «cette année, l'exposition de Terre des Hommes s'est métamorphosée en fête populaire en conservant la beauté impressionnante du parc floral».



Des festivals, il y en aura pour tous les goûts, au cours de la saison de Terre des Hommes: du coq, du fromage, du lait ou des fraises. Pour lancer ce festival des fraises de Sainte-Anne-des-Plaines, les organisateurs avaient apporté une immense tarte aux fraises pour les invités.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

FUITE D'ACIDE EN GASPÉSIE La rivière York paraît sauvée

Jusqu'ici la faune et la flore de la rivière York ne semblent pas trop affectées par le déversement de 3 600 tonnes d'acide sulfurique qui a eu lieu aux Mines Gaspé à Murdochville la fin de semaine des 5 et 6 juin derniers.

CAROLE THIBAudeau

Suite au bris d'une valve rongée par l'acide, ce dernier s'est échappé pour se répandre dans une lagune de rétention. Cet étang se déverse lui-même dans un petit ruisseau qui se jette dans un autre étang. Ce dernier alimente la branche sud de la rivière York, une des rivières empruntées par les saumons au moment du frai.

Le ministère de l'Environnement a déclenché une opération d'urgence la fin de semaine dernière, en collaboration avec la compagnie Mines Gaspé et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, afin

de limiter les dégâts et de sauver la rivière.

L'entreprise, qui avait déjà déversé dans la lagune quelque 150 tonnes de chaux sous la recommandation du ministère de l'Environnement, continuera de déverser régulièrement d'autres quantités de chaux tout en continuant les mesures de pH.

M. Roussy, relationiste à Urgence-environnement, a affirmé que le lac précédant la branche sud constituait déjà un solide tampon pour l'acidité, car on y a déversé une grande quantité de soude caustique.

Une pompe a été installée afin de transvider l'acide de la lagune dans un réservoir imperméable.

A l'endroit où la branche sud se marie à la branche nord pour devenir la rivière York, la compagnie possède une station d'échantillonnage. Hier matin, entre 2 heures et 11 heures, le pH à cet endroit est passé de 7.2 à 7.4

puis 6.6 et 6.8, fluctuations probablement dues aux déversements de chaux. Si le pH devenait inférieur à 6, la station procéderait immédiatement à l'augmentation du débit de la branche nord qui n'a pas été affectée par le déversement, afin de diluer l'acidité.

Si elle neutralise efficacement l'acidité, la soude caustique ne se répand pas moins en petites particules en suspension qui troublent l'eau. Cette légère turbidité n'affecterait cependant pas les saumons, selon un spécialiste d'urgence-environnement.

Malheureusement, les valeurs de pH de la rivière York avant l'accident n'ont pas été divulguées, ce qui nous prive d'un point de comparaison avec les conditions normales de pH.

«Il y aura une enquête technique pour découvrir la cause de l'incident dès que tout danger aura été écarté», a déclaré le ministre Marcel Léger.

Cet été à La Ronde, match à finir Rodriguez-Thailandais

BANGKOK, Thaïlande (UPI)

Deux Thaïlandais ont décidé de relever le défi de Richard Rodriguez, l'étudiant américain qui a passé 218 heures l'été dernier dans le super-manège de la Ronde, à Montréal. Ils viendront ici, du 7 au 18 juillet, et, en compagnie de Rodriguez, chacun tentera de battre l'exploit de l'Américain.

Les deux Thaïlandais ont passé 916 heures dans un manège de leur pays, mais leur exploit n'a pas été inscrit dans le Guinness, à cause de la manière dont il a été effectué. Contrairement à Rodriguez, qui n'avait droit qu'à cinq minutes de repos par heure, les Thaïlandais ne tournaient que 12 heures par jour et se reposaient douze heures avant de remonter dans le manège. Ils avaient droit également à une minute de repos par heure.

Cette fois, la compétition se déroulera selon les termes de Rodriguez, c'est-à-dire qu'il s'agira de rester dans le manège 264 heures sans arrêt, sauf pour ce qui est des cinq minutes de repos à l'heure.

Le record d'endurance dans un manège inscrit dans le Guinness est celui de Jim King, de Panama City, et il est de 368 heures.

Sur quel pied les amuseurs publics peuvent-ils danser?



Guy Pinard

Premier juin, en matinée. Le juge Gerald Ryan, de la Cour supérieure, entérine la décision de son homologue de la Cour municipale, le juge Guy Robert, d'acquitter le violoniste Michael Browns, d'une accusation de sollicitation, portée à la suite d'un concert improvisé à la station de métro Berri-de-Montigny.

Pour l'Association des chansonniers et musiciens publics, il s'agit là d'une décision de prime importance puisqu'en fin de compte, la Ville de Montréal et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ne pourront plus invoquer la sollicitation pour empêcher les musiciens ambulants de pratiquer leur art.

Le président de l'association, M. Michel Pietro, est évidemment heureux de ce résultat favorable, mais il sait bien que si l'association a gagné une bataille, elle n'a pas encore enlevé les honneurs de la guerre.

Les autres armes de l'adversaire

En effet, l'adversaire n'a pas épuisé toutes ses armes. La commission peut, par exemple, invoquer la règle 18 de son règlement, dont l'article 10 interdit de faire fonctionner des instruments musicaux dans le métro. La validité de cette règle n'a pas encore été véritablement testée devant les tribunaux.

Pour sa part, la Ville pourra invoquer le règlement qui interdit de troubler la paix, ou encore celui qui limite le bruit. Le premier règlement a été invoqué l'an dernier au sujet du flûtiste Robert O'Callaghan, mais le juge avait rejeté la poursuite à cause de la contradiction entre ce règlement et celui qui reconnaît le droit à l'existence du «musicien ambulant», contre obtention d'un permis offert par la Ville au prix de \$100 (\$88 en 1981).

Mais selon le président de l'association, l'arme la plus redoutable demeure l'arbitraire qui entretient un climat d'incertitude chez ceux qui veulent gagner leur vie en distraire touristes et concitoyens sur les places publiques.

Outre des lieux où des ententes tacites ont été convenues avec les administrations appropriées, comme les couloirs vers la station de métro de la Place des arts et du square Westmount, les chansonniers et musiciens publics ne savent jamais à quelle réaction s'attendre de la part des policiers qui, précise leur porte-parole, peuvent intervenir même si aucun citoyen ne porte plainte.

Réactions imprévisibles et variées

Ainsi, dans le Vieux Montréal, les amuseurs publics sont toujours tolérés, sans doute à cause des touristes, pense M. Pietro. Mais à d'autres endroits, comme au carré Saint-Louis, les agents de police se montrent plus ou moins cassants selon les jours et aussi apparemment selon leurs humeurs.

Tolérés à certains endroits, plus ou moins à d'autres, harcelés dans le métro, traînés devant les tribunaux, les amuseurs publics ne savent jamais «sur quel pied danser». Ce qu'ils souhaiteraient, c'est d'obtenir des conditions acceptables pour exercer adéquatement leur métier, et c'est dans ce but qu'ils entreprendront une campagne de sensibilisation auprès du public.

Car selon M. Pietro, il n'est pas question d'abandonner, même s'il rappelle avec une pointe d'ironie la remarque déso- bligeante d'un policier qui lui suggérait, il y a quelques années, «de changer de métier».

Pour le moment, l'Association doit consacrer beaucoup d'énergie à assurer une bonne défense à ses membres, plus particulièrement en débattant des causes-types qui peuvent faire jurisprudence. La prochaine cause de ce genre visera à faire établir par les tribunaux si la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a pleine et entière juridiction sur les tunnels qui relient ses stations de métro à des édifices publics dont elle n'est pas propriétaire.

Une brochure fort intéressante

La Ville de Montréal vient de publier, dans le cadre de l'entente conclue avec le ministère des Affaires culturelles, une brochure format de poche très intéressante intitulée «Le Vieux Montréal à pied».

Réalisée par le secteur des Communications de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal, la brochure trace l'histoire des 23 principaux points d'intérêt du Vieux Montréal, tout en proposant six circuits différents, d'une durée variant de 30 à 90 minutes, pour la visite de ces sites touristiques.

L'ouvrage s'avérera un guide essentiel pour toute visite touristique du Vieux Montréal, qui pourra se couronner cette année par une visite du Vieux port.

Cette brochure complète bien «L'architecture du Vieux Montréal», brochure publiée dans le même cadre l'an dernier et qui présentait 102 bâtiments du Vieux Montréal qui illustrent l'architecture des différentes époques depuis 1642.



Détenu trouvé pendu à St-Vincent-de-Paul

Un détenu de 31 ans, Richard Briard, s'est apparemment suicidé, hier après-midi, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Institut Laval).

Lors d'une ronde de sécurité, un gardien l'a aperçu, à trois heures de l'après-midi, pendu par le cou à l'aide de bandes découpées dans un drap, à un grillage de fenêtre.

Les infirmiers ont tenté en vain de le ranimer. Son décès fut constaté officiellement quelques minutes plus tard par le médecin attaché à l'établissement.

Briard avait été condamné à 15 ans d'incarcération, en 1975, pour homicide involontaire. Une enquête du coroner sera tenue en rapport avec ce présumé suicide dans les jours qui suivent.

Pierre Foglia

Le courrier du genou

La ville de Gatineau, sous la plume de son gérant municipal M. Normand Racicot, exige des explications. Que voulais-je dire lorsque j'ai écrit récemment: «Gatineau City, à éviter absolument, ou plutôt non, n'évitez pas, ouvrez grand vos yeux, et retenez que ce sont des hommes qui ont fait ça...»

«Pourquoi identifier notre ville par une interpellation anglophone? — Précisez quels éléments négatifs vous ont plus particulièrement choqué — Qui sont ces hommes qui ont fait quoi au juste? J'attends anxieusement vos précisions», dit en terminant M. Racicot qui m'invite aussi à rencontrer les autorités municipales gatinoises...

Vous avez raison d'être anxieux, monsieur. Tout d'abord pour ce qui est de «City», je reconnais qu'on peut y voir une malveillante insinuation. À cause de la proximité de l'Ontario ce «City» pourrait effectivement sous-entendre une certaine bâtarde culturelle. Il n'en est rien, rassurez-vous. Gatineau est dans sa laideur même résolument québécoise. Il suffit de traverser la rivière pour constater que les Anglais n'ont pas aussi mauvais goût, du moins dans ce coin-là.

En réalité dans mon texte, ce city-là avait une fonction purement décorative. Je trouvais que cette ville si longue à traverser avait un nom trop court à prononcer, alors j'ai rajouté «city». Mais j'aurais tout aussi bien pu dire «El rio del Gatineau», à cause du caractère très hispano-ibérique de ses bungalows, ou alors «Gatinostamboul», à cause de ses mosquées turques, ou encore «Gatinovostock» à cause de l'aspect drabe et foncièrement soviétique

des choses, des gens et des bêtes de la cité...

Voilà monsieur le gérant toute l'histoire de ce petit mot qui vous intrigue tant. Je crois, par la même occasion avoir répondu à vos autres interrogations. Je me tiens à votre entière disposition pour toute autre explication de texte (je charge un peu plus cher si c'est en ancien hébreu).

Bien sûr, j'accepte de rencontrer le conseil de ville de Gatineau, n'importe quand, n'importe où... sauf à Gatineau. Tiens, pourquoi qu'on ne se retrouverait pas toute la gang à Drummondville en avril prochain? On pourrait en profiter pour aller au Salon de l'autobus, et on pourrait aller pique-niquer dans un centre d'achats...

À Lucie de l'avenue du Parc... Je ne comprends pas: au début de ta lettre tu vises maudite ment bien, et je me suis dit, ça y est, je vais me faire planter pour vrai cette fois... et puis bang, sur l'autre page tu tires en plein à côté... Je ne comprends pas comment t'as pu rater ta cible après l'avoir si bien enlignée... Qu'est-ce qui s'est passé? Ta bretelle de brassière t'es revenue dans l'oeil?

À Arlette de Victoriaville... Je n'ai jamais dit que vous n'aviez pas le sens de l'humour. Je n'ai jamais dit que vous étiez nounoune parce que vous n'étiez pas de mon avis. Et je n'ai jamais eu l'intention de vous désigner à la vindicte de la population vociférante de Victoriaville... Mais si vous continuez comme ça je vais finir par dire que vous êtes totalement parano...

La preuve que les féministes ont de l'humour c'est tante Gaétane qui nous l'apporte: «Apprends une chose mon petit Foglia si mon grand-père se permettait parfois une claque de bon aloi sur la croupe d'une vache sienne, il botait aussi résolument le cul de son chien lorsqu'il jappait après tout le monde...» Que voilà un coup de pied joliment envoyé ma tante. Il aurait bien mérité d'être signé, je vous assure...

À une Jeanne d'Arc de Valley field... Ça fait deux fois que vous me faites le coup du «J'entends des voix...» Et moi je vous dis de vous méfier madame, pour une comme vous qui a fini sainte, combien d'autres ont fini idioties?

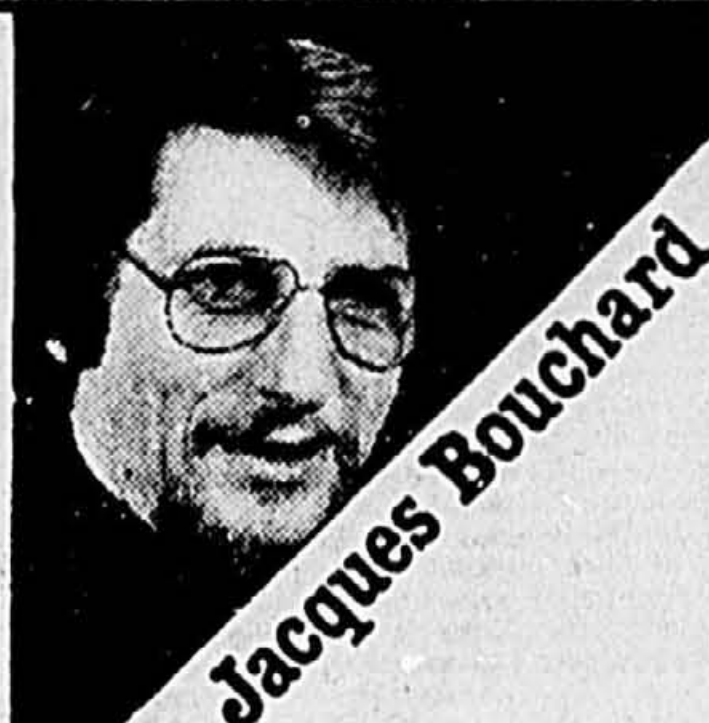
Une autre qui se croit anonyme m'écrit: «Retenez bien ceci monsieur Foglia, un oiseau dans les mains est mieux que deux oiseaux dans les broussailles...» Je l'ai reconnue Lucienne! Cui-cui mon amour, toujours aussi portée sur les proverbes? Connais-tu celui-là?: «Si une hirondelle ne fait pas le printemps, comment veux-tu qu'une buse fasse l'automne d'un vieux hibou?»

Une petite chipie de Radio-Québec que j'ai reconnue aussi m'envoie un article de la revue «Science-Actualité» dans lequel deux savants établissent scientifiquement que Dieu a créé la femme AVANT l'homme... Voilà bien les savants! Toujours prêts à répondre à des questions qu'on ne leur posait même pas et complètement muets sur les questions qu'on leur pose. Par exemple pourraient-ils nous dire pourquoi la femme, qui est donc partie la première, arrive toujours deuxième?

Pourquoi le pouvoir des uns tue le rêve des autres, autrement dit pourquoi après trois ans de vie commune, la vie est si plate entre les repas?

À Danièle... la plus stricte des vérités m'oblige à te répondre que je suis beaucoup plus modeste que tu le penses. Et beaucoup plus beau aussi... À Raymond Masson: moi aussi j'aime bien Devos, ce n'est pas une raison pour le plaquer aussi basement... À Cecilia Fortin, secrétaire du Forum des Femmes du Saguenay: pas d'accord avec vous. Si habituellement les miss monde, miss carnaval, miss n'importe quoi me laissent indifférent, la miss que se proposent d'élire les organisateurs de la traversée du Lac Saint-Jean en chaloupe m'intrigue grandement. Je suis très curieux de connaître celle-là qui aura assez d'innocence pour porter son titre officiel: Miss 55 kilomètres du Lac Saint-Jean en chaloupe à rames!... Avouez qu'elle l'aura bien mérité! Et puis comme disait Trotski, il vaut parfois mieux laisser faire les choses que de les combattre, elles pourrissent ainsi plus vite... Les Russes lui ont prouvé le contraire en lui mettant une balle dans le front mais personne ne vous oblige à en faire autant...

À Johanne Hotte de Thurso, à Claire Trépanier de Sainte-Foy, à Jacques Lefebvre de Brossard, à Sylvie Lapointe, à Carole Paré, à Michel de Aylmer, à Eric Warot, à Yvon Nadeau, salut, merci et à demain pour un autre courrier du genou. J'allais oublier un petit message à Pierre Cloutier, avocat à Montréal. Pierre il y a deux choses qu'il est très dangereux de faire par correspondance: a) s'expliquer, b) apprendre à sauter en parachute. Pourquoi tu m'invites pas à souper plutôt?



Jacques Bouchard

NOTES POLITIQUES

Bisaillon récidive

■ Celui qui est devenu en quelque sorte le contestataire de service du Parti québécois, le député de Sainte-Marie, l'impayable Guy Bisaillon, récidive. Il menace encore une fois de démissionner et de siéger comme député indépendant à l'Assemblée nationale.

Est-ce que cette nouvelle menace est sérieuse? On peut se poser la question car ce n'est pas la première fois qu'il fait des déclarations sur ses états d'âme, pour la galerie et les journalistes. Il brandit à l'occasion ses intentions de quitter cette formation politique qui ne correspond pas toujours aux idées qu'il tente de véhiculer.

Il avait menacé de partir au début de l'année, après avoir participé à un mouvement pour la formation d'un mouvement socialiste au Québec. Il avait changé d'idée. Après une brève période de réflexion, il avait décidé de rester.

Crédibilité en baisse

Par ailleurs à la suite de la grève survenue dans le transport en commun à Montréal, en janvier dernier, Bisaillon, ex-syndicaliste de la CSN avait été accusé par ses collègues de tenir certains propos devant la presse pour faire les manchettes, alors qu'il disait implicitement le contraire lors de la réunion du caucus des députés péquistes.

Le député de Sainte-Marie avait été pris à partie notamment par Yves Blais, député de Terrebonne qui l'avait traité de visage «à deux jaunes», car il s'était contredit de façon singulière lors de ce caucus en désapprouvant les méthodes que le gouvernement Lévesque voulait prendre pour forcer les employés de la CTCUM à retourner au travail.

Il avait aussi été désavoué par Raymond Gravel, député de Limoilou, par Patrice Laplante, représentant de la circonscription de Bourassa et par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gérard Godin.

Bisaillon, à l'époque, avait aussi critiqué sévèrement la décision de René Lévesque de tenir un référendum maison auprès des militants du PQ.

La crédibilité de Bisaillon, l'un des auteurs du comité des neuf qui avait jugé sévèrement les politiques budgétaires du gouvernement Lévesque en s'en prenant d'une façon particulière au ministre des Finances, Jacques Parizeau, est effectivement en baisse au sein de la députation péquiste.

Certains estiment qu'il doit maintenant avoir le courage d'aller jusqu'au bout de ses opinions, et de quitter le parti en siégeant à l'Assemblée nationale comme indépendant. Après, souligne-t-on, on verra bien si ses électeurs lui feront à nouveau confiance, car il ne pourra plus compter sur René Lévesque pour obtenir un nouveau mandat.

Mais de toute manière, même s'il était battu aux prochaines élections, Guy Bisaillon a maintenant droit à la pension faramineuse accordée aux ex-parlementaires, car il aura été élu deux fois et aura siégé plus de cinq ans à l'Assemblée nationale.

Décidément, le courage ça paye... du beurre c'est du beurre, et comme le dit la réclame publicitaire...

Encore les Fêtes

Le directeur général de la Société des festivals populaires chargée de coordonner les Fêtes de la Saint-Jean, Andrew Savage, vient de sévir, cette fois dans l'Estrie. Il a décidé de retirer la responsabilité des manifestations régionales au Comité organisateur de la Fête nationale du Québec, pour la région de l'Estrie, et dont le coordonnateur était Richard Simoneau.

La raison, selon M. Simoneau et ce qui a été confirmé par des documents dont LA PRESSE a obtenu copies, c'est que Andrew Savage aurait été des plus mécontents d'un article publié dans un hebdomadaire local, Le Tribou, au sujet du malaise entourant la manifestation du 24 juin depuis que ce dossier a été confié à l'organisme dirigé par le délégué du ministre Lucien Lessard.

Cette entrevue avait été accordée au Tribou par M. Simoneau à la suite d'une réunion, le 19 mai, avec les responsables de la Société. Ces derniers se seraient comportés avec «mépris» à l'endroit des responsables de l'organisation des Cantons de l'Est.

Selon le président de Comité organisateur de Sherbrooke, Jacques Ouellette, la situation se résume ainsi: «Les relations plus que difficiles qui ont eu cours depuis le début de l'année avec la Société des festivals populaires du Québec, qui n'était manifestement pas préparé à se voir chargé d'un tel dossier, se sont irrémédiablement détériorées».

C'est pour cette raison, comme le dossier régional leur avait été retiré par Savage à moins d'un mois des manifestations, que les responsables de la Reine des Cantons de l'Est ont quant même décidé de tenir leur propre Fête, le 24 juin, au Mont Bellevue.

Jacques Ouellette espère que les fêtes confiées à la Société ne seront pas un échec comme cela semble être le cas présentement à la suite du grenouillage «égocentrique» de la part de cet organisme.

De toute manière, le Comité organisateur de l'Estrie a l'intention de saisir les tribunaux de ce dossier, dès le 25 juin prochain, afin d'éclaircir certaines choses.

Par ailleurs, il semble bien qu'Andrew Savage ait décidé de ne plus retourner les appels téléphoniques aux journalistes. Il a donc été impossible d'obtenir sa version des faits, hier.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES À L'EMPLOI DU QUÉBEC

Godin contredit les données de Scowen

■ QUÉBEC (PC) — Le nombre de représentant des communautés culturelles à la direction des organismes publics québécois est de 11,4 p. cent, a soutenu hier le ministre de l'Immigration, M. Gérard Godin.

Ce dernier contredisait le député libéral de NDG, M. Reed Scowen, qui affirmait la veille que le pourcentage d'anglophones dans ces postes de direction n'était que de 4 p. cent.

M. Godin a dénoncé avec force «l'annexionisme» de M. Scowen qui a «la mauvaise habitude de compter comme membres de la communauté anglophone tous les non-francophones».

Le ministre a rendu public un rapport du gouvernement qui établit que parmi les 1,002 postes de direction au sein de 103 organismes gouvernementaux, 11,4 p. cent sont occupés par des représentants de communautés culturelles.

Il s'agit de 6,1 p.c. d'Anglo-québécois et de 5,3 p.c. de citoyens d'origine autre que anglaise.

M. Godin a déploré que M. Scowen considère les Québécois d'origine grecque, italienne ou portugaise comme automatiquement des Anglophones.

Le ministre a par ailleurs annoncé que la Charte des droits de la personne sera modifiée l'automne prochain afin de permettre la mise en place de mesures dites de «discrimination positive» dans la fonction publique pour y augmenter le nombre de fonctionnaires en provenance des communautés culturelles.

Ces mesures permettent de privilégier un membre d'une communauté culturelle lorsque deux candidats d'une compétence égale postulent un emploi lors d'un concours public.

GOOD YEAR

VENTE DE PNEUS EN PLEIN AIR

Des centaines de pneus - Plusieurs dimensions - Tous les types - Prix réduits!

La vente prend fin le 26 juin 1982

Épargnez de 10 \$ à 20 \$ à l'achat de chaque radial d'été VIVA, Polysteel et Arriva de Goodyear.

59,95\$

Notre prix courant 69,95 \$
Viva BBE P185/80R13
Pose comprise

Dimension	Remplace	Type	Notre prix courant	Prix de la vente en plein air	Vous épargnez
P185/80R13	BR78-13	Viva BBE	69,95 \$	59,95 \$	10,00 \$
P205/75R14	FR78-14	Polysteel BB	113,95 \$	99,95 \$	14,00 \$
P205/75R15	FR78-15	Arriva BB	129,95 \$	109,95 \$	20,00 \$
P225/75R15	H.JR78-15	Polysteel BB	135,95 \$	119,95 \$	16,00 \$

Radial toutes saisons à flancs noirs de Goodyear
Notre prix courant avantageux.

46,95\$

Notre prix courant P155/80R12

Dimension	Remplace	Notre prix courant
P155/80R12	155R-12	46,95 \$
P155/80R13	155R-13	49,95 \$
P155/80R13	BR78-13	62,95 \$
P195/75R14	D.ER78-14	73,95 \$
P225/75R15	H.JR78-15	88,95 \$

Pose comprise
*Non tel que représenté

Pick-ups, fourgonnettes et jeeps
Tracket A-T 10-15, lettres blanches dessinées

129,95\$

Prix réduit
Bas prix semblables pour les d'autres dimensions
Pose comprise
Nombre limité
Prix courant: 159,80 \$

CENTRE GO GOOD YEAR

Consultez le directeur pour d'autres cubaines de pneus!

Soyez prudent — téléphonez pour prendre rendez-vous

<p>★ ★ MONTRÉAL</p> <p>5750, ch. Côte-de-Liesse 731-6471</p> <p>MONTRÉAL</p> <p>2615 est, rue Ontario 527-8364</p> <p>CENTRE-VILLE, MONTRÉAL</p> <p>11 est, boul. de Maisonneuve 849-8031</p> <p>9170 est, rue Sherbrooke 352-2642</p> <p>TOUS LES MAGASINS</p>	<p>LAVAL (CHOMEDEY)</p> <p>1250, boul. Labelle 688-3575</p> <p>★ ST-LAURENT</p> <p>1340, Montée-de-Liesse 334-9312</p> <p>LASALLE</p> <p>1870, av. Dollard 363-0633</p> <p>DOLLARD-DES-ORMEAUX</p> <p>4910, chemin des Sources 684-9532</p>	<p>DOLLARD-DES-ORMEAUX</p> <p>3614, boul. Saint-Jean 620-2341</p> <p>SAINT-LÉONARD</p> <p>9255, boul. Lacordaire 325-3280</p> <p>MONTRÉAL</p> <p>5135, rue Papineau 527-9854</p> <p>VERDUN</p> <p>4000, av. Verdun 761-4568</p>	<p>AHUNTSIC</p> <p>10220, boul. Saint-Laurent 381-2591</p> <p>LAVAL (PONT-VIAU)</p> <p>366, boul. des Laurentides 667-0210</p> <p>CHÂTEAUGUAY</p> <p>104, rue d'Anjou 691-3160</p> <p>SAINT-MICHEL</p> <p>3845 est, rue Jean-Talon 729-4394</p>	<p>LONGUEUIL</p> <p>85, boul. Sainte-Foy 679-5250</p> <p>★ VILLE D'ANJOU</p> <p>9301, boul. Métropolitain 354-7444</p> <p>MONTRÉAL-NORD</p> <p>Centre du Pneu Fleury 3950 est, Fleury 328-2835</p> <p>* Lundi à vendredi 7h30 a.m. à 5h30 p.m. * Samedi: Fermé. * Samedi: 8h a.m. à 12h.</p>
---	---	---	---	--

Lundi à vendredi: 7h30 a.m. à 6h p.m. Samedi: 8h a.m. à 12h p.m. On s'attend toujours à plus... Communiquez avec nous!



Quelque 4,000 manifestants, ouvriers de l'industrie de la chaussure, ont fait des pieds et des mains, hier, pour inviter le gouvernement à imposer de nouveaux quotas d'importation sur ces vêtements pédestres. Ils arboraient d'ailleurs bien haut des échantillons de ces produits qui les font vivre. Téléphoto UPC

4,000 ouvriers de la chaussure demandent au gouvernement de restreindre les importations

OTTAWA — Près de 4,000 ouvriers de la chaussure du Québec et de l'Ontario sont venus manifester devant le parlement hier pour réclamer le retour au contingentement des souliers importés afin de protéger leurs emplois.

Appuyés par un groupe de députés

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

tés composé de représentants des trois partis à la Chambre des communes les manifestants ont défilé paisiblement rue Wellington en scandant des slogans avant de se rassembler au pied de la Tour de la Paix.

Passant outre aux recommandations du tribunal anti-dumping, le gouvernement fédéral a cessé en novembre dernier de restreindre les importations de chaussures en cuir. Depuis, l'industrie

canadienne se débat dans une crise grave et les licenciements se multiplient.

Les pancartes que brandissaient les travailleurs en disaient long sur les sentiments qu'ils nourrissent face au gouvernement et aux bureaucrates: «Non à l'exportation de nos jobs. Ceux qui ont la sécurité d'emploi nous enlèvent nos emplois. Écoutez les élus du peuple et non les bureaucrates. Si on avait des députés de Taiwan ça nous coûterait moins cher».

Licenciements

L'abolition des quotas imposés aux importateurs de chaussures en cuir a déjà entraîné plus de 7,000 mises à pied dans cette industrie a dit le président de l'Association canadienne des manufacturiers de chaussures M. Jean-Guy Maheux.

Les carnets de commandes des fabricants canadiens connaissent

une baisse de 65 p. cent par rapport à la période correspondante de l'an dernier a soutenu M. Maheux. La politique du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, devait renforcer l'industrie et protéger les emplois, mais c'est exactement le contraire qui se produit a-t-il dit.

Le vice-président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Claude Gingras, a affirmé que les travailleurs n'exigent que la plus élémentaire justice, soit le maintien de leurs emplois. «On veut la fin de la politique diabolique d'exportation de nos emplois a-t-il ajouté, après huit mois on a été assez patients face à l'inertie du gouvernement».

«On nous dit que les autres pays ne seront pas contents a poursuivi M. Gingras, je leur dit merde». A son avis le Canada manifeste une trop grande compréhension pour des partenaires commerciaux qui ne pensent qu'à leurs intérêts. Il a

cité en exemple le refus du gouvernement américain de réduire les taux d'intérêts ou encore celui du Japon de limiter ses exportations de voitures.

Décision difficile

Interrogé aux Communes, le ministre d'Etat au Commerce international, M. Ed Lumley, a expliqué qu'il s'agissait d'une question fort complexe puisque le commerce extérieur du Canada représente plus de 25 p. cent de sa production. L'imposition de nouveaux quotas pourrait entraîner des représailles de la part des autres pays a-t-il dit.

A sa sortie d'une rencontre avec des représentants de l'industrie de la chaussure en fin d'après-midi, M. Lumley s'est engagé à donner la réponse du gouvernement d'ici une dizaine de jours. Il n'a cependant fourni aucun indice laissant présager de l'appui du cabinet aux revendications des travailleurs de ce secteur.

Les libéraux ne mèneront pas de filibuster contre les lois 68 et 70

QUEBEC — Le Parti libéral n'a pas l'intention de mener un «filibuster» contre les lois 68 et 70, visant à modifier les régimes de retraite et les salaires des employés des secteurs public et parastatal.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

public, qui en sont actuellement au stade de l'adoption article par article en Commission parlementaire.

En effet, le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, qui était interrogé hier par un reporter sur cette possibilité a répondu que son parti était pour poser des questions mais qu'il n'entreprendrait pas d'obstruction artificielle à moins que la mauvaise foi du gouvernement soit mise en évidence.

Ouvrant la discussion sur la loi 68, le chef libéral a tenté de prouver ce point en signalant que le gouvernement avait entrepris de modifier les régimes de retraite sans qu'il n'y ait eu de négociations avec les centrales syndicales.

Sur ce point, le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, a expliqué que le gouvernement était tout à fait dans son droit de modifier les régimes de retraite puisqu'en 1979, le gouvernement avait décidé de retirer la clause de la convention qui lui interdisait en 1973 et 1976 de légiférer sans le consentement des syndicats. Le ministre des Finances, M. Parizeau, y avait substitué une lettre d'entente qui prévoyait des échanges

d'informations avec les centrales sur les modifications que le gouvernement entendait apporter aux régimes.



Photothèque LA PRESSE
Claude Ryan

M. Bérubé a révélé que lors de la rencontre des trois présidents de centrales syndicales avec le premier ministre le 2 mars dernier, il avait été convenu de suspendre la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale afin de permettre aux centrales de présenter une contre-proposition. «Celle-ci n'est pas venue et la seule réponse que nous avons eu en date du 10 mai c'était qu'elles ne voulaient pas de modifications».

Devant cette situation, le gouvernement déposait après la présentation du budget le projet de loi 68 modifiant à la baisse le coût des régimes de retraite.

Le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a soutenu que l'interprétation du ministre était quelque peu fragile puisque le gouvernement avait été mis en garde dès la tenue du Sommet économique de ne pas procéder unilatéralement dans cette affaire.

Son collègue de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, devait signaler que les employés qui prendront leur retraite d'ici cinq ans vont écoper en raison des diminutions de salaire prévues au cours des trois premiers mois de 1983 puisque le montant de leur pension est calculé sur la base des cinq dernières années.

En ce qui regarde les ex-religieux à la retraite, M. Bérubé a souligné qu'ils n'étaient pas impliqués par le projet de loi puisqu'ils sont couverts par une autre législation, la loi 60.

CONTINUITÉ POUR LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Jeanine Séguin réélue à la FFHQ

La Fédération des francophones hors Québec a choisi de poursuivre l'orientation qu'elle s'est tracée durant la dernière année en réélisant Mme Jeannine Séguin à la présidence, pour un nouveau mandat.

Originnaire d'Alexandria, en Ontario, Mme Jeannine Séguin a procédé ces dernières années à la restructuration de la FFHQ et s'est résolument lancée sur la voie de la concertation des organismes francophones en plus de soutenir le siège des instances politiques nationales.

Lors de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue le week-end dernier à Montréal, la FFHQ a adopté un document de consultation qui devrait la mener à l'adoption d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec.

Les délégués des neuf associations-membres se sont également penchés sur les suites à donner au colloque national en économie, sur les relations avec le Québec, sur une stratégie d'action face à la

Constitution et sur la situation des loisirs et des sports en français au Canada.

Avant tout, les délégués ont tracé une ébauche de définition des francophones hors-Québec et ont tenté de cerner une stratégie de développement qui ne sera finalisée qu'à l'assemblée générale d'octobre prochain.

FALKLANDS Félicitations d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Les Communes ont félicité hier le peuple britannique, le premier ministre Margaret Thatcher ainsi que son gouvernement pour avoir «résolu» le conflit des Falklands.

Les députés fédéraux ont appuyé à l'unanimité une motion de félicitations du conservateur John Crosbie qui affirmait par ailleurs que l'agression armée et la force ne devraient plus être utilisées pour résoudre les différends territoriaux entre nations.

Les députés ont par ailleurs déploré que ce conflit ait été à l'origine de la mort de 1,200 soldats britanniques et argentins.

M. Crosbie a réclamé la négociation d'une entente pacifique sur toutes les questions divisant encore la Grande-Bretagne et l'Argentine.

Nouvelles subventions aux jeunes agriculteurs

QUEBEC (PC) — Les agriculteurs âgés de 18 à 40 ans, s'établissant sur des fermes, pourront recevoir une nouvelle subvention de financement, en vertu d'un projet de loi déposé hier en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 64, favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, vise à favoriser la relève en agriculture en réduisant le coût de financement à long terme des investissements faits par les jeunes agriculteurs.

La subvention, accordée par le ministre de l'Agriculture sur recommandation de l'Office du

crédit agricole du Québec, sera applicable à l'intérêt d'un prêt consenti en vertu de la Loi sur le crédit agricole, du Québec ou du fédéral, ou de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées.

La subvention s'ajoutera à la contribution du gouvernement du Québec au paiement de l'intérêt payable en vertu de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées ou de la Loi sur le prêt agricole, selon le cas.

Le projet de loi ne sera pas étudié avant l'automne prochain.

TOUR DE 7 JOURS EN GASPÉSIE — DERNIÈRE CHANCE

DÉPART EN AUTOCAR LE 26 JUIN

LES MEILLEURS HÔTELS

2 REPAS PAR JOUR

IL FAUT RÉSERVER IMMÉDIATEMENT

DEMANDEZ NOS BROCHURES VOYAGES «COURTE DURÉE»

SPECIAL 398 \$ ch. Occ. double

VOYAGES YVON DUPUIS

523-2143

LE MANOIR LE ST-MALO

Le choix par excellence pour les personnes retraitées.

- Trois (3) repas par jour servis à la salle à manger, vin inclus au souper.
- Entretien ménager tous les jours.
- Soins infirmiers.
- Service de sécurité et d'intercom 24 heures par jour.

Spacieux appartements modèles ouverts aux visiteurs dimanche 20 juin de 2h à 5h

OFFRE SPÉCIALE LIMITÉE
Protégez-vous contre l'inflation.
Nos prix sont gelés jusqu'en juillet 1984 pour ceux dont les baux seront signés en juin 82.

Pour de plus amples informations:

LE SAINT-MALO 390, rue Bord de l'Eau J4H 3Z4
Longueuil (Québec) Tél.: 651-0290
Ouvert 7 jours par semaine

«AVIS»

Procurez-vous du homard des Îles de la Madeleine. Super spéciaux avec l'achat de 5 homards vivants, vous en obtiendrez un gratuitement.

Jusqu'à épuisement des stocks.

Pêcheurs Unis du Québec

787, rue du Marché Central
382-5500

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO 521-9414
METRO JEAN-TALON 273-2813 METRO MONT-ROYAL 521-3164 METRO PIE-IX

Saison Estivale

Modèle escarpin d'un grand chic et très raffiné. Ce soulier saura vous plaire durant cette belle saison.

Disponibles dans les tons de blanc ou beige.

Largeurs 2A - B
69.95 \$

Fabricant canadien de chaussures de qualité
PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Mme Thatcher et l'exemple de Louis XI

Le ministre des Affaires étrangères de l'Argentine, M. Costa Mendez, déclarait encore tout récemment que le mot « reddition » ne fait pas partie de son vocabulaire. S'il n'y a pas capitulation des forces argentines aux mains des Britanniques aux îles Malouines, on se demande bien de quoi il s'agit. Pour Mme Thatcher, en tout cas, la victoire est acquise et les réactions du peuple de Buenos Aires aux nouvelles se lisent dans les visages stupéfaits que montre la télévision.

Les peuples n'acceptent jamais de s'installer dans la mauvaise conscience. C'est pourquoi, dans la défaite, les choses ne sont pas appelées par leur nom. Quand les Allemands défaits sont entrés chez eux en 1918, il ont été accueillis par des jeunes filles qui lançaient des fleurs aux troupes « victorieuses ». Il fallut bien en revenir... Aux Malouines, les Argentins ont commencé une guerre qu'ils ont perdue.

Ce sont les États-Unis qu'on blâmera pour cette déconfiture. On commence déjà à dire là-bas que si l'Argentine n'avait eu affaire qu'aux seuls Anglais, les choses se seraient passées autrement, qu'en réalité les vaillants soldats du général Galtieri ont été défaits par des forces supérieures et qu'une fois de plus, hélas! la force prime le droit.

Le droit? Il est à remarquer que les États-Unis, dont le poids dans la balance n'a pas été quelconque depuis le début du conflit, ne se sont pas prononcés sur le fond du litige.

À qui reviennent de droit les Malouines? Pour les Argentins, l'Anglais est un pirate et un corsaire. C'est justement parce qu'ils sont si profondément convaincus de leur droit historique sur les territoires contestés que les vaincus ne peuvent pas accepter leur défaite d'une âme égale.

Quelles seront les retombées en Argentine même de la défaite?

Les réponses catégoriques seraient prématurées. Mais il est bien difficile de supposer que ce qui vient de se passer restera sans conséquence politique. La junte n'est pas populaire. On l'a bien vu lors des émeutes qui ont précédé de quelques jours l'équipée du 2 avril, qui devait condamner en termes non équivoques la résolution 502 des Nations unies.

La guerre avait refait l'unité du pays, au point que l'opposition, qui a tant souffert d'un gouvernement qui affiche un mépris total pour les droits élémentaires de l'homme, avait immédiatement accordé son appui à la junte militaire. En cas de victoire, cette opposition, qui compte des éléments très radicaux, n'aurait pas omis de réclamer son salaire et d'exiger d'être représentée au gouvernement. La défaite aura peut-être le même résultat, c'est-à-dire qu'elle inspirera peut-être à Galtieri et à son monde l'envie de se décharger sur d'autres du soin

de réparer le gâchis. On saura bientôt si les Argentins ont perdu jusqu'au courage.

« Great Britain is great again! » clame Mme Thatcher. Elle peut pavoiser. Elle a gagné son pari. Même si on ne peut tenir pour rien l'appui moral et matériel des États-Unis dans l'épreuve, il faut convenir que Londres a toutes les raisons d'appeler succès ce qui est incontestablement un succès. L'Angleterre avait une armée et une marine. L'Angleterre a maintenant une armée et une marine aguerries. L'éloignement dans l'espace, des conditions climatiques défavorables constituaient des obstacles objectifs sérieux. Ils ont été surmontés.

Voilà pour le court terme. L'heure est à l'euphorie. Mais que réserve l'avenir?

Mme Thatcher, dont la popularité personnelle atteint des sommets depuis le début du conflit, ne risque-t-elle pas, au bout d'un certain temps, de se sentir embarrassée par son triomphe?

Combien a coûté l'opération? On avance un chiffre voisin de \$2 milliards. Cela a coûté des vies humaines aussi (250). Il est trop tard pour se demander si le jeu en valait la chandelle. Mais une question se pose tout de suite: comment l'Angleterre va-t-elle conserver son butin, si brillamment récupéré?

Pour mettre les îles à l'abri des convoitises, il faudrait une marine, des troupes, des installations techniques comme des radars, une aviation fixées en permanence sur le territoire ou dans les parages. Pour éviter d'avoir à assumer seul des tâches et des frais incompatibles avec ses moyens, le gouvernement anglais cherche à munir le territoire reconquis d'une sorte de parapluie international.

Les Américains ne sont pas très chauds pour ce guet. Mais la pensée que les Anglais peuvent rester longtemps immobilisés dans l'Atlantique Sud, alors qu'ils n'arrivent pas à remplir toutes

leurs obligations dans l'OTAN, les agace. Un amiral anglais pense que le Canada pourrait aller faire la police là-bas. Cette pensée est très gentille... Nous pourrions de la sorte vendre des Candus d'une main et manier la matraque de l'autre.

Mme Thatcher a affirmé hier aux Communes que la Grande-Bretagne est prête à « assurer seule si nécessaire » la sécurité des îles. « Seule si nécessaire », cela laisse supposer qu'idéalement les responsabilités devraient être partagées. Londres songe également à accorder aux habitants des îles une indépendance qu'ils n'ont jamais réclamée, à ce qu'on sache. Une façon de les mettre sous la protection des Nations unies?

Louis XI, qui régna de 1461 à 1483, reçut un jour en pur don un territoire qu'il ne désirait pas et dont il ne savait que faire. Il le donna au Diable.

GUY CORMIER

Les médecins: vers la grève générale?

On reste abasourdi devant la décision des médecins généralistes de déclencher une grève générale illimitée, même s'ils nous assurent qu'ils maintiendront des services essentiels. Le geste serait difficile à justifier en toute circonstance. Il est actuellement d'autant plus que les négociations ne sont pas rompues et que, de leur propre aveu même, elles progressent assez normalement.

On ne niera pas ici que ces médecins ont de justes griefs à faire valoir. Leur rémunération, depuis des années, n'a pas suivi la courbe de l'inflation. Aujourd'hui, ils sont moins bien payés que leurs confrères de toutes les autres provinces du Canada.

Mais, par contre, ils ne doivent pas oublier qu'ils sont encore, comme groupe, en avance sur tous les membres des autres professions libérales de la province: avocats, notaires, arpenteurs, ingénieurs, etc.

Tout le monde aspire à améliorer son sort, non à le voir se détériorer. Les médecins ne font pas exception. Le problème c'est que, présentement, le gouvernement, qui est le payeur dans leur cas, peut difficilement se montrer très généreux à leur endroit alors qu'il demande à des catégories de travailleurs beaucoup moins privilégiés qu'eux de se serrer la ceinture.

On ne sache pas d'ailleurs que le gouvernement ait dit son dernier mot. Et, pour cette raison, on devrait donner une dernière chance à la négociation. On pourrait même songer avant toute autre chose à réclamer la médiation si le dialogue direct devait échouer.

Ce qui frappe, dans ce conflit, c'est que les médecins ont paru songer à la grève à peu près dès le départ, alors que normalement, il devrait s'agir là d'un ultime et non d'un premier recours.

Certains médecins tentent d'inscrire leur lutte à l'enseigne de la qualité des soins médicaux. Ils se battraient, en somme, pour assurer la qualité de la médecine. Ils nous permettraient de leur rappeler humblement qu'il ne leur appartient pas de décider quelle qualité de médecine nous devons nous payer.

On aimerait mieux, en tout cas, les entendre dire qu'ils privilégient la discussion pour en arriver à un accord avec le gouvernement. La population, ils doivent le comprendre, n'est pas très rassurée par leur engagement à maintenir les soins essentiels. Elle a l'impression que les médecins, comme d'autres syndiqués du secteur public, s'approprient à la prendre en otage. Au fait, il serait intéressant d'entendre le Collège des médecins. Est-il d'accord avec ces tactiques de pression?

VINCENT PRINCE

HANDICAPÉS: LES SERVICES ESSENTIELS ASSURÉS... DE 40 À 60%!

Pis, si vous nous mettez des bâtons dans les roues, stie, vous allez jouer aux martyrs pour vrai, Caline!



Droits réservés

La mort qui attendait au départ...

Riccardo Paletti allait avoir 24 ans dans la gloire espérée de cette grande épreuve internationale en Formule Un. Mais il a trébuché sur la mort en début de carrière, comme les soldats téméraires qui tombent sous les premières balles de la guerre.

On a beau relire les innombrables comptes rendus publiés depuis 48 heures, refaire les analyses des spécialistes, solliciter les témoignages sur l'accident tragique du Grand Prix, on ne peut conclure à une responsabilité particulière, clairement identifiée.

Dans cet univers de vitesse folle, de bolides déchainés, de risques constants, la notion même de sécurité devient paradoxale. Et pourtant comment Paletti pouvait-il dans ces nuages de poussière voir les bras levés de Didier Pironi dans sa Ferrari immobile, moteur calé? Pourquoi ne pas inventer un système de signaux lumineux pour prévenir les pilotes de la présence d'une voiture en panne sur la grille de départ? Ou faut-il plutôt conclure, comme Jacques Lafitte, à l'inexpérience du malheureux pilote: « Quand on est au fond de la grille de départ, il faut sentir sans le voir ce qui se passe devant. »

Sport tragique, la course automobile fascine les foules parce que les pilotes passent leur vie à courtiser la mort, à la prendre de vitesse. Le destin de Paletti est plus triste: la mort l'attendait au départ.

MICHEL ROY

APRÈS 67 ANS DE RANCOEUR

Les Arméniens montrent les dents

En entretenant, comme ils le font, un terrorisme intermittent un peu partout dans le monde, les activistes arméniens réussissent certes à mettre leur cause en évidence, et il faut malheureusement reconnaître que la violence se révèle souvent de nos jours le seul moyen d'alerter vraiment l'opinion mondiale.

JEAN PELLERIN
Collaboration spéciale

Il reste, toutefois, que le terrorisme des activistes arméniens n'est pas plus défendable, comme moyen d'action, que ne l'est celui des activistes palestiniens, des extrémistes de l'IRA et de l'ETA, ou encore, la folie furieuse des illuminés des Brigades rouges ou de la bande Baader-Meinhof.

Les activistes arméniens s'en prennent surtout aux ambassadeurs et aux employés des ambassades de Turquie dans le monde, des gens qu'on ne peut logiquement plus tenir responsables de la tentative de génocide dont leur peuple fut victime il y a 67 ans. Que ces activistes soient en mesure de frapper à peu près partout dans le monde atteste de l'ampleur de leur organisation. De plus leur étonnante ubiquité démontre que leur diaspora dispose d'appuis internationaux qui permettent aux activistes de dif-

fuser leur mot d'ordre et d'entretenir une soif apparemment inextinguible de vengeance.

Ce que veulent les activistes, c'est alerter l'opinion mondiale en vue d'obtenir réparation des torts subis par leur peuple en 1915, soit l'année où, déjà, grondait la révolution qui devait mettre fin à l'Empire ottoman en Europe orientale.

Les Arméniens disent avoir été victimes d'un génocide froidement planifié et exécuté par les autorités turques. Ces dernières se défendent en disant que ce dont on les accuse s'est passé à l'époque des sultans, ce qui indique que, dans leur esprit, il s'est passé quelque chose de pas très défendable alors, et qu'il importe en conséquence de s'en prendre aux véritables responsables, et non au régime actuellement en place à Ankara.

La nuance mérite d'être retenue puisque, en fin de compte, c'est contre l'Empire ottoman que les Turcs ont fait la révolution, et c'est le régime qui gouvernait cet empire qui est coupable du crime dont on les accuse, régime que Mustafa Kemal, surnommé l'Atatürk, supplanta en 1923. Ainsi donc, est-il vrai de dire que ce n'est pas le régime actuel qui a voulu exterminer les Arméniens, mais celui qui l'a précédé.

Seulement voilà, il arrive que des journalistes et des historiens turcs contemporains tentent de justifier la conduite des Jeunes-Turcs de 1915. Ils minimisent l'ampleur des purges que ces derniers ont décréetées et tentent même de faire croire que ce sont plutôt les Arméniens qui ont forgé leur propre malheur, et certains insinuent que ce sont eux, les coupables d'une tentative de génocide contre les Turcs.

Les défenseurs de ces thèses soutiennent qu'il n'y a pas eu de génocide commis contre la communauté arménienne puisque pour qu'il y ait génocide, il faut que tout un peuple ait été exterminé. Or, il reste encore énormément d'Arméniens en Turquie et dans quantité d'autres pays.

Cette théorie contredit bon nombre d'historiens sérieux. Et puis, nier que les Arméniens aient fait face à un génocide du fait que seulement cinquante à cent mille d'entre eux aient été vraiment exécutés en 1915 atteste d'un cynisme peu ordinaire. C'est pourtant ce que tente de faire une certaine propagande.

Dans une lettre datée du 3 octobre 1918, lord Robert Cecil évalue à 700,000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants arméniens exterminés durant la révolution. Contestant le sérieux de ce chiffre, Pierre Lyatney,

président honoraire de la Société des Gens de lettres en France, fait état d'un étrange raisonnement dans une lettre datée du 15 février 1973. « Il est constaté (en 1919), dit-il, que 1,200,000 Arméniens demeurent en vie. S'il en existait 1,500,000 avant les événements, le chiffre de 700,000 disparus doit donc être ramené à 250,000, chiffre qui, lui-même, peut être tenu pour hypothétique, étant donné que beaucoup sont morts d'épidémies ou du fait de la rareté des vivres, conséquence de l'arrêt de la vie économique. » Et ce littérateur de conclure que le nombre de personnes exterminées en 1915 se situe donc entre cinquante et cent mille.

Même en réduisant à ce minimum le macabre bilan, on ne peut que trouver effarant qu'on le présente comme consolant. Il est vrai que nous vivons à une époque qui nous a habitués au gigantisme en ce qui concerne les exterminations et déportations massives. Qu'il suffise d'évoquer les purges colossales de Staline en URSS, les pogromes nazis en Europe, le génocide perpétré par les Khmers Rouges au Cambodge, les boucheries inqualifiables d'Idi Amin Dada en Ouganda, sans parler de celles moins connues commises en Indonésie, à l'Empire centrafricain, en Ethiopie...

Accordons que les Jeunes-Turcs de l'Empire ottoman n'ont pas réussi à exterminer tous les Arméniens, mais il est difficile de croire que ce n'était pas là leur intention.

La fatalité a voulu que l'Arménie devienne la proie de plusieurs puissances, de sorte que ce malheureux pays ne jouit désormais d'aucune intégrité territoriale. Sa situation s'apparente en quelque sorte à celle des Kurdes, des Palestiniens et des Libanais.

En toute justice, les Arméniens ont droit à un pays, mais il est douteux que ce soit par une action terroriste aveugle menée à l'échelle internationale qu'il sera possible de fléchir une nation qui, comme la Turquie, vient de sortir du Moyen Age et qui, au demeurant, a toujours envié la débrouillardise et le savoir-faire des Arméniens partout où ils se sont implantés.

Selon Ankara, l'Arménie fait partie de la Turquie, et les Arméniens qui s'abstiennent de prêter l'oreille au chant des sirènes de la diaspora y sont bien traités. Quant aux autres, on les traite d'inconscients séparatistes. Comme on le voit, on est loin de la table des négociations, et ce ne sont pas les attentats terroristes qui en feront approcher les parties.

TRIBUNE LIBRE

M. Bouey nous mène à la ruine

Hon. Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre du Canada
M. le Premier ministre,
C'est en tant qu'homme d'affaires et citoyen préoccupé par la situation économique qui prévaut que je vous adresse cette lettre. Les taux d'intérêt inacceptables imposés au milieu d'affaires depuis quelque temps par la Banque du Canada et son président, M. Gerald Bouey, conduisent tous les jours le pays plus près d'une grave crise économique. En un an 9,000 entreprises ont failli, les investissements productifs ont baissé de plus de 40%.

Au titre de la guerre à l'inflation et du maintien de la valeur du dollar, la Banque du Canada mène le pays sur un sentier fort précaire. L'inflation demeure. Le maintien de la valeur du dollar (politique de valeur douteuse) nous coûte très cher. Pis encore, les mesures prises par la Banque du Canada détruisent tous les jours davantage l'organisation industrielle même du pays. Comme dans le cas de la

peste, toutes n'en meurent pas (quelque 16,000 entreprises employant quelque 300,000 ouvriers faisant vivre 1,200,000 d'habitants ont disparu en deux ans) mais toutes en sont atteintes et malheureusement, plusieurs gravement.
Il est reconnu que la guerre est chose trop importante pour être laissée aux mains des généraux. La question vitale, celle de santé du pays ne peut être laissée aux mains des économistes aux vues étroites.
Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre, de reprendre en main la direction économique du pays en restaurant le problème de l'inflation dans un cadre plus large de la santé de l'ensemble national. «Oh raison, que de bêtises l'on a commises en ton nom» devient réalité quotidienne par les énoncés trop simples émanant chaque jour de la Banque du Canada et de son président.

PIERRE LAROUCHE
ET ASSOCIÉS LTÉE
Pierre LAROUCHE
Président

Qui ne dit mot consent...

Je voudrais répondre ici à M. Reed Scowen, député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, qui, dans un long article récent, se demandait pourquoi la population francophone du Québec gardait le silence au sujet de la façon dont le gouvernement du Québec traite sa minorité anglophone.

Je vois, pour ma part, au moins six raisons qui expliquent ce silence:
1) D'abord, la population francophone du Québec trouve son gouvernement actuel très modéré et très respectueux des droits des Anglo-Québécois.

2) La population francophone du Québec considère que le gouvernement et son chef René Lévesque sont les plus en mesure de bien défendre les intérêts des francophones tant au Québec qu'au-delà des frontières.

3) La population francophone du Québec veut conserver l'équilibre actuel et n'est pas intéressée à devenir de moins en moins majoritaire au Québec.

4) La population francophone du Québec a conscience de faire plus pour sa minorité anglophone que ce que toutes les populations anglophones des autres provinces font pour leurs minorités francophones.

5) La population francophone du Québec est écoeurée de la façon dont les francophones hors-Québec ont été traités dans le passé et continuent de l'être.

6) La population francophone du Québec est d'accord avec la politique de réciprocité que son gouvernement propose aux autres provinces et que celles-ci ont refusée.
Voilà, M. Scowen, pourquoi le peuple francophone du Québec se montre silencieux: il est satisfait, il est d'accord avec son gouvernement.

Le peuple canadien français n'a pas de leçon de démocratie à recevoir du peuple canadien anglais. C'est au tour de ce dernier à montrer sa bonne volonté.

Violence et porno

(Réponse à la lettre de Madame Linda Lozeau, publiée dans LA PRESSE du 28 mai sous le titre «La porno, autre forme de violence».)

Il n'est pas vrai que la porno apporte la violence (...) Ce n'est pas le petit voyeur qui se tape une vue porno (ne pouvant souvent se taper autre chose) qui engendre la violence. Elle est d'ailleurs la violence, engendrée par ceux ou celles qui tentent d'une manière ou d'une autre d'abuser des autres. Vous n'êtes pas la seule à penser posséder la vérité et à partir ainsi en croisade rase-motte (...)

Armand ARSENAULT
Boucherville

Jacques-A. CHOINIÈRE
Professeur,
Université Laval, Québec

Un gouvernement qui favorise les «gros»

Où est la justice sociale préconisée par notre bon gouvernement péquiste?

Je reconnais que la situation actuelle est difficile et que nous devons tous faire notre part. Là où je ne comprends plus ce gouvernement actuel, c'est quand il déclare qu'il va couper les petits salaires et geler les gros. C'est cela la justice péquiste?

Je ne comprends pas pourquoi ce gouvernement crie à l'opinion publique que ses fonctionnaires appartiennent à la classe privilégiée. Que fait-il avec ses cadres, députés, ministres, juges, médecins, avocats, etc.? Une classe

de super-privilegiés... C'est cela la justice péquiste?

Sincèrement je ne comprends pas. D'après les journaux, la radio, la télévision, un salarié de l'Etat québécois gagnant plus ou moins \$50,000 verra son salaire gelé au 1er janvier 1983 pour une période de 3 mois, ce qui laisse entendre qu'au premier avril 1983, ce salarié peut s'attendre à recevoir un pourcentage X en augmentation ou indexation. Par contre, le salarié gagnant \$25,000 et moins verra son salaire coupé de 19% maximum, soit \$4750 et moins à compter du 1er janvier 1983 pour une période identique de 3 mois. Au 1er avril 1983, ce salarié va-t-il retrouver son salaire original plus une augmentation ou indexation? Rien ne le garantit, même une loi, puisque que le gouvernement peut faire et défaire une loi comme on change de chemises. C'est cela la justice péquiste?

Sincèrement, je ne comprends pas. J'écouterai par hasard une émission télévisée où un représentant syndical citait l'exemple des fonds de pensions. Pour chaque 100 dollars que donne un fonctionnaire, le gouvernement verse 140 dollars. Pour chaque 100 dollars que donne un juge, le gouvernement donne 350 dollars plus ou moins. Pour 100 dollars que donne un député, le gouvernement donne 700 dollars plus ou moins. C'est cela la justice péquiste?

C'est pourquoi je me sens de plus en plus syndicaliste, de moins en moins péquiste. Je n'en demeure pas moins citoyen québécois, payant les mêmes taxes indirectes que vous, Messieurs les Elus du Peuple...

Jacqueline DUGAS
Montréal

Jean-Marie DIARD
Fonctionnaire
Saint-Eustache

CRITIQUES CRITIQUÉS

M. Claude Gingras
LA PRESSE

Monsieur,
Votre article du mardi 1er Juin, concernant l'Orchestre Philharmonique d'Israël, m'a laissé plutôt pantois. Non content de critiquer l'assiduité de l'Orchestre Philharmonique d'Israël à Montréal (trois visites en sept ans) vous l'accablez de remarques désobligeantes du genre: «orchestre sans style particulier, sans personnalité», «un orchestre comme il en existe des douzaines». Tant Zubin Mehta que Perlman n'échappent guère à vos coups bas, puisque vous traitez l'orchestration de l'un de «tantôt vulgaire, tantôt ridicule» et dites de l'autre qu'il joue en «violoniste plus qu'en musicien» (...)

L'Orchestre Philharmonique d'Israël a fait ses preuves dans les plus grandes capitales et compte des milliers d'admirateurs à travers le monde. Ce n'est pas un «orchestre comme il en existe des douzaines». Son chef d'orchestre Zubin Mehta, qui a dirigé l'Orchestre Symphonique de Montréal pendant plusieurs années, est trop adulé tant ici qu'ailleurs pour être touché par vos éblouissements. Quant à Monsieur Perlman, si vous souffrez de l'entendre pour la troisième fois en un mois, il n'en tient qu'à vous de vous boucher les oreilles ou plutôt la plume, ce qui éviterait aux lecteurs de LA PRESSE et aux nombreux mélomanes vos propos ridicules, à moins bien sûr que votre critique musicale à propos de l'Orchestre Philharmonique d'Israël soit une vendetta personnelle, ce que j'ai tout lieu de croire.

Edmond ELBAZ
Côte-Saint-Luc

Monsieur Gingras,
(...) Il est évident que ce n'est pas la qualité de l'orchestre en question, la valeur du chef d'orchestre, ni les pièces au programme qui ont influencé votre opinion. Vous utilisez plutôt ces éléments comme prétexte pour vous en prendre à Israël et aux juifs.

C'est parce qu'il s'agit d'un orchestre d'Israël et que la majorité du public était juive que vous avez été aussi acerbe. Voici les preuves de cette affirmation.

1) Le même jour où paraissait votre article, M. Eric McLean, critique musical de la Gazette, publiait un article extrêmement favorable. De plus, il s'en tenait au programme et ne dénigrait pas le public comme vous l'avez fait. Mais vous me répondez que les goûts et les couleurs ne se discutent pas. C'est vrai. Toutefois, j'aimerais répondre à certains points particuliers de votre article.

2) Vous dites que «C'est la troisième fois en sept ans que l'Orchestre philharmonique d'Israël vient à Montréal». Et vous ne pensez pas qu'une telle assiduité soit nécessaire.

Mais il y a plusieurs autres orchestres qui viennent souvent à Montréal et vous ne vous en êtes jamais plaint. Pourquoi cet outrage lorsqu'il s'agit de musiciens israéliens? Et que dire de l'assiduité des Nana Mouskouri, Mireille Mathieu, etc.? Personne n'en parle, et pourtant ils viennent à Montréal au moins une fois par an.

3) Vous dites que «On nous impose cet orchestre...»

Mais je vous réponds que jusqu'à nouvel ordre, le Québec est une société libre. Rien n'empêche donc à l'Orchestre philharmonique d'Israël de venir à Montréal. D'ailleurs, on n'impose rien à personne puisque la salle était comble.

4) Vous dites qu'il n'y avait que «des gens venus entendre les ambassadeurs de la mère patrie».

Pourtant, quand un ensemble grec vient à Montréal, la salle est pleine de gens d'origine grecque. Mais, de toute évidence, c'est la présence des juifs dans la salle qui vous a dérangé (...)

Et que dire alors de quelqu'un comme Yvon Deschamps, par exemple? Il est à la Place des Arts chaque année, depuis des années. Il nous «impose» ses monologues dans lesquels il ne manque jamais de critiquer et de ridiculiser les juifs. La salle est comble de gens qui vont entendre leur ambassadeur de la mère patrie. Et tout le monde est heureux.

Il est vrai que vous êtes critique de musique classique, et que mes exemples débordent de ce cadre. Pourtant mon opinion est valable et mon indignation justifiée.

Je reproche aussi à la direction de LA PRESSE de publier un article pareil. Dans un Québec qui se vante de bien traiter les juifs et de n'avoir rien contre Israël, vous venez de donner la preuve flagrante du contraire.

Renée LÉVY,
Montréal

Monsieur Gingras,
Permettez-moi de vous dire, premièrement, qu'on ne vous a rien imposé: je ne pense pas que la police soit allée vous chercher pour assister à ce concert.

Quant à l'Orchestre philharmonique de Berlin dont vous parlez dans votre article et vantez tant les mérites (ce que je ne conteste sûrement pas), il n'y a absolument rien qui l'empêche de venir se produire aussi souvent que le «vrai public mélomane» et/ou quelque groupe que ce soit, lui organise de telles visites.

Deuxièmement, je crois que votre «job» devrait se limiter à de la critique musicale. Par conséquent, je ne crois pas que l'avant-dernier paragraphe de votre article était de mise, là où vous ne critiquez pas seulement l'Orchestre mais aussi «l'auditoire mondain et agité venu entendre les ambassadeurs de la mère patrie». Si cela n'est pas du racisme et donc pas digne d'un critique musical, qu'est-ce que c'est?

Danielle H. THÉRIEN
Laval

M. Réginald Martel,
critique littéraire.

Monsieur,
Il m'est difficile de laisser sans réponse l'abominable critique que vous avez signée le samedi 29 mai, dans votre chronique littéraire, à propos de mon livre intitulé «L'Insurgée».

De toute évidence, vous avez détesté viscéralement mon texte pour le démolir de manière aussi acharnée. Que personnellement vous haïssiez ce que j'ai écrit et que vous souhaitiez le dire clairement, c'est là votre privilège le plus strict et je ne saurais le contester étant donné que je revendique moi-même le droit à l'expression. Cependant, quand vous érigez cette réaction bien personnelle en jugement de valeur à saveur universelle sur la qualité de mon écriture, je trouve que vous manquez d'honnêteté intellectuelle en laissant croire à la critique objective alors que vous me semblez réagir surtout en personne outragée par mes propos sur le pouvoir mâle. Enfin, quand vous débordez tout cela pour affirmer en plus que non seulement je suis complètement dépourvue de talent présentement mais qu'on ne saurait s'attendre à ce que j'apprenne à écrire dans l'avenir, alors là, il me semble que vous dépassez carrément les limites de l'éthique et de la décence, et que vous abusez sans vergogne du pouvoir

de compétence que votre profession vous confère.

En étant à mon premier livre, je ne sais trop pour l'instant si je survivrai littérairement à des propos aussi dévastateurs que les vôtres. J'y suis survivi humainement — et c'est encore heureux — ayant suffisamment d'estime de moi-même pour ne pas me laisser complètement détruire par votre mépris. Bien que profondément blessante et humiliante à mon égard, votre critique me permet de penser que mon texte a sûrement dû vous atteindre quelque part pour que vous y réagissiez aussi violemment et avec aussi peu de distance critique.

Paradoxalement, cela a le mérite de me rassurer sur la force de mon écriture.

Au prochain livre, j'espère,
Louise FRÉCHETTE

Monsieur Réginald Martel,
LA PRESSE.
Cher monsieur,

Si je dois juger de toutes vos critiques comme celle que vous avez faite du volume de Madame Grégoire («L'Homme du pire-vire»), je dois penser que vous ne vous attardez pas beaucoup à la lecture des volumes sur lesquels vous passez ensuite vos commentaires.

D'abord, votre présentation est très désagréable et dénote un préjugé contre les gens du 3e âge (...). Et vous semblez y tenir à l'âge de l'auteur pour le mentionner dès le début de votre article, comme si pour juger de l'oeuvre ce critère était le premier. Quand vous avez lu les dernières oeuvres d'un Mauriac ou autre, vous êtes-vous attardé à son âge

AUTRES LETTRES EN PAGES 1-1 et 1-2

avant de le lire? Tout de suite, vous semblez jeter un discrédit sur «un concours pour les vieux...».

Vous n'avez rien compris à ce concours, qui n'est ouvert qu'aux gens retraités, c'est-à-dire de plus de soixante ans et non pas à tout le monde... Vous lisez vraiment trop vite les communiqués qui vous parviennent et c'est ainsi que vous déformez tout et attaquez de beaux efforts louables pour donner de la motivation et de l'intérêt à ces gens.

Aline FISET
Montréal

Notre société, qui méprise profondément les vieux, croit se donner bonne conscience en inventant pour les nommer des euphémismes naïfs. Si dans l'article que condamne Mme Aline Fiset je mentionne l'âge de la lauréate, Mme Henriette Grégoire, c'est pour lui rendre hommage. Et avant d'écrire que le concours de la revue LE TROISIÈME ÂGE est ouvert à tout le monde, j'ai vérifié auprès de l'attachée de presse de la maison Libre Expression.

Réginald MARTEL

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 8h30 à 13h)		Commandes	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7205
PROMOTION	285-7100	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Press	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

EPEC
RÉP. DIMOUHIN TV INC.

Plus de 30 ans au service du consommateur avisé

C'EST LA FÊTE à PAPA... Youppi!

ZENITH

\$169

CONVERTISSEUR PHILIPS ou JERROLD

60 CANAUX TELECOMMANDE SANS FILS

\$116 et plus



Télé 5 POUCES
Pile ou C.A. 2.7 kg
AM-FM option.

NOUS SOMMES TOUT PRÈS DE VOUS
à 2 pas du métro Jarry
à 2 rues du boul. Métropolitain

388-4777
783 MISTRAL, coin 8250 ST-HUBERT
ou 388-4836

ÉQUIPEMENT MÉDICAL

LITS D'HÔPITAL

- électriques
- manuels
- 2 positions
- manuels
- 3 positions

MONTE-ESCALIER «STAIR-GLIDE»

- idéal pour les personnes qui ne peuvent ou ne doivent monter les escaliers
- n'abîme pas les murs
- disponible pour l'extérieur

CHAISES ROULANTES TOUT GENRE

- régulières
- ultra-légères
- à bras détachables
- d'amputés
- dossier inclinable
- électriques
- d'enfants
- usagées

SIÈGE DE TRANSFERT REMBOURRÉ

pour la baignoire

ACTION

VENTE ou LOCATION
À votre service depuis plus de 75 ans.

849-2407
4338 ST-DENIS, MTL

Réginald
ST-Pierre

C. MARTIN JR

BELLERIVE

Un panorama saisissant sur Montréal et la rivière des Prairies

3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2

788 APPARTEMENTS SPACIEUX ET LUXUEUX

- 2 salles de bains
- Transport gratuit au métro par l'autobus «Bellerive»
- 2 courts de tennis
- Piscine de compétition avec saunas
- Câble T.V. gratuit
- Moniteur vidéo de sécurité
- Parc à pique-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine
- Parc d'amusements pour enfants
- Port de plaisance
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
- Balcons - Terrasse
- Salles de réception
- Gardié

5, Place Bellerive, Chomedey, Laval - Tél: 331-5512



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

Rendus au bout de leur course, les leaders gouvernent autrement



Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

Lorsque des chefs politiques savent qu'ils n'auront vraisemblablement plus à se faire réélire, ils exercent le pouvoir de manière différente. Ils se soucient moins de plaire à l'électorat dans l'immédiat que de réaliser des projets auxquels ils tiennent. Ces personnages ne gouvernent pas de la même façon lorsqu'ils songent moins à conquérir le vote qu'à laisser, pour la postérité, l'empreinte de leur passage aux commandes de l'État.

Le phénomène est particulièrement constatable dans les démocraties parlementaires, où l'on peut discerner une différence de comportement. Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, le président américain, M. Ronald Reagan et même le chef du gouvernement canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, illustrent bien l'attitude de dirigeants qui se sentent parvenus au soir de leur carrière.

On peut aussi noter que l'URSS est menée par des hommes âgés qui sont presque arrivés au bout de leur course. Mais, en régime autoritaire et dictatorial, rien ne prouve que la «gérontocratie», cette élite de vieillards dont l'ascendant est maintenant intégré au système soviétique, s'inquiète moins des réactions populaires à court terme que ne le feraient de jeunes leaders ambitieux à la poigne stalinienne.

Menahem Begin

Menahem Begin a de graves problèmes de santé. Son système cardio-vasculaire lui occasionne des crises, des séjours à l'hôpital et donc des retraits momentanés. Comme activiste juif polonais qui a combattu successivement les Soviétiques, les Britanniques et les Arabes, Menahem Begin a attendu trente ans avant d'accéder au pouvoir. Il sait qu'il lui reste peu de temps pour mettre en application les idées auxquelles il croit et pour créer une série de faits accomplis juridiques et militaires.

C'est selon cette perspective, notamment, que l'on peut percevoir l'énorme offensive contre les forces palestiniennes au Liban. Dans le même sens, l'an-

nexion des territoires conquis dans le Golan, la multiplication des colonies de peuplement en Cisjordanie (Judée et Samarie, selon l'expression du gouvernement Begin), les constructions de logements qui forment une ceinture autour de l'ancien secteur Jordanien de Jérusalem-Est, tout cela vise à créer des précédents irréversibles. La proclamation de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël (en dépit des importants sites religieux arabes qui s'y trouvent) s'inspirait du même esprit.

Bref, même s'il y a en Israël une Knesset et une opinion publique pluralistes, qui comprennent à la fois des «faucons» et des «colombes», M. Begin, dont la majorité en chambre ne tient pourtant qu'à un fil, gouverne comme s'il n'y avait au pays que des gens de sa propre tendance belliqueuse. À l'approche des rendez-vous électoraux, l'on doit noter la part d'opportunisme contenue dans les décisions d'attaquer l'ennemi. En Israël, les questions de sécurité sont celles qui, en temps de crise, recueillent les plus larges consensus. Le raid sur la centrale nucléaire de Tammouz, en Irak, l'été dernier, paraît avoir été guidé par un tel



Photothèque LA PRESSE

Menahem Begin

calcul. Mais la récente guerre menée au Liban montrait chez Menahem Begin, une détermination d'en finir avec les organisations militaires palestiniennes.

avant qu'un gouvernement plus conciliant prenne le pouvoir à la Knesset.

Ronald Reagan

Le président américain Ronald Reagan, maintenant septuagénaire, pourrait vraisemblablement, selon plusieurs observateurs aux États-Unis, ne compléter qu'un seul mandat. On ne doit guère s'étonner qu'il ait mis en oeuvre, dès le début de son séjour à la Maison-Blanche, des coupures des services sociaux, ait diminué le nombre de fonctionnaires et, sur l'avis de la Federal Reserve Bank, ait adopté une politique monétariste.

Sur le plan extérieur, M. Ronald Reagan n'a pas tardé à déclarer la guerre aux régimes marxistes qui tentent de créer une force d'entraînement en Amérique latine. Il a fourni une aide militaire au gouvernement de droite du Salvador. En somme, si M. Reagan, un président plus idéologue que pragmatique, veut laisser sa marque, il a peut-être peu de temps pour y parvenir. Mais les brusques embardées qu'il provoque pourraient, après son départ, secouer encore très longtemps la baraque de l'économie occidentale.

Pierre Trudeau

Enfin, le premier ministre Trudeau a parfois évoqué la possibilité qu'il quitte le pouvoir avant la fin du présent mandat. C'est d'ailleurs largement pour cette raison qu'immédiatement après le référendum québécois, il a mis en marche le rouleau compresseur du rapatriement constitutionnel que les tribunaux n'ont pu freiner que provisoirement. M. Trudeau tenait à clore cet épisode. Aujourd'hui, après quatorze années presque ininterrompues de pouvoir, le chef du gouvernement canadien paraît essoufflé. Il ne démontre pas d'enthousiasme, ni de grande inspiration pour agir sur l'économie canadienne, qui file tout droit vers la dépression.

Les périodes où un chef politique gouverne en sachant qu'il n'aura probablement plus à affronter l'électorat peuvent, en théorie, protéger la population contre l'opportunisme, les calculs à court terme et l'administration au gré des sondages. Mais elles comportent un danger plus grand, celui qu'un dirigeant politique substitue ses propres projets aux besoins et aux aspirations véritables de la population.

Offre SPÉCIALE

SAUVÉ FRÈRES

POUR UN PÈRE "Maintenant Spécial"

ENSEMBLES DE PLAGE

Style «cabana set»
Beige, marine, bleu royal, taupe ou brun
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. \$60 **SPÉCIAL \$34⁹⁸**

CHANDAILS MANCHES COURTES

Avec ou sans collet
En blanc, beige ou bleu
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à \$30 **SPÉCIAL \$9⁹⁸**

CHOIX DE CHANDAILS

Manches courtes
Tons de kaki, melon, bourgogne ou aubergine
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. \$22 **SPÉCIAL \$12⁹⁸**

COSTUMES DE BAIN

Choix de noir, bleu, marine, brun, bourgogne ou beige
Tailles 30 à 38
Ord. \$12 **SPÉCIAL \$6⁹⁸**

LOT DE PANTALONS

Couleurs assorties
Tailles 30 à 44.
Ord. jusqu'à \$45 **SPÉCIAL \$22⁹⁸**

LOT DE JEANS

Tailles variées
Ord. \$35 **SPÉCIAL \$19⁹⁸**

20% DE RABAIS

sur tous les sous-vêtements et les bas
HARVEY WOODS

ROBES DE CHAMBRE

Style «judo»
Bourgogne, noir ou royal
Une grandeur universelle
Ord. \$60 **SPÉCIAL \$39⁹⁸**

LOT DE COUPE-VENT

Tons de noir, bourgogne, kaki, beige ou gris
Grandeurs P.M.G. ou 36 à 46
Ord. \$55 **SPÉCIAL \$34⁹⁸**

SOULIERS BLANC

En cuir véritable. Plusieurs modèles au choix
Pointures 7 à 12
Ord. \$100 **SPÉCIAL \$39⁹⁸ et \$49⁹⁸**

ENSEMBLES SAFARI

Manches courtes ou longues. En beige, bleu ou tan. Grandeurs 36 à 46
Ord. jusqu'à \$85 **SPÉCIAL \$54⁹⁸**

ESPADRILLES

Entièrement blanc
Pointures 6 1/2 à 12
Ord. \$19.95 **SPÉCIAL \$14⁹⁸**

POUR JEUNES HOMMES

CHANDAILS

à encolures en «V»
Motifs et couleurs assorties
Grandeurs TP.P.M.G.
Ord. \$18 **SPÉCIAL \$9⁹⁸**

LOT DE PANTALONS

Tissus et couleurs variés
Tailles 26 à 34
Ord. jusqu'à \$45 **SPÉCIAL \$22⁹⁸**

CHEMISES SPORT

Manches courtes
Couleurs assorties
Grandeurs TP.P.M.G.
Ord. jusqu'à \$32 **SPÉCIAL \$19⁹⁸**

VESTONS SPORT

Beau choix de tissus et de couleurs
Grandeurs 34 à 40
Ord. \$135 **SPÉCIAL \$84⁹⁸**

POUR GARÇONS

CHANDAILS RAYÉS

Manches courtes. Poly / coton
Couleurs assorties
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. \$9.98 **SPÉCIAL \$6⁹⁸**

ENSEMBLES SAFARI

Manches longues. 100% polyester
Tons de beige, bleu ou kaki
Grandeurs 7 à 10 ans
Ord. \$50 **SPÉCIAL \$39⁹⁸**

JEANS GWG

lavés à la pierre
Grandeurs 7 à 18 ans
Ord. \$31 **SPÉCIAL \$15⁹⁸**

POUR GARÇONNETS CHANDAILS RAYÉS

Manches courtes
Couleurs variées
Grandeurs 4 à 6X ans
Ord. \$8.98 **SPÉCIAL \$5⁹⁸**

CHEMISES SPORT

À carreaux. Manches longues.
Poly / coton. Couleurs variées.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$18 **SPÉCIAL \$9⁹⁸**



Yves Duhaime: «Ce qui est bon pour Bill Davis, c'est bon pour le Québec».

QUÉBEC ET GULF NÉGOCIENT Duhaime veut «laisser venir»

■ QUÉBEC - Le premier ministre Lévesque a déclaré hier que le gouvernement analyse les opérations et la valeur des actifs de la compagnie Gulf, «qui s'est elle-même plus ou moins mise en vente», mais qu'il n'est pas de tout question pour l'instant de passer à l'achat.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, a pour sa part affirmé que, compte tenu du fait que le marché des produits pétroliers se rétrécit, la stratégie du gouvernement consiste à «laisser venir» les compagnies qui souhaitent se départir de leurs intérêts en tout ou en partie.

fares avec des gouvernements ou des sociétés d'État.

De plus, «ce qui est bon pour Bill Davis à Toronto peut être également très bon pour nous aussi», a dit M. Duhaime en rappelant que le gouvernement de l'Ontario venait d'acquiescer 25 p.cent de la compagnie Suncor.

M. Lévesque, qui répondait au député libéral Pierre Fortier, a précisé que les deux autres compagnies qui ont manifesté l'intention de se laisser approcher sont Texaco et Ultramar et qu'il n'a jamais été question de BP.

Il a par ailleurs affirmé que les nouvelles nouvelles touchant ces négociations provenaient de «fuites plus ou moins manipulées par les sociétés en question» et précisé que l'accord conclu avec Gulf en était un de confidentialité «pour qu'on puisse travailler tranquille», et non pas une entente d'achat de gré à gré.

«Jamais, à également affirmé le premier ministre, on ne se permettra de faire ni de près ni de loin une opération comme celle de Pétro-Canada, qui a coûté une fois et demie ce que cela aurait dû coûter, que tous les contribuables du pays vont payer pendant des années, qui est plus ou moins pourrie de conflits d'intérêts, qui a été faite en dehors de l'opinion publique et de toute consultation, et qui implique des gens, qu'on connaît bien du côté de l'opposition, qui grenouillaient et qui grenouillaient encore tout autour de l'ex-Pétro-Canada».

«A long terme, a-t-il dit sur un autre plan, je ne crois pas que nous ferions un bon coup si nous laissons passer le train», expliquant que les pays producteurs veulent de plus en plus faire af-

GILLES GAUTHIER

de notre bureau de Québec

«Le gouvernement du Québec est dans un certain sens bien placé pour discuter avec des pétroliers», de dire M. Duhaime, qui a expliqué que le marché des produits pétroliers se rétrécit.

Répondant aux questions du chef libéral Claude Ryan, M. Duhaime a affirmé qu'il y a «plusieurs mois, plusieurs années devant nous avant que nous puissions vraiment bien cerner l'ensemble du dossier, ce qui nous évitera de payer un prix de fou comme ce fut le cas pour Pétro-Canada».

INCIDENTS DE VENDREDI DERNIER

Vaillancourt souhaite que l'Assemblée nationale règle elle-même la question

■ QUEBEC. Le président de l'Assemblée nationale, Claude Vaillancourt, considère que les incidents qui ont perturbé, vendredi, les travaux de la commission parlementaire des Affaires municipales, sont à ce point graves qu'il serait préférable que ce soit l'Assemblée elle-même qui soit appelée à régler la question.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

«Si j'avais le pouvoir de le faire, nous a-t-il dit, hier, à l'occasion d'une conversation téléphonique, je présenterais d'office la motion prévue à l'article 81 de notre règlement pour saisir l'Assemblée puis la commission de l'Assemblée nationale de cette question.»

Toutefois, contrairement à ce que nous écrivions hier, le Président est le seul député à ne pouvoir exercer ce recours. Le règlement prévoit en effet que le tout est déclenché par une motion et le Président, en tant qu'arbitre des travaux parlementaires, n'a pas le droit d'en présenter.

Mais il semble souhaiter qu'un autre député le fasse: «Je pense personnellement que c'est peut-être un acte criminel, nous a-t-il

déclaré, mais que c'est surtout une attaque à un des fondements de la démocratie et qu'il appartient donc à l'Assemblée nationale de se saisir de la question.»

Hier, le ministre Lucien Lessard, principale cible des propos injurieux et menaçants tenus par les personnes qui ont envahi la salle de la commission et tenté de se rendre maîtres des lieux, a demandé au Président «quelles sont les mesures que peuvent prendre les députés de l'Assemblée nationale lorsque leurs privilèges de députés, en particulier celui de pouvoir siéger librement sans être intimidés, ont été brimés.»

M. Vaillancourt lui a répondu que les députés pouvaient saisir l'Assemblée nationale de la question et que cette dernière pouvait alors faire comparaître les contrevenants et, s'ils étaient trouvés coupables, les condamner à des peines ne dépassant pas une année de prison.

Aucune décision n'avait encore été prise hier soir, mais plusieurs personnes étudiaient la possibilité d'utiliser ce recours. On voulait, de toute façon, d'abord prendre connaissance du rapport d'enquête que le Président doit déposer aujourd'hui ou demain. Mais comme il a déjà indiqué,

hier, que ce rapport contiendrait «les identifications précises de la personne ou des personnes qui ont participé à cet événement», ce n'est pas l'absence des moyens de preuve qui les arrêtera.

On discute plutôt, dans les divers cabinets intéressés, de l'opportunité politique de faire un tel geste et du député qui serait le mieux placé pour le faire.

Lucien Lessard? N'aurait-il pas l'air de se livrer à une vengeance personnelle et n'attiserait-il pas inutilement une colère qui est déjà on ne peut plus violente à son endroit? Une meilleure solution consisterait à faire déposer la plainte par le député Patrice Laplante, qui présidait la Commission et qui, à ce titre, était le garant des droits des députés?

Il y songe. Mais d'aucuns font valoir que, jouant à merveille son rôle (il a, comme il dit, enlevé la chaise qui bloquait une porte «et le monsieur qui était dessus») il est devenu un témoin important de l'action. On pense alors à utiliser un député qui n'était pas présent, peut-être le whip ou le leader parlementaire.

Mais il reste alors toute la question de l'opportunité politique. Le libéral Michel Gratton, qui est intervenu, hier, en chambre, à la suite de Lucien Lessard, pour condamner ces actes d'intimidation, s'est alors contenté de demander

au Président de prendre des mesures pour assurer la sécurité.

Interrogé plus tard, il n'était pas en mesure de nous dire quelle serait la position de son parti si un député péquiste demandait que la commission de l'Assemblée nationale soit saisie de la question. «Nous n'en avons pas discuté, nous a-t-il répondu. Ce qui s'est passé vendredi est inacceptable, surtout qu'on a parlé de possibilités de représailles physiques (à l'endroit de Lucien Lessard.

«Mais je ne pense pas, a-t-il poursuivi, qu'on se prêterait à une dramatisation de tout ça. Ce n'est quand même pas la fin du monde. Ça ne justifie pas qu'on leur fasse un procès pour les faire passer pour des criminels. Ça serait jeter de l'huile sur le feu et déplacer le débat qui porte sur la loi 37.»

M. Gratton rappelle qu'au moment de l'étude de la loi 22, sous le gouvernement Bourassa, des femmes avaient interrompu le débat en commission et s'étaient même enchaînées à leurs sièges pour qu'on ne puisse les expulser. «On était encore plus justifiés d'agir, poursuit-il. Mais, après avoir étudié la question, on a préféré n'en rien faire». Il est évident que le gouvernement de l'époque a jugé qu'un tel geste aurait été interprété comme une vengeance.

On devrait savoir aujourd'hui si le dénouement sera le même cette année.



Claude Vaillancourt

photothèque LA PRESSE

FUSION BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

Le gouvernement décide d'imposer le «bâillon»

■ QUEBEC. Le gouvernement a décidé d'imposer ce qu'il est convenu d'appeler le «bâillon», en termes parlementaires, afin de faire adopter le projet de loi 37 sur la fusion des municipalités de Haute-Rive et de Baie-Comeau.

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-François Bertrand, a en effet fait inscrire un avis de motion en appendice au feuillet d'hier de l'Assemblée nationale, qui prévoit que la commission qui étudie la loi article par article doit cesser ses travaux au plus tard ce soir à minuit et faire rapport le lendemain matin, jeudi, à l'Assemblée. Il ne resterait alors que la lecture de troisième lecture dont la durée est limitée.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

La décision de procéder par motion de clôture s'explique par le fait que l'opposition libérale a entrepris ce qu'on appelle un «filibuster» sur le projet de loi, c'est-à-dire qu'elle multiplie les procédés dilatoires afin de prolonger les débats. A coup de motions et d'amendements, elle pourrait tenir pendant des semaines, alors que la session doit prendre fin au plus tard mercredi prochain et que le gouvernement tient absolument à ce que le projet de loi 37 soit adopté auparavant.

Ce qui est étonnant toutefois, et que les libéraux ne manqueront pas de souligner ce soir alors que la motion sera longuement débattue, c'est que le «bâillon» intervient après moins d'une douzaine d'heures d'étude en commission, dont trois consacrées à l'audition des intéressés. Habituellement, si on peut parler d'habitude à propos de motions qui demeurent quand même exceptionnelles, on attendait que le débat ait duré quelques dizaines d'heures, quand ce n'était pas plus de cent, avant d'imposer le «bâillon».

Les libéraux ont répliqué à leur façon depuis qu'ils sentent venir la clôture, en faisant durer plus longtemps que prévu l'étude du projet de loi de Montréal, reportant d'autant l'étude de la loi 37 qui se fait par la même commis-



Lucien Lessard

sion, réduisant par le fait même le temps qui aura été consacré à l'étude de ce dernier projet de loi avant que débute l'étude de la motion de clôture.

Le projet de loi 37 fusionne les municipalités voisines de Baie-Comeau et Haute-Rive. Appuyé, inspiré même, par le député du coin, Lucien Lessard, ainsi que par la majorité des habitants de Haute-Rive, il est violemment contesté par ceux de Baie-Comeau qui affirment, étayés à l'appui, que la fusion coûtera au moins le double de la subvention de \$2 millions accordée par le gouvernement.

Ils en veulent particulièrement au ministre Lessard qui avait maintes fois promis qu'il s'opposerait à une fusion forcée et qui avait plus récemment affirmé qu'il retirerait son appui au projet si on lui prouvait qu'il serait coûteux pour les résidents de Baie-Comeau.

Ils ont demandé en vain au gouvernement de tenir un référendum dans les deux municipalités sur la question et, de guerre lasse, ont organisé leur propre consultation populaire qui se déroulait hier.

Les libéraux, et particulièrement le député (et ancien maire) de Hull, Gilles Rocheleau, ont pris fait et cause pour eux et entendent tout faire pour empêcher l'adoption du projet de loi.

«Marcheton» pour la Fête du Canada

■ QUEBEC (PC) — Spectacles aériens des Snowbirds et des Sky Hawks, «marcheton», défilé, spectacles, parade aux flambeaux sur le fleuve et feu d'artifice sont au nombre des manifestations qui marqueront les fêtes du jour du Canada dans la région de Québec, a-t-on annoncé hier.

Le marcheton se déroulera le 1er juillet sur un parcours de 6 kilomètres. Le coureur bien connu Phil Latulippe participera à cette activité qui vise à recueillir des fonds pour permettre à de jeunes québécois de la région de séjourner au Centre Terry Fox, à Ottawa. Ce centre est actuellement en voie de construction et doit ouvrir ses portes en septembre prochain.

Il s'agit d'un projet mis sur pied par le Conseil pour l'unité canadienne. On pourra y accueillir chaque semaine 136 étudiants de 16 et 17 ans qui se verront offrir un programme bilingue d'études sur le Canada.

Le défilé qui suivra cette marche sera composé entre autres de fanfares, de corps de clairons et de cadets, de délégations des groupes ethniques et de voitures antiques.

Le président du comité organisateur, M. Jean-Paul Biron, a déclaré que l'on disposait cette année d'un budget de \$50,000 comparativement à \$30,000 l'an dernier.

PROMOTION DESIGN & AMÉNAGEMENT

présenté par les conseillers-décorateurs du Château d'aujourd'hui.



Du 16 au 26 juin, les conseillers-décorateurs du Château d'aujourd'hui vous invitent à découvrir leur art. Le meuble contemporain comme instigateur d'une qualité de vie, voilà ce qu'ils nous enseignent en nous présentant des exemples d'aménagement intérieur conçus à partir des plus prestigieuses collections de nos 4 boutiques.

Pour couronner cette initiative, le Château d'aujourd'hui consent une remise de 10 à 30% sur presque tous les meubles, papiers peints, tentures et accessoires

- 1125, boul. St-Martin Laval 382-4710
- 6370, rue St-Hubert Montréal 273-7258
- 6375, rue St-Hubert Montréal 273-7788
- Complexe Desjardins Montréal 288-4191



En exclusivité
SALON RUSTIQUE modèle «AMAZONE»
LUXUEUX et CONFORTABLE

Réalisé en chêne d'Amérique massif et doté, au siège et au dossier, de coussins recouverts de riche velours. Comprend un canapé et un fauteuil.

PRIX SPÉCIAL \$995

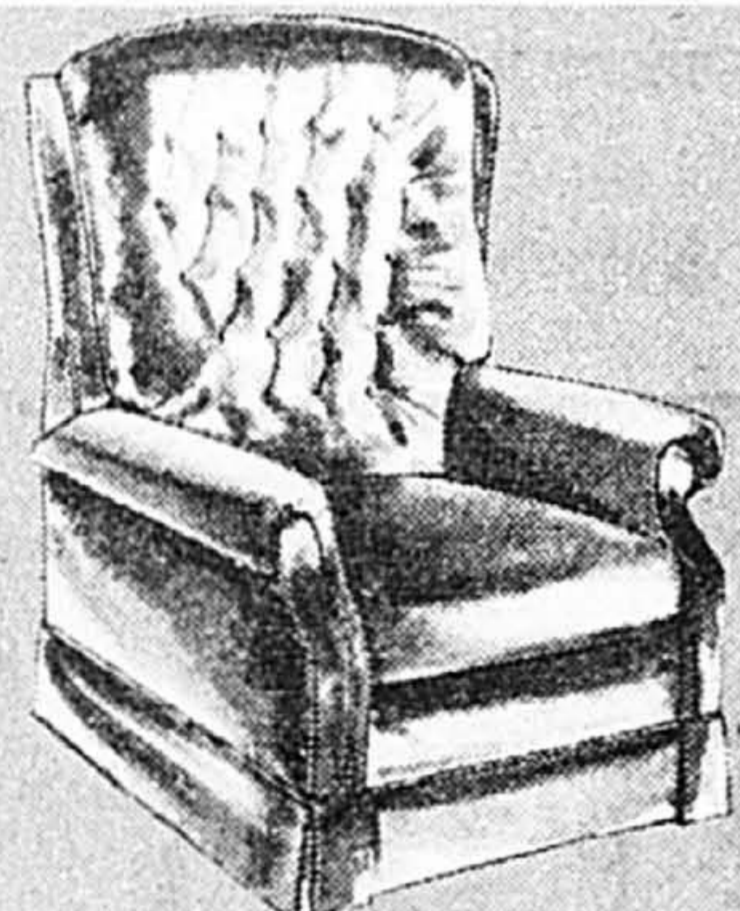
Le Géant du SALON
VOUS PROPOSE
EN EXPOSITION



SALON DE STYLE
PROVINCIAL FRANÇAIS signé SKLAR

Habillage velours Dralon côtelé couleur ivoire, coussins garnis de ressorts à boudin.

Canapé \$1,089 Fauteuil \$525 Aussi causeuse \$849

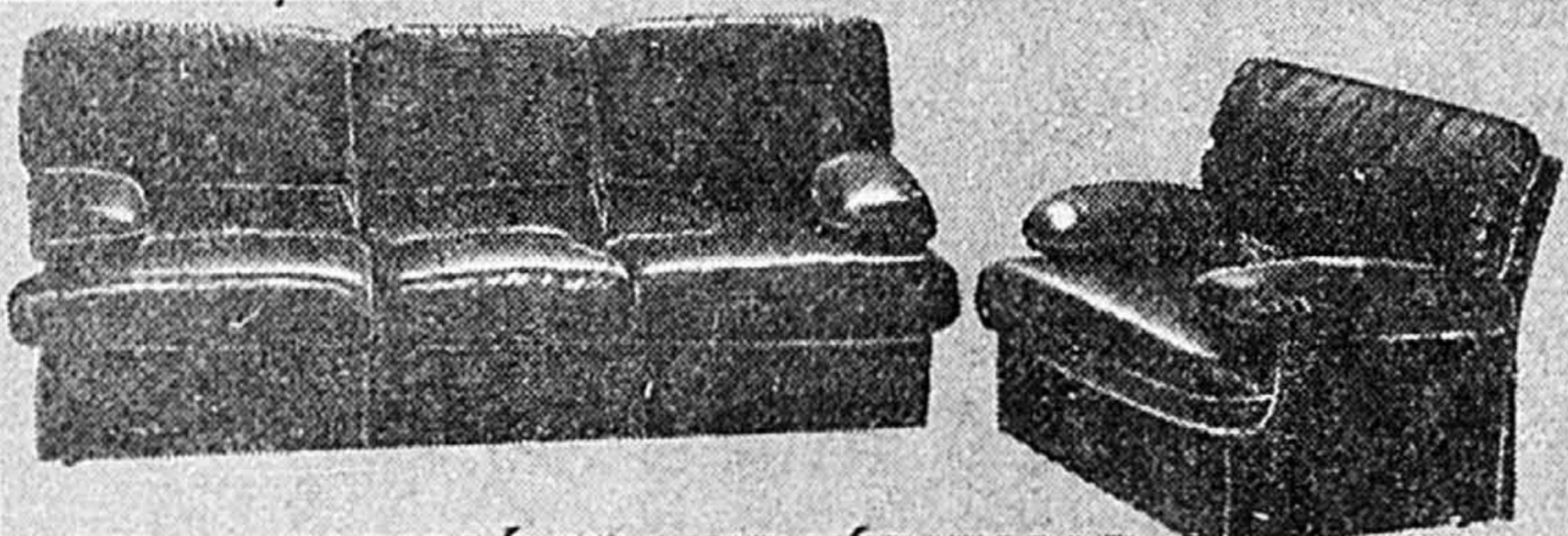


FAUTEUIL

à dossier inclinable Berkline.
Très confortable.
Revêtement velours cannelle.

PRIX SPÉCIAL POUR PAPA

\$399



SALON HABILÉ DE CUIR VÉRITABLE

Modèle «Patrizia» de Maxtile. Pleine fleur, coutures seller, couleur noire. Existe aussi dans d'autres couleurs. Comprend un canapé et un fauteuil.

PRIX SPÉCIAL \$1,995

**LE SPÉCIALISTE
DES SIÈGES
DE
QUALITÉ**

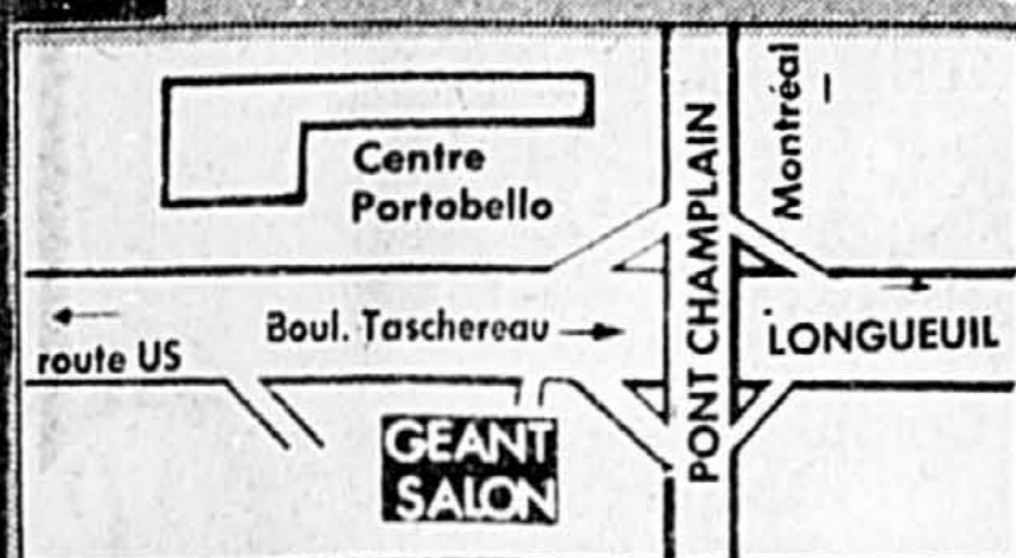
**D'ENSEMBLES
DE SÉJOUR
À REVÊTEMENT
DE CUIR OU DE TISSU**

VOUS Y TROUVEREZ: UN CHOIX GIGANTESQUE DE PIÈCES DE MOBILIER DE TOUTES SORTES: CANAPÉS / CANAPÉS-LITS / CAUSEUSES / FAUTEUILS / CHAISES

**UNE GAMME DE PRIX
POUR TOUTES LES BOURSES**

7205, boul. TASCHEREAU
BROSSARD

TÉL.: 445-1544



La Saint-Jean: de l'animation dans l'air

Les chambreurs du centre-ville dont la vie de quartier est de plus en plus menacée par les constructions nouvelles et les transformations de toutes sortes seront heureux de participer à une fête de famille qui aura lieu le 23 juin, de midi à 22 heures, dans la cour extérieure de l'UQAM. Selon M. Pierre Legros, responsable du comité d'organisation, «les chambreurs forment une catégorie de gens âgés de 40 à 80 ans que l'on a souvent tendance à oublier. La fête



Neil Chotem

Photothèque La Presse

MARTHA GAGNON

nationale leur fournit l'occasion de s'amuser et d'oublier leur solitude pour un moment». Un souper communautaire, des jeux et une veillée québécoise sont au programme de la journée.



Le comité des chambreurs du centre-ville qui regroupe 200 membres actifs a reçu une subvention de \$1,200 pour organiser sa fête de quartier.

L'UDA: pas de directive

L'Union des artistes n'a émis aucune directive quant à la participation de ses membres aux festivités nationales. Il n'a jamais été question de boycottage, a confié hier un porte-parole de l'association tout en précisant que les artistes étaient parfaitement libres d'offrir leur collaboration ou non. Lors d'une conférence de presse, la semaine dernière, le directeur de la Société des festivals populaires du Québec, M. Andrew Savage, déclarait que le comité organisateur pouvait difficilement se payer le luxe d'engager de grandes vedettes étant donné les contraintes budgétaires.

A l'Union, on répond que les artistes ont droit à un cachet minimum en vertu des conventions existantes mais qu'ils mènent leurs négociations comme bon leur semble. Certains d'entre-eux ont déjà accepté de participer à des fêtes de quartier. C'est le cas, par exemple, de Pauline Julien, de Raymond Lévesque, de Jeanne d'Arc Charlebois, de Jocelyn Bérubé, du groupe Héritage, de Neil Chotem, de Marie-Claire Séguin et de quelques autres.

La Saint-Jean en Ontario

La ville d'Alexandria en Ontario a décidé de «ressusciter la Saint-Jean» pour continuer à assurer l'épanouissement de la culture franco-ontarienne. La dernière fête fut célébrée en 1924. Cette année, les citoyens de concert avec le centre culturel «Les trois petits points...» organisent plusieurs activités: une grande soirée populaire, course de canots, défilé, exposition, etc. Les réjouissances auront lieu du 18 au 20 juin. Le centre culturel est un organisme à but non lucratif subventionné en majeure partie par le gouvernement fédéral.

Visite historique

La Société pour la conservation du Sault-au-récollet a décidé de renouveler l'expérience de l'an dernier et d'inviter le public à une visite des maisons historiques du secteur. Des guides seront sur place pour fournir les explications nécessaires. Les personnes intéressées pourront se rendre au parc Lomer-Gouin, angle des rues Saint-Firmin et Hamelin, à dix heures, le 24 juin. La visite du site qui comprend un arrêt à l'église La Visitation et dure environ 1h30. Si l'on se fie à la responsable, Mme Lorraine Fradette, c'est là une façon agréable de fêter la Saint-Jean en s'intéressant au patrimoine québécois.

Un gâteau national

A Brossard, tout se passe au parc Milan: bricolage pour les enfants, pique-nique familial, etc. Surtout n'apportez pas de dessert puisqu'un immense gâteau représentant le drapeau du Québec sera servi à tout le monde.



Marie-Claire Séguin

Photothèque La Presse

En vigueur du 16 juin au 19 juin ou jusqu'à épuisement de la marchandise



paco rabanne
pour homme

Prime

PACO RABANNE POUR HOMME, la fragrance masculine d'une fraîcheur originale, à l'odeur de musc et tabac, pour l'homme résolu d'aujourd'hui...
PACO RABANNE POUR HOMME, la fragrance inoubliable!

Avec tout achat de 10 \$ ou plus de produits Paco Rabanne pour homme, vous recevez sans frais supplémentaires une Eau de Toilette 20 ml. L'offre est en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise. Une prime par client.



Après Rasage 75 ml

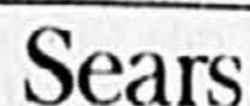
17\$ ch.

Eau de Toilette 120 ml

26\$ ch.

Les mentions Reg. ou étai de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. Ville St Laurent, Place Verlu, Brossard, Mail Champlain, Anjou, Galeries d'Anjou, St-Jérôme, Carrefour du Nord St-Jean, Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1982, Simpsons-Sears Limitée.

MAGASINAGE EN PERSONNE SEULEMENT



vous en avez pour votre argent...et plus

Accréditations de 4 syndicats à R.-C.: la partie patronale ira en appel

La Société Radio-Canada a décidé d'en appeler de la décision du Conseil canadien des relations de travail touchant le réaménagement des accréditations syndicales de quatre syndi-

cats de la boîte. Selon Radio-Canada, la décision du CCRT «introduit une dimension nouvelle en matière de relations de travail».

La SRC estime que cette décision transfor-

ment tant son fonctionnement que la vocation traditionnelle des syndicats de la Maison. Radio-Canada s'interroge de plus sur les limites de la juridiction du CCRT et sur l'étendue de ses

pouvoirs en la matière.

Compte tenu du délai très court qui lui est imparti pour en appeler à la Cour fédérale du Canada (10 jours après réception de l'avis), la Société

Radio-Canada affirme qu'elle a besoin de plus de temps pour évaluer toutes et chacune des implications d'une décision aussi exhaustive que complexe. «Les effets à long terme ne sau-

raient être mesurés dans un si court délai», souligne-t-on dans un communiqué.

Nomination à Radio-Canada

Le vice-président et directeur général de

la radiodiffusion française de Radio-Canada, Pierre Desroches, a annoncé la nomination, récemment, de Jean-Paul Dubreuil à titre d'adjoint à la direction générale.

En septembre dernier, M. Dubreuil devenait président de CTV, le consortium de CTV et TVA chargé de préparer la demande de permis de télévision payante et de la présentation de

la demande au CRTC. C'est d'ailleurs à cette époque qu'il rencontra les hautes autorités de Radio-Canada qui ont décidé de retenir ses services à la direction. Entré en fonction le 1er juin, M. Dubreuil assistera notamment la direction générale dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies divisionnaires en plus de l'assister dans la planification et le développement des services français.



Le Bahutier

(1er dans la reproduction de meubles anciens au Québec)

fait son ménage d'entrepôt

Un grand nombre de ces meubles seront vendus de

40% à 50%


de réduction

Boutique Johannaise
d'artisanat inc.
(20 minutes par le pont Champlain)

Jeu. 17 juin, 9h30 à 21h
ven. 18 juin, 9h30 à 21h
Sam. 19 juin, 9h30 à 17h

Dimanche 20 juin 11h à 17h
Livraison gratuite 50 milles à la ronde.

578 boul. du Séminaire
Saint-Jean 348-0672



Conséquences pour les citoyens

Notre employeur, le Gouvernement du Québec, nous provoque depuis plusieurs mois, et fait preuve du plus grand mépris pour ses plus proches collaborateurs, les employés de l'État.

Nous sommes d'ailleurs vos serveurs.

Vous pouvez éventuellement croire que le Gouvernement est justifié de récupérer 521 000 000 \$ de ses employés entre le 1er janvier et le 31 mars 1983, mais avez-vous pensé aux conséquences?

Ne croyez-vous pas, **vous qui êtes employé du secteur privé**, que votre patron ne sera pas tenté de faire la même chose? Et pourquoi pas, le Gouvernement le fait bien lui!

Pourtant, certains de vos avantages sont les conséquences de nos conventions collectives.

Vous qui êtes commerçant, avez-vous songé à ce que sera votre chiffre d'affaires du premier trimestre de 1983, si dans votre localité les employés du secteur public et parapublic sont en nombre important?

Prenez par exemple la région métropolitaine de Québec où près de 150 000 000 \$ ne seront pas disponibles au cours de cette période, la situation ne sera sûrement pas des plus gaies... D'autres mises à pied, fermeture de commerces, manque à gagner, etc.

On ne peut sûrement pas appeler cela la relance économique, c'est de la pure inconscience!...

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC INC.



A. Gold & Sons® SOLDE ESTIVAL



ÉPARGNEZ \$7 ⁵⁰ 4 000 «TEE-SHIRTS» ORD. \$21.50 À MANCHES COURTES POUR LE GOLF \$14	ÉPARGNEZ \$16 ⁰⁰ BLOUSONS LÉGERS ORD. \$50.00 VASTE CHOIX \$34	ÉPARGNEZ \$7 ⁵⁰ 3 000 CHEMISES ORD. \$21.50 À MANCHES COURTES, STYLE «TEE-SHIRT» \$14	ÉPARGNEZ \$7 ⁵⁰ 3 000 «TEE-SHIRTS» ORD. \$21.50 POLO \$14		
ÉPARGNEZ JUSQU'À \$191 ⁰⁰ SUR NOS COMPLETS DE RENOM ORD. \$295 à \$350 (GROUPE SPÉCIAUX) \$159 <small>SEULEMENT</small>	ÉPARGNEZ JUSQU'À \$86 ⁰⁰ SUR NOS VESTONS SPORT ORD. \$150 à \$175 (GROUPE SPÉCIAUX) \$89 <small>SEULEMENT</small>	½ PRIX — ÉPARGNEZ \$12 ⁵⁰ CRAVATES EN PURE SOIE ORD. \$25.00 SIGNÉES FRANCO TUCCI \$12⁵⁰ <small>SEULEMENT</small>			
ÉPARGNEZ \$65 BOTTES CHIC D'ITALIE ORD. \$140 \$75	ÉPARGNEZ JUSQU'À \$35 SOULIERS CHIC NUNN BUSH ET CAVENDISH ORD. \$90 à \$100 \$65	ÉPARGNEZ JUSQU'À \$25 SOULIERS SPORT ET DE VILLE ORD. \$60 à \$75 \$50	ÉPARGNEZ \$10 SANDALES EN CUIR ORD. \$25 \$15	ÉPARGNEZ \$7 SOULIERS EN TOILE NUNN BUSH ORD. \$25 \$18	ÉPARGNEZ \$12 ⁵⁰ PANTOUFLES DE VALENTINI ORD. \$32.50 \$20
ÉPARGNEZ \$97 ⁰⁰ CHEMISIERS EN SUPER SUÈDE ORD. \$495 \$398 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ \$56 ⁰⁰ VESTONS SPORT ULTRA LÉGERS ORD. \$185.00 \$129 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ \$6 ⁰⁰ «TEE-SHIRTS» À ENCOLURE EN V ORD. \$18.00 \$12 <small>MAINTENANT</small>	ACHETEZ-EN 3 ET ÉPARGNEZ \$11 ⁰⁰ SHORTS DE JOGGING ORD. \$12.00 CHACUN 3 POUR \$25	ÉPARGNEZ \$7 ⁵⁰ ou \$10 ⁰⁰ CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES DE CONCEPTION CUBAINE STYLE «GUAYABERAS» ORD. \$32.50 ET \$40.00 \$25 et \$30 <small>MAINTENANT</small>	
ÉPARGNEZ \$46 ⁰⁰ VESTONS SPORT D'ÉTÉ TAILLÉS DANS LES FAMEUX TISSUS LEPOULTRE DE FRANCE ORD. \$175 \$129 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ JUSQU'À \$26 ⁰⁰ ENSEMBLES SAFARI À MANCHES COURTES ORD. \$105.00 \$79 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ \$13 ⁰⁰ CHEMISES HABILLÉES TON SUR TON, MOTIF, UNIS ORD. \$35 \$22 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ \$16 ⁰⁰ VESTES SAFARI ORD. \$75 \$59 <small>MAINTENANT</small>	ÉPARGNEZ \$12 ⁰⁰ 2 000 TRICOTS TORSADÉS AUX TEINTES MODE, ENCOLURE EN V ORD. 30.00 \$18 <small>MAINTENANT</small>	

388 o., STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL



• 960 o., STE-CATHERINE
• FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE
• LES PROMENADES ST-BRUNO

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte-Blanche et la carte A. Gold & Sons

IL NE MANQUE PLUS QUE L'ASSENTIMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Montréal pourra annexer une partie de Côte Saint-Luc

■ QUEBEC - Il n'y manque plus que le consentement de l'Assemblée nationale et la Ville de Montréal pourra annexer une

YVON LABERGE

partie du territoire de Côte Saint-Luc puisque la commission parlementaire des Affaires municipales chargée de l'étude du projet de loi 200 modifiant la Charte de Montréal n'y fait pas obstacle.

Par contre, les membres de la commission ont refusé à Montréal le privilège de fusionner à son territoire les enclaves qui sont d'une part à Verdun l'usine de filtration Atwater et à La

Salle les terrains de l'usine de filtration Charles-Desbaillets. Le ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, préférant que les parties impliquées en viennent à une entente de gré à gré, suivant en cela l'exemple de l'entente intervenue entre Montréal et Côte Saint-Luc.

Le territoire visé par l'amendement à la Charte de Montréal annexant une parcelle du territoire de Côte Saint-Luc comprend: une partie des installations de Blue Bonnets, le centre-commercial square Décarie, les usines de peinture C-I-L et Armstrong Corp. et les terrains du développement immobilier Les Jardins Tuileries Ltée.

Si l'annexion d'une partie de territoire de Côte Saint-Luc à Montréal fait des heureux, les opposants, eux, n'y voient que des désavantages.

Pour sa part, le secrétaire de Les Jardins Tuileries, M. Jacob P. Wolofsky, y voit un empêchement au parachèvement de l'ensemble immobilier de six bâtiments qui, si complétés, nécessiteraient des investissements de plus de \$100 millions.

A cela, le président du Comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a répondu hier en commission parlementaire que «c'est faire preuve de chantage» que d'avancer telle affirmation.

Le président de l'exécutif, qui

n'a pas caché aux parlementaires que cet amendement à la Charte allait régler le problème de circulation qu'aurait créé ce développement immobilier n'eut été de l'annexion, a de plus précisé que Montréal aménagera une voie de circulation reliant les boulevards Kildare et Jean-Talon en passant au nord de la voie ferrée située entre Blue Bonnets et le territoire annexé.

Les plans initiaux

Cette proposition de dernière minute faisant contraste avec les plans initiaux de Montréal qui prévoyait plutôt le prolongement de la rue Vézina jusqu'au boulevard Kildare dans Côte Saint-Luc, lequel prolongement aurait

été aménagé au sud du territoire annexé, privant ainsi les promoteurs de Les Jardins Tuileries d'une partie de terrain où est prévu la construction d'une tour d'habitation de grand luxe.

Quant au représentant de la Ville d'Hampstead qui convoitait aussi le territoire annexé par Montréal, il y a dans cet amendement à la Charte de Montréal une procédure anti-démocratique puisque d'une part les dirigeants de Côte Saint-Luc n'ont pas voulu entendre les arguments d'Hampstead et que d'autre part les occupants-copropriétaires du premier immeuble complété ne veulent pas devenir citoyens de Montréal mais plutôt d'Hampstead. Ce que le repré-

sentant des occupants-copropriétaires est d'ailleurs venu confirmer devant la commission parlementaire.

Pour leur part, les représentants du centre-commercial square Décarie et des entreprises C-I-L et Armstrong sont venus expliquer qu'une annexion à Montréal signifie de fortes hausses du compte de taxe alors que la situation économique s'y prête plutôt mal.

A tout cela, le ministre Léonard est resté sourd et seul le député libéral de Hull, Gilles Rochelleau, en a fait mention avant d'enregistrer sa dissidence à cet amendement à la Charte de Montréal.

Léonard ne voudrait pas décevoir les Pointeliens

■ QUEBEC - Le ministre des Affaires municipales fera connaître sa position quant à la fusion de Pointe-aux-Trembles à Montréal avant l'ajournement de la présente session parlementaire prévu au pire pour le 23 juin prochain.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre Jacques Léonard qui a précisé attendre les rapports de ses fonctionnaires sur l'état de la question.

Selon certaines sources au ministère des Affaires municipales, le ministre Léonard n'aurait pas l'intention de s'opposer au verdict populaire du 27 mai dernier même si on s'attend pour dire que les règles de la consultation sont désuètes.

D'ailleurs, certains observateurs prétendent que des modifications à la Loi des cités et villes pourraient être apportées au cours de la prochaine session parlementaire, plus spécifiquement les articles relatifs aux règles qui régissent la tenue d'un référendum.

Enfin, même si le ministre n'a pas l'intention de s'opposer aux vœux des Pointeliens, un porte-parole du ministère des Affaires municipales a précisé que la situation financière de Pointe-aux-Trembles n'est pas aussi catastrophique qu'on veut bien le laisser entendre dans certains milieux.

Le maire de Prévost commente sa démission

■ «Nos assemblées du conseil étaient toujours perturbées par des groupes de voyoux. Il devenait impossible de siéger. Pour continuer dans la paix, il aurait fallu avoir recours à la Sûreté du Québec.»

C'est en ces termes que le maire de Prévost, André Hébert, a commenté hier sa démission et celle de quatre conseillers de cette municipalité des Basses Laurentides.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

M. Hébert, qui occupait le poste de maire depuis novembre 1981, a expliqué qu'une cinquantaine de personnes venaient continuellement mettre le bâton dans les roues de l'administration municipale.

Les problèmes à l'hôtel de ville, a expliqué le maire démissionnaire, ont commencé en janvier quand un conseiller de l'opposition a été élu. «Un membre de notre équipe a décidé de se ranger de son côté», explique M. Hébert.

La goutte qui a fait déborder le vase s'est produite le 7 juin quand 344 contribuables sont venus bloquer le projet de construction d'un chalet communautaire. «A l'assemblée de d'information, les contestataires ne nous ont pas laissé le temps d'expliquer notre projet. Ils criaient continuellement. Ça n'avait aucun sens», ajoute-t-il.

Du bénévolat

M. Hébert a poursuivi en disant que la patience avait ses limites. «Je travaillais, dit-il, 60 heures par semaine pour la municipalité. Avec un salaire de \$7,200 annuellement, c'est presque du bénévolat.»

Les conseillers qui ont décidé de suivre le maire lundi soir sont Madeleine Dufour, André Lafleur, Gilles Lyrette et Jean-Claude Dionne. Les deux qui demeurent en poste sont Pierre Paquette et Yves Gascon.

A la suite de la démission de ces édiles, la municipalité de Prévost est sans administration municipale. Les deux conseillers restants ne peuvent pas siéger car le quorum est de quatre.

Le greffier de la municipalité, Gaston Charette, a déclaré qu'il avait contacté le ministre des Affaires municipales pour l'informer de la situation et que Québec lui avait demandé de mettre tous les renseignements sur papier. C'est après avoir reçu l'information par écrit que Québec décidera de la procédure à suivre.

Lors d'un entretien, M. Hébert a affirmé que la politique municipale était terminée pour lui.

La municipalité de Prévost a une population de 6,000 citoyens et un territoire de 15 milles carrés.

C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!



Billets de Loto-Québec, Mini, Inter, Provincial, Super, Loto-Baseball, maintenant disponible dans tous les supermarchés A&P

A&P rembourse tous les coupons émis par les autres supermarchés

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 19 juin, 1982

COCA-COLA
Sprite, ou Tab Cola
Pqt de 6 bout de 750 mL

249

Notre prix rég 4,75

CRÈME GLACÉE CASCADE
Saveurs variées
Cont 2 litres

179

Notre prix rég 2,29

PÂTES ALIMENTAIRES
5 variétés assorties, Lancia
Pqt cello 500 g

49^c

Notre prix rég 99.

CIGARETTES
Toutes les marques populaires Canadiennes
Régulières ou King, pqt de 20 ou de 25

1059

Notre prix rég jusqu'à 11,19

CANTALOUPE
Provenance du Texas, Canada No. 1

79^c

RAISINS VERTS SANS PÉPIN
Perfette, provenance de la Californie, Canada No. 1

328 \$/kg / 149 \$/lb

PÊCHES FRAÎCHES
Provenance de la Californie, Canada No. 1

196 \$/kg / 89^c c/lb

LAITUE FRIÉE ch 39^c **RADIS FRAIS** 3 pqt 1,00
Fraîche, provenance du Québec Provenance du Québec

CONCOMBRES SANS PÉPIN ch 99^c **ÉCHALOTES** 3 pqt 1,00
Anglais, provenance de l'Ontario, Canada No. 1 Fraîches, provenance des E.U.

ORANGES SUNKIST 12 pour 1,99 **POMMES GRANNY SMITH** 2,18 \$/kg / 99^c lb
Valencia, provenance de la Californie Provenance de l'Afrique du sud, Canada No. 1

ÉPINARD FRAIS Sac cello 283 g 98^c **POMMES DE TERRE NOUVELLES** 86^c kg / 39^c lb
Provenance du Québec Provenance de la Californie, Canada No. 1

MELON D'EAU ENTIER ch 3,99 **PRUNES** 4,17 \$/kg / 1,89 \$/lb
Provenance de la Floride Red Beauty, provenance de la Californie, Canada No. 1

MAÏS EN ÉPIS 6 pour 1,99 **BÉGONIAS EN FLEUR** Pqt 4" 1,99
Provenance des E.U., Canada No. 1 En pot

Poires Globe Boîte 796 mL **99^c**
De choix, pour le dessert **Épargnez 44^c** Notre prix rég 1,43

Gateaux Stuart Pqt de 6 **149**
4 variétés assorties **Épargnez 40^c** Notre prix rég 1,89

Eau de source Bout 3,79 litres **99^c**
Naturelle, Canaqua **Épargnez 52^c** Notre prix rég 1,51

DENTIFRICE AIM Tube 100 mL **99^c** **Épargnez 29^c**
Notre prix rég 1,93

ROULÉS À LA GELÉE Hostess Gâteau 283 g **89^c** **Épargnez 64^c**
Notre prix rég 1,53

RIZ MINUTE RICE Boîte 700 g **1,99**
A grains longs

PAPIER MOUCHOIR Boîte de 200 tissus **89^c**
Couleurs variées, White Swan

PAPIER ALUMINIUM 3,79
Reynold's Roule de 50 pi X 18 po

NETTOYEUR "EASY OFF" Boîte 400 g **2,09**
Pour le four et B.B.O. (Avec gachette 475 mL)

CRISTAUX NEILSON'S 99^c
Saveurs de fruits variés Pqt de 3 envs de 91 g

BISCUITS McCORMICK Sac 400 g **1,49**
Blé complet, variétés assorties incluant sablés

ARACHIDES BLANCHES Sac 400 g **1,79**
Johnson's

NOURRITURE POUR CHIENS Sac 2 kg **2,59**
Bouchées tendres, Ken-L-Ration

THÉ SALADA
Orange Pekoe, en sachets

1,49 **Épargnez 75^c**

Pqt de 60 Notre prix rég 2,24

Essuie-tout White Swan Couleurs variées Pqt de 2 roule **129** **Épargnez 50^c**
Notre prix rég 1,79

Briquettes Kingsford Sac 4,5 kg **299** **Épargnez 90^c**
De charbon de bois Notre prix rég 3,89

Couches Pampers Pqt **399** **Épargnez 60^c**
Extra absorbantes, pqt de 24, pour le jour pqt de 30, pour la nuit pqt de 22 Notre prix rég 4,59

Sacs à ordures Glad Pqt de 10 **159** **Épargnez 50^c**
Extérieurs Notre prix rég 2,09

C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P

L'INCENDIE DU HUDSON TRANSPORT

Blâme au capitaine et suspension de quatre officiers, recommande l'enquêteur

(PC) — L'enquêteur dans l'incendie qui a coûté la vie à sept marins, la Noël dernière, à sept marins du cargo Hudson Transport, sur le Saint-Laurent, a recommandé hier à Montréal, que le capitaine du navire soit blâmé officiellement et que quatre des officiers du bord soient l'objet de suspensions.

L'avocat Bernard Deschênes a aussi cri-

tiqué les autorités fédérales, de même que le propriétaire du navire, la Halco Inc., et l'Union internationale des gens de mer, pour leurs rôles dans cette tragédie, «où tout ce qui pouvait aller mal a mal été».

Me Deschênes a recommandé que le capitaine Russell Blais soit blâmé pour avoir donné des ordres insuffisants sur la façon de combattre l'incendie.

L'enquêteur a cependant reconnu que l'officier était resté à bord durant plusieurs heures, afin de tenter d'éteindre le brasier.

Les officiers

— que le premier officier Louis-Philippe Dussault soit suspendu six mois, pour n'avoir pas aidé à combattre l'incendie et avoir abandonné le navire sans autorisation.

— que le second officier Jean-Baptiste Scott soit suspendu trois mois pour avoir gardé des objets inflammables dans sa cabine, où le feu aurait commencé, et pour avoir abandonné le navire.

— que le chef mécanicien Roch Bouchard soit suspendu deux mois, pour avoir déserté les machines, avoir donné des informations insuffisantes au capitaine concernant des pompes défectueuses et avoir abandonné le bord.

L'enquêteur a suggéré qu'ils ne puissent reprendre leurs permis d'exercice que lorsqu'ils auraient suivi avec succès un cours sur les opérations d'urgence nautique.

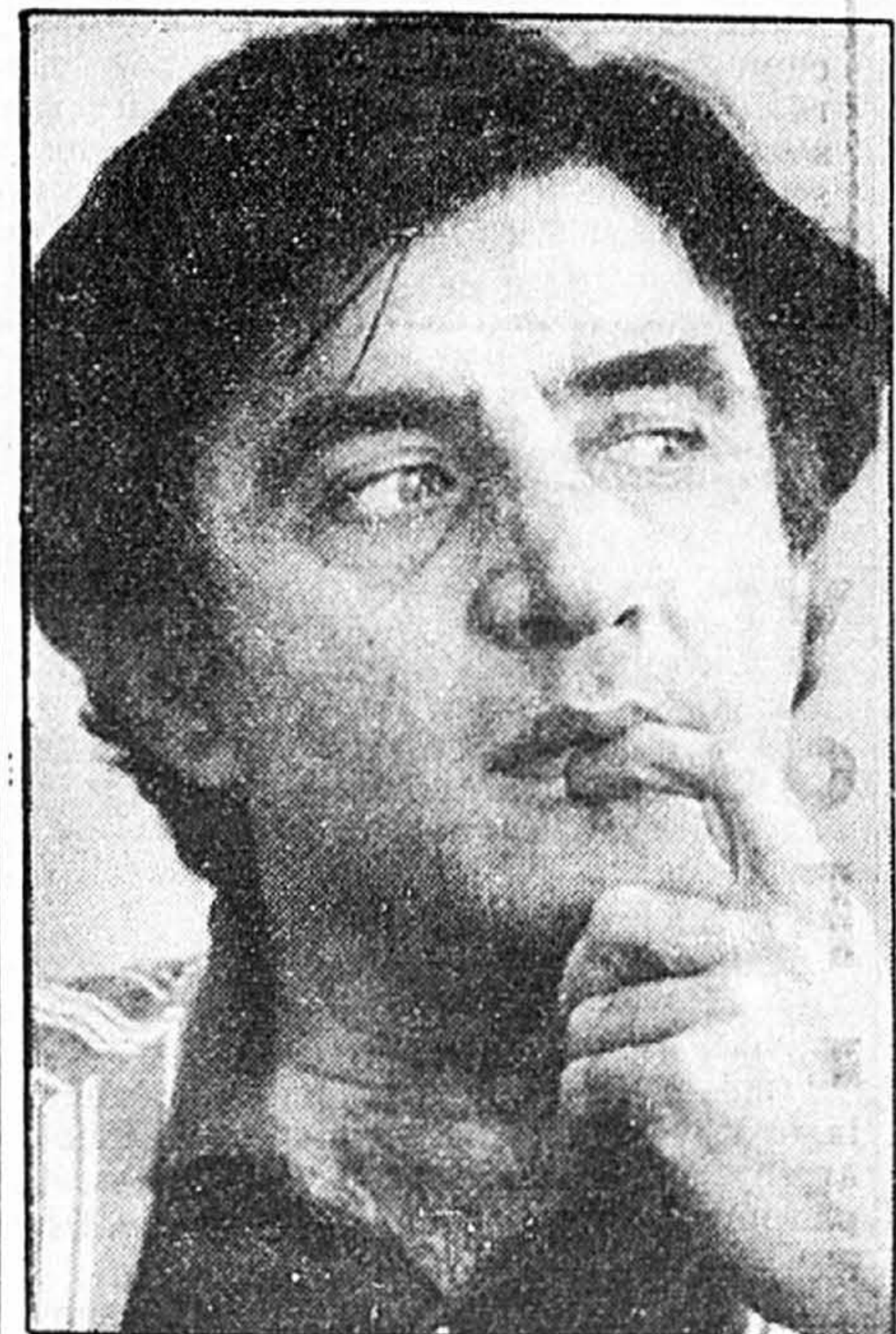
L'enquêteur a postulé que les causes de l'incendie auraient été la négligence de M. Scott, un fumeur de pipe, des pompes défectueuses, un équipement de secours insuffisant, la panique générale, la mauvaise

conduite des officiers et des procédures de recherche et de secours inadéquates.

L'enquêteur a noté, à l'égard de l'armateur, que la Halco avait fait du progrès depuis un accident survenu sur un autre de ses navires, en 1979, et dans lequel six marins avaient perdu la vie, mais il a précisé que la compagnie avait encore beaucoup de chemin à faire.

Il a blâmé la compagnie d'avoir affecté sur le Hudson Transport un officier dont les permis n'étaient valides

pour des opérations à terre, de même que pour des procédures d'inspection insuffisantes.



Franco Piperno Laserphoto PC

Un sursis pour Franco Piperno

À la demande de son avocat, Me Pierre Duquette, l'arbitre André Fafard, d'Immigration Canada a accordé un délai de trois jours au physicien italien Franco Piperno, avant de prendre des procédures contre lui. Les dirigeants italiens ont réclamé l'extradition de Piperno depuis septembre 1981, mais sans succès, dix sept juges canadiens l'ayant libéré pour absence totale de preuve pour les crimes dont l'accusent les autorités italiennes, tous reliés à des activités terroristes fréquentes en Italie. Les autorités italiennes recherchent toujours les initiateurs et les causes de ces crimes en gardant en prison, sans procès, depuis environ trois ans, une cinquantaine d'intellectuels et d'universitaires à qui on reproche surtout leurs écrits et leurs idées. Piperno devait retourner en France pour y résider, comme il pouvait le faire légalement avant sa visite au Canada en septembre dernier.

JEAN-PAUL SOULIÉ

Erreur d'un fonctionnaire de l'aéroport international de Paris, Roissy, ou directive maladroite des autorités françaises actuelles, le renvoi de Piperno au Canada pose un problème à son avocat dans cette cause face au ministère de l'Immigration: Me Pierre Duquette se demande si son client ne va pas faire face dans les jours qui viennent à une attestation émise par M. Lloyd Axworthy, ministre de l'Immigration, et M. Robert Kaplan, solliciteur général du Canada, le considérant comme un personnage dangereux pour la sécurité de l'État, comme ils l'ont fait dans le cas du journaliste salvadorien Victor Regalado. Dans le cas de Piperno, une ordonnance d'expulsion ou de déportation serait plus difficilement explicable par les deux ministres, explique Me Pierre Duquette. S'ils signaient une attestation, comment pourraient-ils prétendre avoir des informations plus valables que celles fournies par les autorités italiennes aux magistrats canadiens?

Inquiétude

D'un autre côté, Me Pierre Duquette se dit inquiet: si les deux ministres d'Ottawa signent le même certificat de dangerosité que dans le cas du journaliste salvadorien Regalado, ils ne pourront jamais revenir sur leur parole, et devront se retrancher derrière le secret d'état, la protection des sources, pour ne pas avoir à perdre la face politiquement, comme ils le font actuellement avec Victor Regalado.

En attendant, Me Pierre Duquette espère bien que Franco Piperno va continuer à bénéficier de l'appui que certains Français lui avaient accordé: avant de devenir ministre de la Justice en France, M. Badinter avait été son avocat, et M. François Mitterand, aujourd'hui président de la République Française, signait les pétitions en faveur de Piperno des deux mains, quand il était dans l'opposition.

Un timbre pour la Fête du Canada

La Société canadienne des postes émettra le 30 juin prochain un feuillet commémoratif de douze timbres de 30 cents à l'occasion de la Fête du Canada.

Les oeuvres d'artistes canadiens ont été produites sur ces timbres-poste afin de respecter le thème de cette année: «Le Canada vu par ses artistes». Le feuillet commémoratif présente donc des scènes caractéristiques des provinces. Les artistes choisis sont: Lionel LeMoine Fitzgerald (Manitoba), Joe Plaskett (Colombie-Britannique), D'illingworth Kerr (Alberta), Bruno Bobak (Nouveau-Brunswick), David Milne (Ontario), Dorothy Knowles (Saskatchewan), Alex Colville (Nouvelle-Écosse), Molly Lamb (Île-du-Prince-Édouard), René Richard (Territoires du Nord-Ouest), Christopher Pratt (Terre-Neuve), A.Y. Jackson (Yukon) et Adrien Hébert (Québec).

Ce feuillet sera imprimé en 5,400,000 exemplaires.

C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P

mieux chez A&P avec ses

AUBAINES D'ÉTÉ

Slack's
CHAMPIGNONS MORCEAUX ET TIGES
Boîte 284 mL
Epargnez 28c

Sucro
granulé extra fin
Sac 4 kg
Epargnez 64c

CHAMPIGNONS MORCEAUX ET TIGES
Slack's
Boîte 284 mL
79c
Notre prix rég 1,07

SUCRE BLANC GRANULÉ
Fin
Sac 4 kg
249
Notre prix rég 3,13

Service personnalisé.
Viandes de qualité aux prix des supermarchés

CUISSE DE JAMBON
Entière, fumée, décongelée sans jarret
Environ 6,3 kg à 7,3 kg ou 14 à 16 lb
306 \$/kg
139 \$/lb

RÔTI DE CROUPE
Ou d'extérieur de ronde, désossé
615 \$/kg
279 \$/lb

Pâtés à la viande Pqt 227 g **69c**
Au boeuf, dinde ou poulet, surgelés, Savarin
Epargnez 26c Notre prix rég 95c

Margarine molle Cont 454 g **79c**
Faitte d'huile végétale à 100%, Golden Girl
Epargnez 20c Notre prix rég 99c

Mais en crème Boîte 540 mL **59c**
De choix, idéal
Epargnez 26c Notre prix rég 85c

JUS D'ORANGE
Concentré, surgelé, Kent
Gros format 453 mL
99c
Notre prix rég 1,77

POIS VERTS FROZO
Surgelés
Pqt 907 g
99c
Notre prix rég 1,29

RAGOÛTS CLARK Boîte 680 g **1,99**
Au boeuf, irlandais ou poulet et dinde

DÉTERSIF PALMOLIVE Bout 500 mL **1,39**
Liquide

PARIS PÂTÉ Boîte 170 g **1,19**
Salade de poulet, de jambon ou pizza

LÉGUMES GÉANT VERT Pqt 283 g **99c**
Surgelés, épinard ou mais Niblets dans sauce au beurre

FROMAGE COTTAGE 1,39
Délié Cont 500 g

SACS À SANDWICH Pqt de 50 **79c**
Baggies

FROMAGE CHEDDAR Pqt 500 g **2,79**
Blanc ou coloré, Meuldor

POUDINGS LAURA SECORD Pqt de 4 boîtes de 142 g **1,49**
Mimis, saveurs variées

Croquade Neilson's Pqt 255 g **119**
Variétés assorties
Notre prix rég 1,09

Croustilles Sac 200 g **119**
Feuille d'érable
Variétés assorties
Notre prix rég 1,59

Moutarde French's Pot 500 mL **69c**
Préparée
Notre prix rég 1,09

Relish Coronation Pot 375 mL **79c**
Variétés assorties
Notre prix rég 1,19

DINDES BUTTERBALL
Imprégnées en profondeur, Swift environ 2,7 kg à 4,5 kg ou 6 à 10 lb
262 \$/kg
119 \$/lb
Epargnez 1,33 \$/kg 60c/lb

RÔTI DE POINTE DE SURLONGE Coupe de boeuf du Canada catégorie "A" Ou d'intérieur de ronde
659 \$/kg
299 \$/lb

BOEUF HACHÉ MAIGRE Délicieux sur charbon de bois
549 \$/kg
249 \$/lb

Bifteck 7,03 \$/kg / 3,19 \$/lb

Bifteck de ronde 7,03 \$/kg / 3,19 \$/lb

Rôti de noix 7,91 \$/kg / 3,59 \$/lb

Salade de chou Pqt 350 g **1,09**

Biftecks de ronde 8,36 \$/kg / 3,79 \$/lb

Saucisse porc pur Pqt 500 g **2,79**

Bifteck de ronde 6,59 \$/kg / 2,99 \$/lb

Viande fumée Pqt de 4 sacs de 50 g herm **2,89**

SAUCISSES FUMÉES Emb herm 454 g **1,69**

BACON DE FLANC Emb herm 500 g **2,49**

Jambon cuit Pqt 175 g **1,49**

Jambon Emb herm 7,69 \$/kg / 3,49 \$/lb

Saucisson Maple Leaf Pqt 200 g **1,89**

Saucisson 3,95 \$/kg / 1,79 \$/lb

Biftecks de jambon Pqt 175 g **1,99**

Viandes cuites Pqt 175 g **1,09**

BÂTONNETS D'AIGLEFIN Pqt 283 g **1,99**

PAIN DE SIMILI-POULET **395 \$/kg** / **179 \$/lb**

BÂTONNETS DE GOBERGE Pqt 397 g **1,99**

SALAMI AU BOEUF **461 \$/kg** / **209 \$/lb**

C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P

Lévesque: un message sur la relance teinté de nationalisme

(PC) — C'est un message fortement nationaliste qu'a livré hier soir le premier ministre René Lévesque, sur les ondes de Radio-Québec, alors qu'il a associé le plan de relance de la construction domiciliaire établi la semaine dernière, à Québec, aux possibilités offertes aux petits États de mieux se sortir des crises.

«Ceux qui disent que les gros États protègent mieux leurs citoyens devraient demander aux habitants des Maritimes comment ils se sentent dans la crise, ou aux 10 millions d'Américains en chômage s'ils se sentent plus en sécurité», a postulé le premier ministre.

M. Lévesque est revenu au moins à deux reprises sur l'occasion manquée de prendre ses leviers en main qu'a été pour le Québec le référendum de mai 1980.

«Il serait bon, pour alimenter les réflexions à l'occasion de la Fête nationale, la semaine prochaine, de se demander s'il ne faudrait pas mieux ouvrir nos horizons tous azimuts, de sorte que personne ne nous les obscurcisse plus jamais», a déclaré M. Lévesque.

«Ca vaudrait mieux que se résigner à sombrer dans ce naufrage collectif que nous préparent les technocrates d'Ottawa», avait-il noté auparavant.

Concertation

«Nous sommes en train de réussir une expérience de concertation jamais vue au Québec», a lancé M. Lévesque, en faisant toujours allusion au plan de relance de la construction.

M. Lévesque a étendu les orbites de son message télévisé à la population (le troisième en environ deux mois) autour de ce plan de relance, décidé lors du Sommet économique de Québec et dont les détails ont été arrêtés la semaine dernière à Québec, sans toutefois s'étendre sur ceux-ci.

M. Lévesque a rappelé que ce programme consisterait en une assurance aux nouveaux proprié-



Photothèque La PRESSE

Le premier ministre René Lévesque

taires de taux d'intérêt peu élevés pendant les trois premières années, et une déduction majorée au chapitre des régimes enregistrés d'épargne logement, mesure déjà annoncée dans le budget Parizeau.

Le premier ministre a également rappelé six autres mesures mises au point par son gouvernement dans le but de relancer une économie chancelante.

Moyens

«Si nous arrivons à faire quelque chose d'aussi valable avec nos moyens limités, qu'est-ce que nous ferions avec le contrôle entier de nos leviers?... Nous pourrions orienter tous nos budgets, tous nos programmes, exclusivement dans l'intérêt des Québécois», a assuré M. Lévesque.

«La plupart du temps, les pays plus petits et plus compacts réussissent à mieux s'en tirer, à condition qu'ils soient modernes, ce qui est notre cas», a-t-il ajouté, avant de conclure sur sa réflexion au sujet de la Fête nationale.

EN PRÉSENTANT SON PROGRAMME ÉCONOMIQUE

MacEachen joue le tout pour le tout avec le caucus libéral

(OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances Allan MacEachen joue son avenir politique en acceptant de faire face au caucus libéral, aujourd'hui, pour que celui-ci endosse les présentes politiques économiques tant décriées du gouvernement Trudeau.

Dans des interviews données à la veille de cette confrontation, des membres du cabinet, des députés et des hauts fonctionnaires ont fait savoir que M. MacEachen est bien décidé non seulement à conserver son portefeuille des Finances, mais à obtenir un endorsement de son rapport sur l'économie qu'il doit présenter aux Communes avant l'ajournement pour l'été.

Ils affirment que certains députés libéraux en ont ras le bol de l'incertitude et des critiques qui ont caractérisé le budget MacEachen présenté en novembre dernier et qu'ils veulent des changements majeurs, y compris la démission de M. MacEachen s'il le faut. Par contre, ils soutiennent que le grand argentier tient mordicus à demeurer en fonction et que pour ce faire, M. MacEachen compte mettre à profit ses nombreuses années au service du Parti libéral du Canada, qui lui est redevable.

C'est également un secret de pochette qu'il jouit de l'appui sans réserve du premier ministre Trudeau dont il est d'ailleurs l'homme de confiance.

Pas de concessions

«Il jouit de beaucoup de prestige, surtout auprès de la vieille garde», a dit un vétéran député d'arrière-ban en parlant de M. MacEachen. N'est-il pas considéré comme celui qui a maintenu les libéraux au pouvoir au cours des années 1972-74 alors que le gouvernement libéral était minoritaire? Ne lui attribue-t-on pas également la paternité de la résurrection des libéraux en 1974 et de la chute du gouvernement conservateur en 1979?

Des officiels disent que cer-

taines propositions économiques ont été avancées mais que M. MacEachen entend demeurer inflexible en ce qui a trait aux demandes de certains députés libéraux pour que le gouvernement adopte des mesures pour stimuler l'économie chancelante et pour lutter contre le chômage croissant. D'autres députés libéraux réclament ni plus ni moins que le rappel intégral du budget de novembre tant décrié dans tous les milieux, des amendements en profondeur au programme national d'énergie et un programme complet de gel des salaires et des prix.

Au lieu de cela, il y aurait un programme limité de gel des salaires visant les politiques et les fonctionnaires fédéraux, qui n'aura aucun effet réel sur l'inflation; de modestes mesures destinées à créer des emplois; quelques amendements à l'Office de tamisage des investissements étrangers et quelques prétendues clarifications aux mesures budgétaires destinées à diminuer les pressions exercées sur les députés par des groupes qui se livrent à du lobbying.

MacEachen est confiant

On s'attend à ce que M. MacEachen tente de rallier les dissidents avec l'argument clé que le gouvernement ne dispose d'aucune liberté sur le plan financier et que la pierre angulaire de la politique économique actuelle consistant à briser les reins de l'inflation ne doit pas être modifiée si le gouvernement veut éviter que la situation s'envenime.

Certains députés libéraux, qui en ont pourtant déjà vu d'autres, craignent que la panique s'empare d'une partie des membres du caucus libéral, qui estiment que le destin des libéraux est en chute libre au point où il faut à tout prix courir le risque de stimuler l'économie même si cela devait entraîner un déficit colossal, la déchéance du ministre des Finances Allan MacEachen et le risque d'une inflation encore pire et d'autres maux économiques pour les mois à venir.

Veto: le fédéral représente assez bien les Québécois, dit Ottawa

(OTTAWA (PC) — Seul le gouvernement fédéral a la représentativité voulue pour exprimer de façon complète la dualité canadienne.

C'est ce qu'a soutenu, hier, Me Michel Robert, au nom du gouvernement fédéral, lors de la deuxième et dernière journée des audiences de la Cour suprême du Canada sur le droit de veto constitutionnel du Québec.

Me Robert répondait ainsi aux arguments du gouvernement du Québec, qui soutenait la veille que la dualité canadienne était le fondement du droit de veto du Québec en matière constitutionnelle.

Les neuf juges du plus haut tribunal du pays ont pris la cause en délibéré et ils devront décider si le consentement du Québec était, par convention, nécessaire à l'adoption de la résolution constitutionnelle adoptée l'automne dernier par le Parlement fédéral.

Les procureurs du gouvernement fédéral — qui ont plaidé tantôt en français, tantôt en anglais — ont soutenu que ni le caractère spécifique du Québec, ni l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ni la règle de l'unanimité, ne peuvent justifier un droit de veto constitutionnel du Québec.

Pour sa part, le procureur du Québec, Me Jean Samson, a répliqué que les juges avaient à décider si les hommes politiques du Québec auraient accepté, en

1867, d'entrer dans la Confédération s'ils avaient su qu'on aurait pu leur enlever, sans leur consentement, certains des pouvoirs et des garanties qu'il avaient alors reçues.

La Cour a également entendu les représentations de l'Association canadienne-française de l'Ontario, qui, par la voix de son procureur Me Emile Colas, a soutenu que la Résolution constitutionnelle a été adoptée de façon «illégal, irrégulière, injustifiable, et en dehors de toute légitimité».

Cris

La Cour n'a, par ailleurs, pas permis au procureur du Grand Conseil des Cris du Québec, Me James O'Reilly, d'intervenir. Le juge Laskin a soutenu que le mémoire soumis par le procureur des Cris n'avait aucun rapport avec la question du droit de veto du Québec.

Les procureurs du gouvernement fédéral se sont étendus assez longuement sur la question de la dualité soulevée la veille par le Québec.

«Il est indéniable que le Québec possède un caractère spécifique. Néanmoins, les provinces à majorité anglaise possèdent également le leur. En somme, le caractère spécifique de chaque province explique en grande partie le fédéralisme canadien», a affirmé Me Robert.

«Les traits par lesquels s'ex-

prime (le caractère spécifique) du Québec ne peuvent être une raison pour justifier un droit de veto conventionnel particulier pour cette province. Si tel était le cas, toutes les autres provinces auraient une raison pour posséder le même droit», a-t-il ajouté.

Selon lui, le Québec ne peut se prétendre le seul porte-parole des francophones du Canada, dont le territoire s'étend «des pays d'en haut ontariens aux confins du pays acadien».

Il soutient également que le fédéralisme canadien a une dimension «horizontale» et une dimension «verticale» de régions ou de provinces qui ont les mêmes pouvoirs et qui sont égales au plan juridique.

C'est d'ailleurs cette égalité juridique qui était à la base de la formule d'amendement dite «de Vancouver», qui était contenue dans l'accord signé par huit provinces dont le Québec en avril 1981, et qui ne contenait pas de veto pour le Québec, a souligné Me Robert.

Refuser de répondre

Par ailleurs, Me Robert a voulu démontrer que la question du droit de veto du Québec est académique — puisque la nouvelle Constitution est maintenant en vigueur — et que la procédure de renvoi a été utilisée à des fins purement politiques par le gouvernement du Québec.

La Cour devrait donc refuser de répondre aux questions qui lui sont posées, affirme Me Robert.

Par ailleurs, Me Raynold Langlois, a fait valoir que, contrairement à ce qu'affirmaient les procureurs du Québec, la cour avait déjà statué, en septembre dernier, sur la règle de la nécessaire unanimité des provinces pour toute modification constitutionnelle.

La cour a également statué, soutient Me Langlois, qu'il appartenait aux acteurs politiques de définir la convention, ce qu'ils ont fait le 5 novembre dernier lors de la conférence constitutionnelle.

«Le gouvernement du Québec invite donc la cour à contredire son jugement du 28 septembre dernier», affirmait Me Langlois.

Dans sa réplique au nom du gouvernement du Québec, Me Jean Samson, a soutenu qu'il ne fallait pas confondre entre la procédure pour l'adoption d'une formule d'amendement et la procédure prévue dans la formule.

Même si le Québec acceptait de se départir de son veto par la formule de Vancouver, il n'en demeurerait pas moins que son consentement était nécessaire à l'adoption de cette formule.

Me Samson a également soutenu ne pas comprendre sur quelles autorités le gouvernement fédéral s'appuyait pour en arriver à sa définition de la dualité.

1872-1982



Simpsons a 110 ans.
C'est l'année entre toutes pour faire de meilleurs achats chez Simpsons.

Rabais 50%

Le choix est vaste, les prix intéressants

Juste à temps pour la Fête des pères! Sélection de pantoufles confortables en cuir, suède et autres. Brun, noir, tan, marine et bourgogne dans le groupe. Pointures (avec 1/2): 7 à 11 et 12. Tous les modèles, pointures et couleurs ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Pour achat en personne seulement

Rayon 285, chaussures pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

rabais
50%
stock entier de
pantoufles pour hommes



Participez au concours

«Arrow»

de Cluett
pour la Fête des pères
chez Simpsons

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Maintenant jusqu'au samedi 19 juin 1982.

Vous pourriez gagner une mini-horloge «grand-père». Un prix sera attribué dans chaque magasin Simpsons.

• Aucun achat nécessaire.
• La formule de participation doit être déposée dans la boîte destinée à cet usage au comptoir «Arrow» de chaque magasin.
• Le tirage aura lieu le samedi 19 juin à 16h dans chaque magasin.

• «Arrow» a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires».

• Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

Simpsons MD

A CAUSE DES COMBATS

Près de 1,000 visiteurs libanais pourront rester au Canada plus longtemps

■ A cause des combats qui font rage au Liban, près de 1,000 visiteurs libanais pourront prolonger leur séjour au Canada pour une période allant jusqu'à 12 mois et travailler au pays en vertu d'une permission spéciale.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à la Chambre des Communes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Lloyd Axworthy.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le ministre a indiqué que cette politique particulière pour les visiteurs libanais serait revue par le gouvernement canadien dans un an. Il a indiqué également que son ministère avait modifié certains règlements pour permettre à des Canadiens de parrainer plus facilement des parents vivant encore au Liban et qui voudraient émigrer au Canada.

M. Axworthy répondait en Chambre à une question posée par le député libéral Pierre Gimaiel.

Interrogé à savoir si le Canada accepterait plus de réfugiés libanais, le ministre a affirmé: «Nous serions prêt à participer à un effort international, mais rien dans le moment n'a été organisé de ce sens».

L'an dernier le gouvernement avait permis à certains libanais de demeurer au pays, tandis que les forces chrétiennes et syriennes s'affrontaient dans leur pays. Mais, c'est la première fois qu'Ottawa émet des directives spéciales permettant à des Libanais de travailler ici pendant un an, en attendant de voir ce qui se passe dans ce pays.

Le ministère de l'Immigration entrera en contact avec les organisations libanaises pour chercher leur collaboration afin d'informer les visiteurs des nouveaux règlements.

Aux journalistes, le ministre Axworthy a déclaré que le gouvernement prendra une décision dans les prochaines semaines concernant plus de 2,000 Polonais qui ont pu résider au pays depuis un an en vertu de permissions semblables.

Pas de sanctions

Par ailleurs, alors que la semaine dernière le ministre d'Etat aux Relations extérieures, Pierre De Bané, soulevait la possibilité que le Cabinet fédéral puisse étudier la question de prendre des sanctions contre Israël, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,



photothèque LA PRESSE
Lloyd Axworthy

Mark MacGuigan, a affirmé le contraire en début de semaine.

«Nous n'avons pas l'intention dans le moment de prendre des sanctions contre Israël», a déclaré M. MacGuigan à des journalistes. Il a ajouté également: «Et je n'ai pas l'intention de soumettre cette question au Cabinet».

Jusqu'à présent, le gouvernement canadien a manifesté sa réprobation envers Israël pour son invasion au Liban par une lettre de protestation du premier ministre Trudeau au premier ministre israélien et par un vote aux Nations-unies condamnant l'agression.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré hier que l'ambassade canadienne à Beyrouth demeurait toujours ouverte et que cinq personnes (incluant l'ambassadeur) y travaillaient encore.

Avant le début des hostilités la semaine dernière, 1,400 Canadiens résidaient au Liban. Le gouvernement canadien n'est pas en mesure de dire aujourd'hui combien de Canadiens y séjournent encore puisque «certains ont pu quitter le Liban sans prévenir l'ambassade», a affirmé le porte-parole du ministère.

SONDAGE GALLUP

BROADBENT S'EN TIRE LE MIEUX

Opinion négative d'une bonne partie de l'électorat envers les chefs politiques fédéraux

■ Une bonne partie de l'électorat canadien semble avoir une opinion plutôt négative des chefs des deux principaux partis fédéraux. En effet, d'après les résultats d'un sondage mené récemment par la maison Gallup, 58 p. cent des personnes interrogées préférèrent que Pierre Trudeau ne se représente pas comme chef du Parti libéral tandis que 29 p. cent souhaitent qu'il reste chef du parti. Quant à Joe Clark, 47 p. cent considèrent qu'il devrait abandonner la chefferie du Parti conservateur tandis que 35 p. cent souhaitent qu'il reste à son poste. Seul Ed Broadbent, chef du Parti néodémocrate, s'en tire assez bien puisque 54 p. cent de l'électorat estiment qu'il est un bon chef de parti et que 20 p. cent seulement souhaitent son départ.

Toutefois, l'opinion des électeurs dépend beaucoup du parti qu'ils appuient. Les trois chefs ont en effet l'appui de la majorité de leurs partisans, M. Broadbent, dans une proportion de 83 p. cent, M. Trudeau, dans une proportion de 73 p. cent. Quant à M. Clark, 58 p. cent des partisans des conservateurs souhaitent qu'il demeure à son poste.

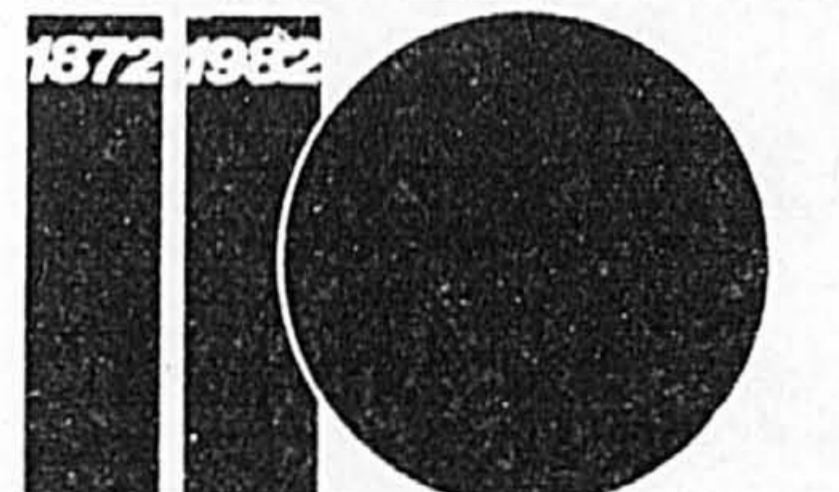
La question posée par les enquêteurs était la suivante:

«Aux prochaines élections fédérales, aimeriez-vous voir Pierre Trudeau, Joe Clark et Ed Broadbent se présenter respectivement comme chef du Parti libéral, du Parti conservateur et du Parti néodémocrate?»

	Canada	libéral	conservateur	néodémocrate	autre, indécis
Pierre Trudeau Parti libéral					
Oui	29 p.c.	73 p.c.	9 p.c.	20 p.c.	21 p.c.
Non	58	21	85	74	51
Ne savent pas	13	6	6	7	28
Joe Clark Parti conservateur					
Oui	35	24	58	28	25
Non	47	57	37	63	43
Ne savent pas	17	19	6	10	32
Ed Broadbent Parti néodémocrate					
Oui	54	53	59	83	36
Non	20	22	23	9	22
Ne savent pas	26	26	18	8	42

Note: le total des pourcentages peut ne pas donner 100 parce que les chiffres ont été arrondis.

Les résultats du sondage sont tirés d'entrevues menées auprès de 1,041 adultes de 18 ans et plus interrogés à leur domicile au début de mai. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p. cent, une fois sur vingt.



Simpsons a 110 ans.
C'est l'année entre toutes pour faire de meilleurs achats chez Simpsons.

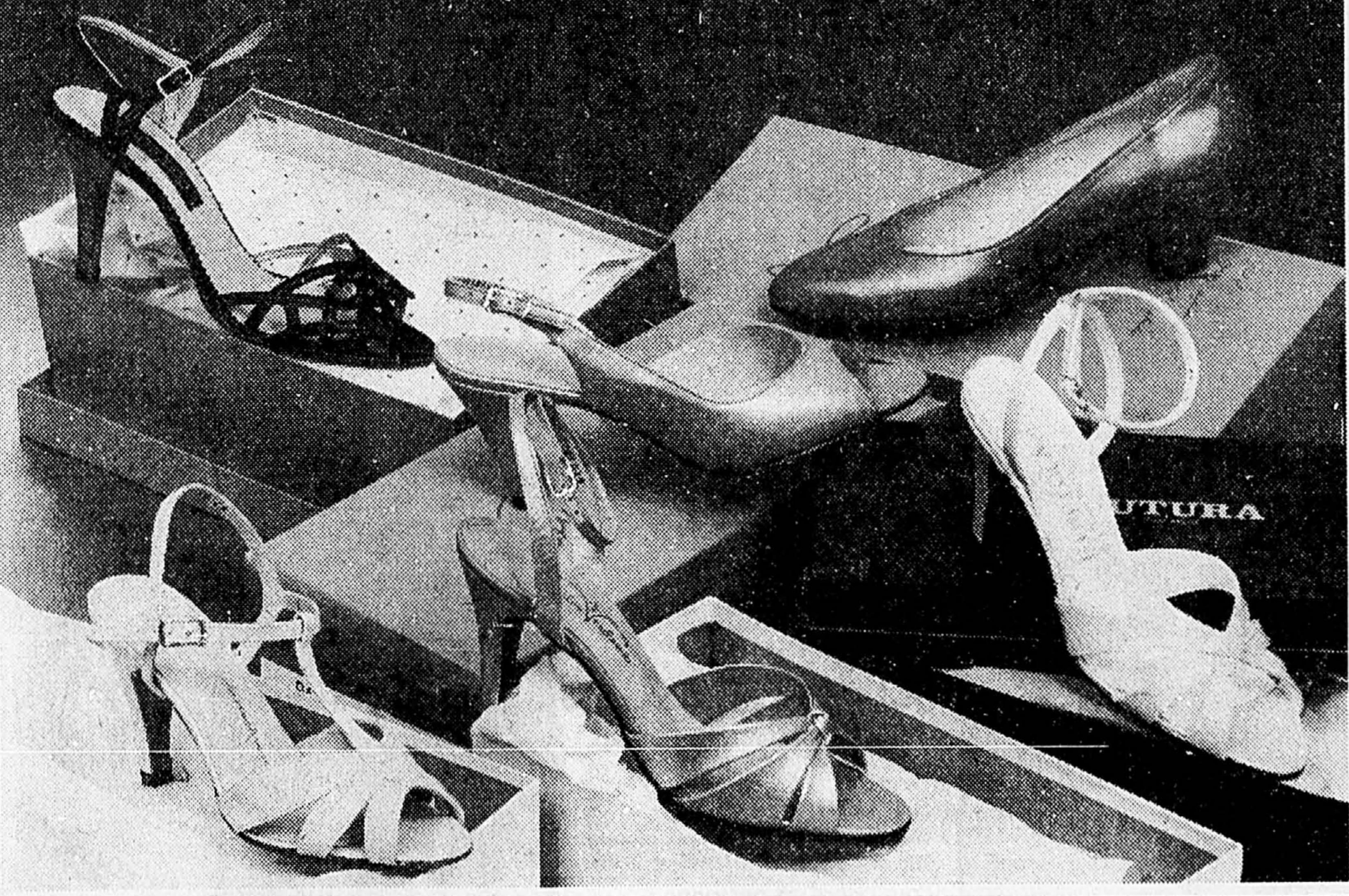
4 jours seulement.
Aujourd'hui, jeudi, vendredi et samedi, du 16 au 19 juin

Une panoplie de modèles offerts dans les textures et les coloris les plus en vogue cet été. Marques réputées tel que «Wallace», «Denny Stewart», «De Carlo» et importations d'Italie. Cuir et similicuir. Regarnissez votre garde-robe pour l'été! Pointures (avec 1/2): 6 à 10 dans le groupe. Tous les modèles, couleurs et pointures ne sont pas offerts dans tous les magasins.

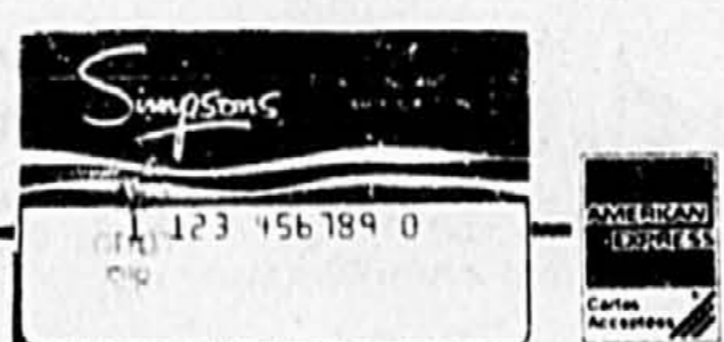
Pour achat en personne seulement
Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

rabais
25%

stock entier de souliers et sandales de ville



Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.



L'AGENCE ÉTUDIANTE DE MCGILL
offre de nouveaux cours de tenue de bar avec certificat «**BARMAN - BARMAID**»
Session française: Les 29 juin et 2-6-8-13 juillet
Session anglaise: Les 28-30 juin et 5-7-12 juillet
Pour renseignements: 866-6492 ou 844-0058
Lundi au ven.: 10h à 18h
Les places sont limitées

PROBLÈME avec L'ALCOOL?
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.
652-3981
Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

QUE FAITES-VOUS DEMAIN À L'HEURE DU DÎNER?

Soyez parmi les acheteurs avisés qui vont épargner de l'argent chez Tip Top entre 11 h 30 et 14 h 30. Vous pouvez dîner tous les jours, mais ce n'est que demain que vous pourrez épargner jusqu'à 18,00 \$ sur des pantalons en natté de haute qualité.

PANTALONS EN NATTÉ

Le jeudi 17 juin seulement de 11 h 30 à 14 h 30

1999 prix courant jusqu'à 38,00 \$



Payez moins pour paraître mieux.
PLACE VILLE MARIE SEULEMENT

EN PROCÈS POUR LIBELLE

Le Toronto Sun aurait dû contrôler son journaliste, estime l'avocat de Munro

HAMILTON (PC) — Permettre à un vétéran journaliste d'agir comme éditeur de son propre texte, a constitué l'erreur la plus grave que le Toronto Sun pouvait commettre avant de publier un article comportant de graves accusations à l'endroit du ministre fédéral John Munro, a soutenu, mardi, le procureur du ministre.

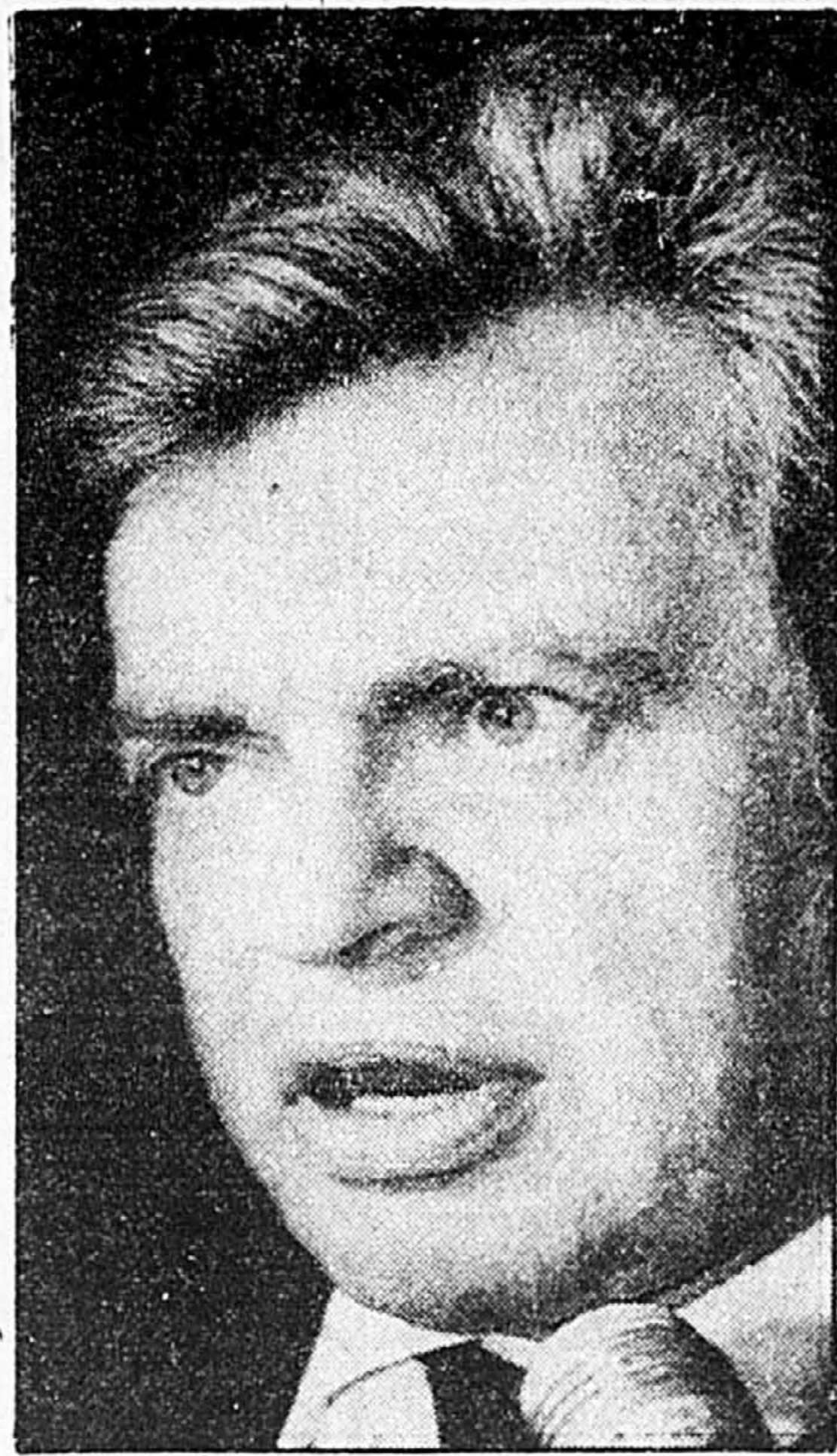
L'avocat de M. Munro a demandé au juge de la Cour suprême de l'Ontario qui préside le procès pour libelle intenté par son client contre le Toronto Sun de servir «une message clair aux médias pour qu'ils sachent bien que s'ils ne sont pas vigilants», ils devront en subir de graves conséquences.

Dans son réquisitoire, Me John Bowlby a dit que «toute compensation qui n'est pas naturellement substantielle sera interprétée comme une simple pichenette».

Le ministre du Nord canadien et des Affaires indiennes réclame \$750,000 au titre de dommages-intérêts pour un article publié le 2 juin 1981 dans le quotidien The Sun et les journaux appartenant aux mêmes propriétaires publiés à Edmonton et à Calgary. L'article incriminé disait que M. Munro était directeur d'une firme de courtage en valeurs mobilières qui avait réalisé des profits de \$116,000 lors de la prise de possession de Petrofina par Petro-Canada, en février 1981.

Selon Me Bowlby, les chefs de pupitre du Sun ont perdu «tout sens des responsabilités» et «mis de côté un principe sacré du journalisme» quand ils ont permis au journaliste senior Robert Reguly de publier un article qui n'avait préalablement été soumis à aucun contrôle.

Reguly et le reporter Donald Ramsay, qui ont tous deux depuis quitté le Toronto Sun, ont avoué subséquemment que leur article était faux et des excuses ont été publiées dans les trois journaux incriminés.



John Munro, ministre du Nord canadien et des Affaires indiennes

DANS BROADVIEW-GREENWOOD

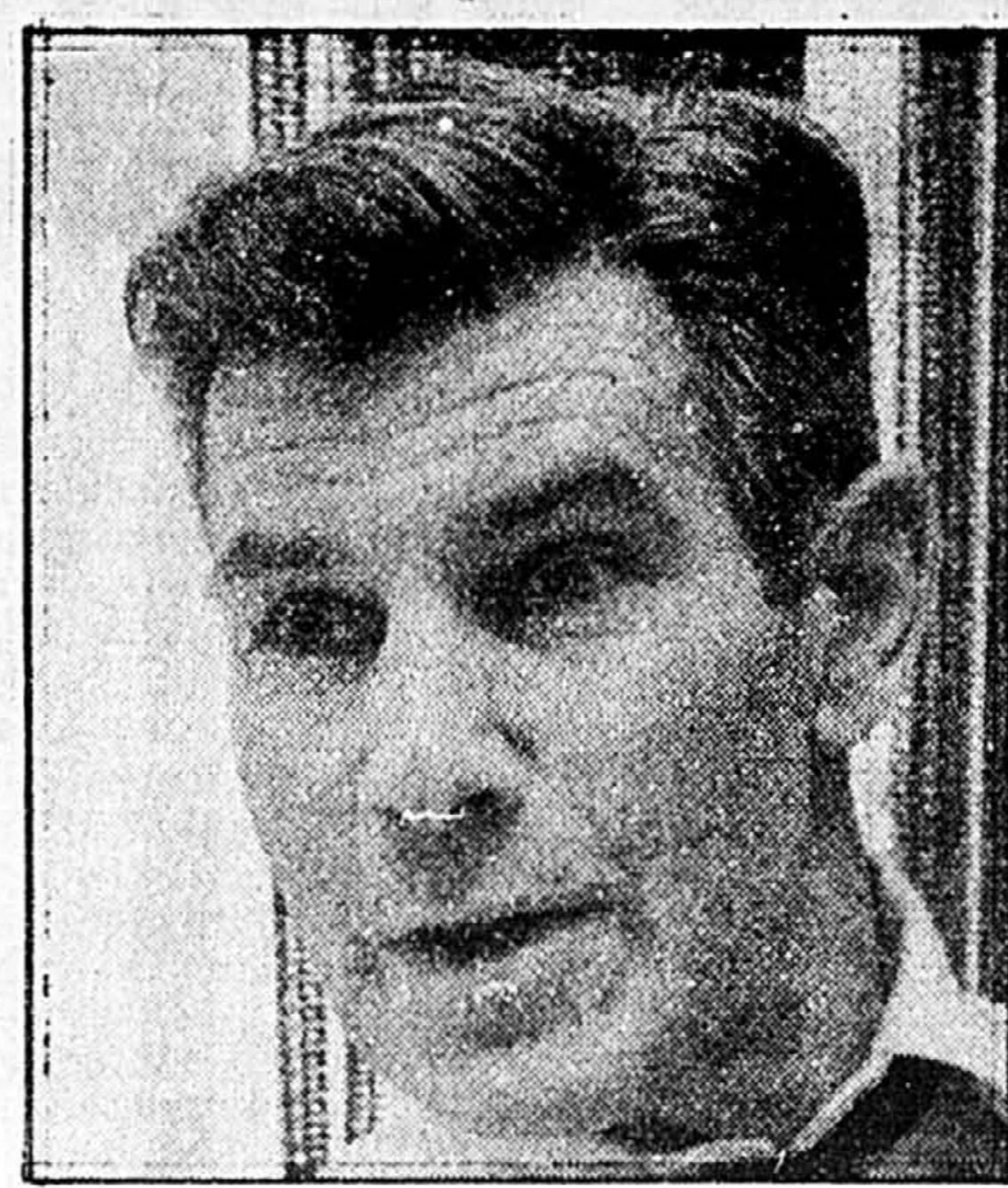
Peter Worthington tentera de devenir candidat conservateur

Le rédacteur en chef du Toronto Sun, le troisième journal en importance au Canada anglais, M. Peter Worthington, a annoncé hier qu'il tenterait de devenir candidat conservateur dans la circonscription fédérale de Broadview-Greenwood, anciennement détenue par Bob Rae, maintenant leader du NPD en Ontario. Il devra pour ce faire battre près d'une douzaine de candidats dont un aurait récemment reçu mille cartes de membres.

un tabloid du matin, célèbre pour ses attaques virulentes contre M. Trudeau et son gouvernement, mais aussi pour ses attaques contre le leadership de M. Joe Clark.

M. Worthington a ouvert le premier bureau canadien de nouvelles à Moscou. Il a été le premier journaliste canadien à être accusé selon la loi sur les secrets officiels pour avoir publié un mémoire détaillant les activités d'espionnage soviétique au Canada. Présentement son journal subit un procès en libelle pour avoir publié une histoire accusant fausement le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, d'avoir profité d'une transaction liée au programme national d'énergie.

La date de mise en nomination du candidat conservateur dans Broadview-Greenwood sera connue demain. Cette circonscription du centre-est de Toronto est traditionnellement libérale. Les conservateurs sont convain-



Peter Worthington Photothèque LA PRESSE

leur candidat ce soir, et la lutte se fait essentiellement entre l'homme d'affaire David Ellis, protégé du ministre Kaplan et l'avocat David O'Connor qui semble avoir une légère avance.

Les néo-démocrates ont choisi la sociologue féministe, Lynn McDonald, à la mi-mai, renversant avec une majorité de 399 voix à 248 le candidat de l'establishment du parti, Gerald Caplan. Elle a manifesté des dons exceptionnels d'organisatrice et pourra, si M. Worthington devient candidat PC, puiser dans ses éditoriaux pour attaquer ses politiques de droite.

M. Worthington de son côté déclare qu'il ne connaît ni Mme McDonald ni la circonscription qui «de toute façon n'est pas un siège sûr pour les conservateurs. Il faudra se battre fort pour l'avoir. Il y a trois électeurs sur quatre qui n'ont pas voté PC aux dernières élections».

cus de pouvoir remporter la victoire avec un candidat atterrant parce que les libéraux sont divisés, les néo-démocrates ont choisi Lynn McDonald, une inconnue, et l'opinion publique à Toronto semble pencher de plus en plus vers les conservateurs.

C'est une circonscription de 43,000 élec-

teurs en majorité de faible et moyen revenu, dont 10% sont Grecs et qui renferme également une communauté chinoise importante, des Italiens, des Antillais et des Sikhs. Les libéraux ont été ébranlés par des luttes internes entre des membres de groupes ethniques et l'Establishment du parti. Il choisissent

\$60 millions en frais de traduction à Ottawa en 80-81

OTTAWA (PC) — Il en coûte aux contribuables 24 cents pour chaque mot que le gouvernement fait traduire en français ou en anglais. Si cette tendance se maintient, ce sera \$1 qu'il faudra payer dans les années 90, a souligné hier le député conservateur David Kilgour devant un comité conjoint du Sénat et des Communes.

Depuis dix ans, le nombre de mots traduits et le coût de la traduction ont augmenté à un rythme phénoménal, a-t-il ajouté.

Durant l'exercice financier de 1968-69, les travaux de traduction avaient coûté \$5 millions pour 78 millions de mots, ou 6.4 cents le mot. En 1980-1981, le gouvernement a dépensé \$60 millions pour 250 millions de mots, soit l'équivalent de 24 cents le mot.

M. Kilgour a noté que c'était quelque peu exagéré. Le président du Trésor, M. Donald Johnston, lui a demandé quelle suggestion il avait à soumettre.

Selon M. Johnston, le gouvernement a effectué une étude sur la question en 1980 et a conclu qu'il pouvait éliminer 12 p. cent de ses travaux de traduction. Il prévoit effectuer une autre analyse de ce genre l'an prochain.

Le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, a pour sa part affirmé qu'il y avait trop de paperasses et trop de traduction. Selon lui, il faudrait des contrôles plus sévères sur cette production écrite.

On a aussi attaqué M. Johnston parce qu'il continuait à verser une prime annuelle de \$800 à quelque 49,000 employés de la Fonction publique devant utiliser les deux langues dans l'accomplissement de leur travail.

Le président du Conseil du Trésor a admis que plusieurs fonctionnaires recevaient cette prime sans raison suffisante.

Période de questions agitée: un péquiste cède son tour de mauvais gré

QUEBEC (PC) — La colère grondait chez plusieurs députés péquistes mardi, lorsqu'un ministre est venu en avertir un de céder à un autre son droit de poser une question à l'Assemblée nationale.

Le député péquiste de Gaspé, M. Henri Lemay, tentait désespérément de poser une question au ministre de l'Environnement au sujet du déversement de matière toxiques dans la rivière York qui traverse son comté.

M. Lemay s'est levé à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale pour que le président Claude Vaillancourt lui cède la parole, mais en vain.

Finalement, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, est venu avertir M. Lemay de ne pas insister et de laisser plutôt un autre péquiste, le député Jacques Rochefort de Gouin, poser une question «plantée» sur le conflit entre l'Etat et les 7,500 médecins omnipraticiens du Québec.

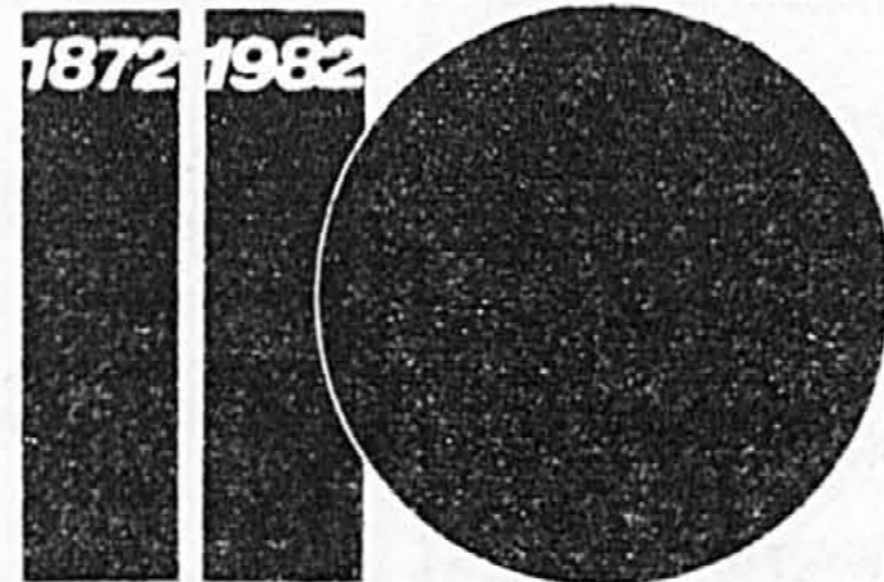
En dépit de la gentillesse et de la bonne humeur qui le caractérise depuis son élection en 1981, M. Lemay s'est soumis de mauvais gré à la demande du ministre.

Il a insisté pour que le président Vaillancourt lui cède la parole de façon prioritaire mercredi matin, lors de la prochaine séance de questions à l'Assemblée nationale.

Le whip du Parti québécois, le député Guy Chevrette (PQ-Joliette), a dû intervenir pour ramener le calme dans ses troupes.

Les députés péquistes sont généralement limités à poser une seule question par jour à l'Assemblée nationale, les autres étant réservées à l'opposition. Cette formule permet aux députés de l'opposition de se mettre en vedette plus facilement que les députés ministériels et mécontente ces derniers.

1872 1982



Rabais 50% «Leisure Lady» pour la détente

Solde
Sélection de choix

Ces confortables tenues «Leisure Lady» sont idéales pour vos moments libres.

Attrayante sélection de vêtements tout confort comprenant: peignoirs enveloppants, ou à glissière devant, caftans, robes d'intérieur. Lavables à la machine. Polyester, polyester / coton ou tissu éponge sans repassage. Choix de coloris et motifs. Tailles P,M,G et tailles fortes. Venez dès maintenant pour une meilleure sélection!

(\$25 à \$43)

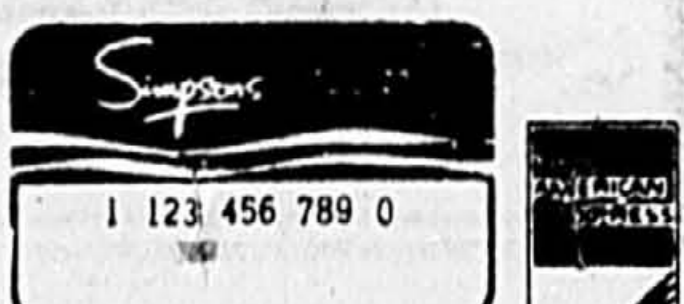
Solde
12.49 à 21.49

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 326, lingerie, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Simpsons ... C'EST LA SOLUTION.

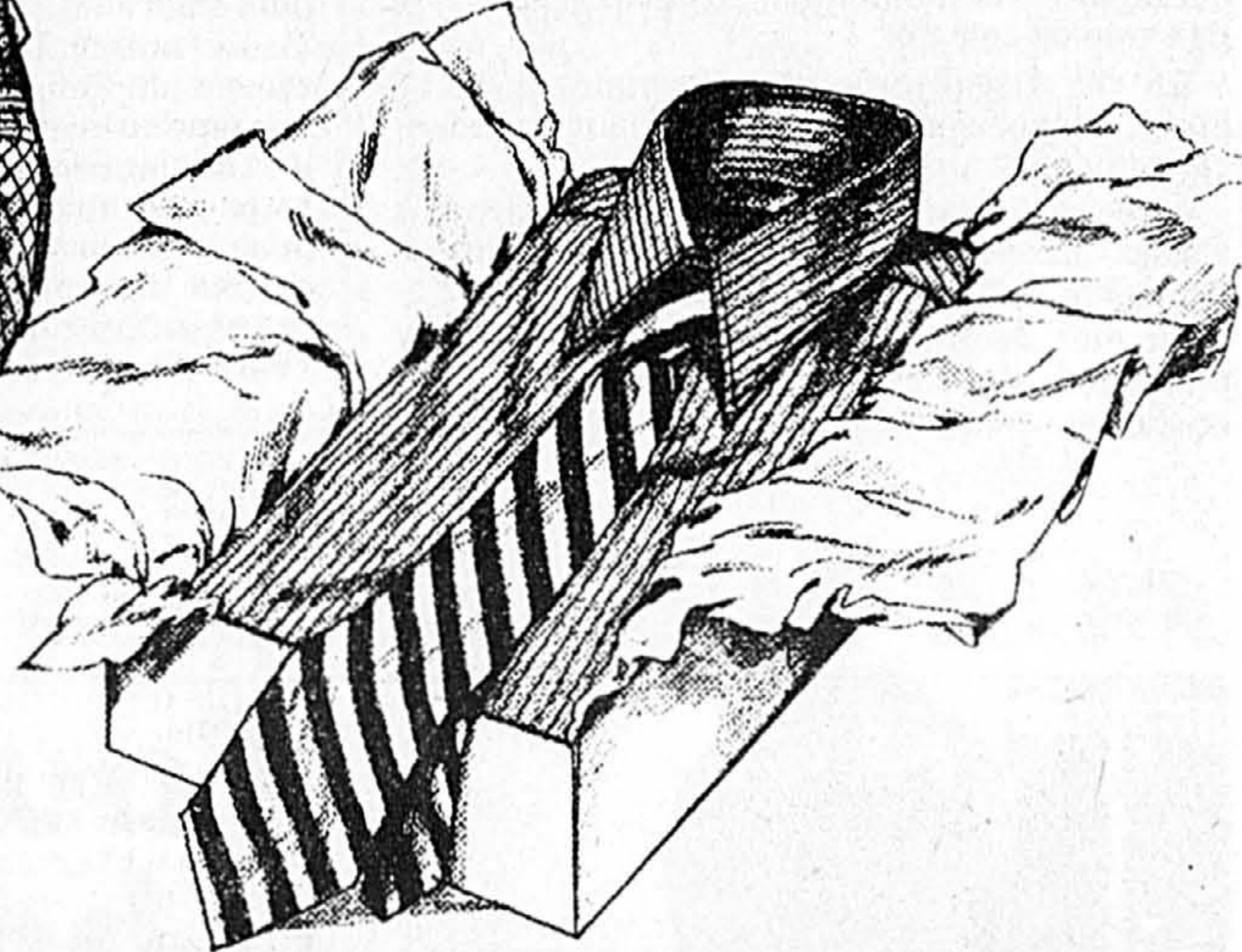


LESTYLEHR

LA FÊTE DES PÈRES - LE 20 JUIN OFFREZ-LUI UN CADEAU H.R.



... pratique pour l'été. Et pour commencer, pourquoi pas une chemise IZOD LACOSTE^{MD}, en tricot de coton aux rayures différentes. Six superbes harmonisations de couleurs. P.M.G.XL. 39\$. Exclusive à H.R.
 Au centre: l'heure du bain. Robe de chambre en seersucker. Se range facilement dans son propre sac de voyage. En coton-polyester bleu/blanc ou rouge/blanc. Taille universelle. 55\$. Une autre exclusivité H.R. Plus bas, élégantes chemises habillées H.R. En coton-polyester, ton sur ton. Blanc, bleu ou écru. 14 1/2 - 17 1/2. 38.50\$. Harmonisez-les avec les cravates Club, en soie, aux rayures pastels assorties. 22.50\$. Boutique pour hommes, rez-de-chaussée.



HOLT RENFREW

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • FAIRVIEW • ANJOU • PLACE VILLE MARIE
 H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

LE PQ AU FÉDÉRAL Grincements de dents au sein des militants indépendantistes

■ La décision imprécise du Parti québécois de s'engager dans l'arène fédérale sans trop dire comment ni quand, commence déjà à susciter des grincements de dents au sein des militants ou sympathisants indépendantistes.

PIERRE VENNAT

Le Front populaire québécois, dont le président est M. Jean-Yves Chouinard, et qui fut le premier groupe à préconiser l'envoi de députés indépendantistes à Ottawa, avant même que le PQ y songe officiellement, ne veut pas se saborder de lui-même et affirme toujours vouloir présenter 75 candidats indépendantistes à la prochaine élection fédérale.

Le Front populaire québécois, qui prend le relais de l'Union populaire de Henri Laberge, qui a présenté quelques candidats au dernier scrutin fédéral, était présent à Hull où il a distribué, sur le plancher même du conseil national, un petit tract avec son emblème, invitant les péquistes à une assemblée publique, ce soir, dans la métropole.

Les indépendantistes doivent-ils faire face aux fédéralistes? Le PQ n'est pas le bon moyen, affirme le petit tract.

Hier, dans une déclaration publique diffusée par Telbec, le Front revient à la charge et affirme que la résolution adoptée à Hull par le conseil national du PQ, par un vote serré de 82 à 60 et après une vive discussion, est vague au point de plaire à la fois à ceux qui sont pour et contre une telle participation sur la scène fédérale, bref qu'il s'agit uniquement, du moins pour l'instant, d'un tigre de papier.

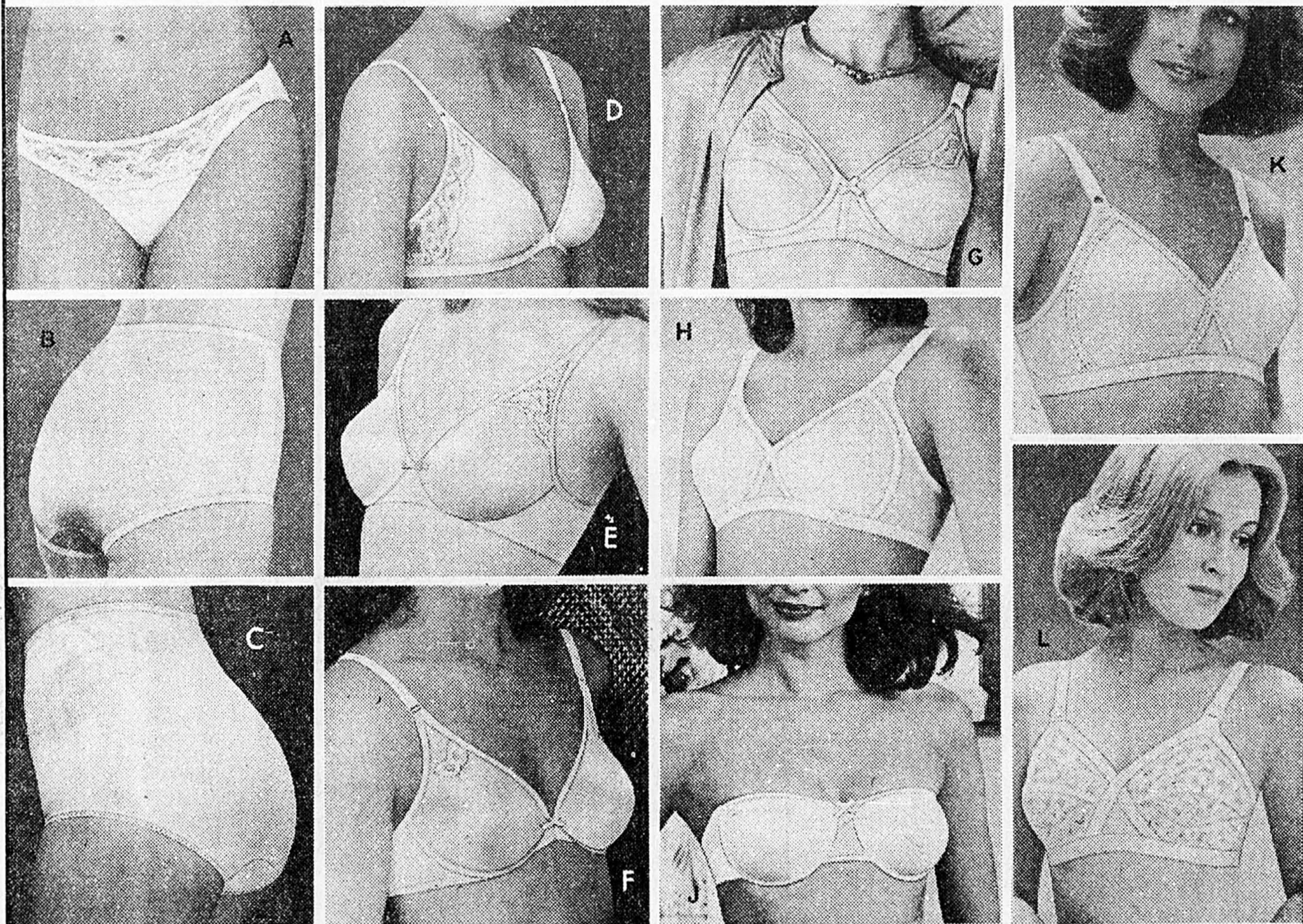
La résolution, en effet, ouvre la porte à la fois à la présentation de candidats péquistes au fédéral et à l'appui à des candidats d'autres formations partageant son idéal. De plus, elle prévoit que l'implication du parti au fédéral sera réévaluée par le conseil national du PQ au moment opportun.

«Les militants du PQ savent-ils que le Front populaire québécois est définitivement déterminé à présenter 75 candidats indépendants aux prochaines élections fédérales, demande M. Chouinard. Le PQ doublera-il les indépendantistes de candidats associationnistes ou cherchera-t-il dans le lit des conservateurs? Les péquistes se feront-ils Rhinocéros, fédéralistes ou adopteront-ils la souplesse stratégique du Front populaire comme alternative?»

M. Chouinard, et un économiste de l'université Laval, M. James Pottier, traitent de ce sujet demain soir lors d'une assemblée publique, à laquelle tous les péquistes sont invités.

1872-1982

Rabais 25% à 50% - Dessous de marques réputées chez Simpsons



A. RABAIS 35% — BIKINI «NATUR-ELLE» DE «DAISYFRESH» — MODÈLE 6916. «Antron» nylon/Lycra® spandex. Gousset doublé coton, garniture dentelle extensible. Blanc ou beige. P(24-27), M(27-30), G(30-34). (4.50) **vente 2⁹⁹**

E. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE SANS COUTURE, À ARMATURE DE «WONDERBRA» — MODÈLE 5015. Insertion de dentelle extensible. «Antron» nylon/Lycra® spandex. Blanc ou beige. 34-38 B, C. (\$13) **vente 8⁹⁹**

J. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE SANS COUTURE, SANS BRETELLE, À ARMATURE «PLAYTEX SUPER LOOK» — MODÈLE 225. Nylon/spandex. Beige. 32-36 B, 34-36 C. (13.95) **vente 8⁹⁹**

B. RABAIS 35% — CULOTTE «INTIMA» DE «WONDERBRA» — MODÈLE 515. «Antron» nylon/Lycra® spandex. Gousset doublé coton. Blanc ou beige. P(25-26), M(27-28), G(29-30). (4.50) **vente 2⁹⁹**

F. RABAIS 36% — SOUTIEN-GORGE SANS COUTURE, À ARMATURE DE «DAISYFRESH» — MODÈLE 2913. Nylon/Lycra® spandex avec motif papillon. Blanc ou beige. 32-36 A, B, 34-38 C. (\$11) **vente 6⁹⁹**

K. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE SANS COUTURE EN TRICOT «PLAYTEX CROSS YOUR HEART» — MODÈLE 685. Nylon/spandex. Blanc ou beige. 34-38 B, C. (13.95) **vente 8⁹⁹**

C. RABAIS 35% — CULOTTE-GAINE «NATUR-ELLE» DE «DAISYFRESH» — MODÈLE 5000. Léger tissu nylon/Lycra® spandex. Blanc ou beige. P(24-27), M(27-30), G(30-34). (6.50) **vente 4¹⁹**
 TG(34-38) (7.50) **vente 4⁷⁹**

G. RABAIS 25% — SOUTIEN-GORGE «LE SUPPORT SE FAIT BEAUTÉ» À ARMATURE DE «PLAYTEX» — MODÈLE 960. Nylon/spandex avec insertion dentelle. Blanc ou beige. 34-40 B, C. (13.95) **vente 10³⁷**

L. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE «PLAYTEX CROSS YOUR HEART» — «RE-HAUSSE-BEAUTÉ» EN DENTELLE — MODÈLE 152. Bonnets en dentelle diaphane, panneaux de maintien. Nylon/spandex. Blanc ou beige. 34-40 B, 34-42 C. (13.95) **vente 8⁹⁹**

D. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE PLONGEANT À FERMETURE DEVANT «NATUR-ELLE» DE «DAISYFRESH» — MODÈLE 2916. Bonnets «Antron» nylon/Lycra® spandex, insertions latérales en dentelle extensible. Blanc ou beige. 32-36 A, B, 34-36 C. (8.50) **vente 5⁴⁹**

H. RABAIS 35% — SOUTIEN-GORGE À COUSSINAGE «PLAYTEX CROSS YOUR HEART» — MODÈLE 314. Bonnets à coussinage souple. Nylon/spandex. Blanc ou beige. 34-38 B. (14.95) **vente 9⁹⁹**

Rabais 35% à 50%

DESSOUS «FORMFIT». La sélection comprend: soutiens-gorge coussinés à fermeture devant, soutien-gorge à armature pour tailles fortes, culottes, camisoles, jupons et soutien-gorge à bonnets souples. 34-36 A, B, 36-44 C, 38-44 D, 36-42 DD ou M à 31G dans le groupe. Blanc, beige, noir. Tous les modèles non offerts dans tous les coloris et tailles.
 Pour achat en personne seulement.
 (\$9 à \$17) **vente 4⁴⁹ à 8⁴⁹**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.
 Rayon 331, dessous féminins, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
 Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire)

Québec dépose son plan de relance

■ QUÉBEC (PC) — Le projet de loi 82 a présenté hier à l'Assemblée nationale le cadre juridique nécessaire pour réaliser son plan de relance de la construction.

Le projet de loi du ministre de l'Habitat et de la Protection du consommateur, Guy Tardif, prévoit que les travailleurs et employeurs pourront contribuer à un fonds de relance et que le mode de contribution sera définie par règlement, après entente avec les différentes associations.

Ce projet de législation permettrait enfin aux ingénieurs, arpenteurs-géomètres et notaires de collaborer à ce plan de relance en exigeant des tarifs professionnels inférieurs au tarif minimum.

AVIS D'ENGAN

LIQUIDATION DE MACHINES À COUDRE ET DE PRESSES

L'USINE ENTIÈRE SERA VENDUE DE GRÉ À GRÉ, SUR RENDEZ-VOUS

5300, RUE MOLSON, MONTRÉAL, QUÉBEC

POUR S'Y RENDRE: Boul. St-Joseph est, jusqu'à Molson, 1 rue à l'est d'Iberville

TÉLÉPHONE: (514) 524-4145 ou 598-7044

VENTE: le JEUDI 17 juin 1982, de 9h à 17h, jusqu'à la FIN de la vente.

PRESSES: 1 décaluseuse Hoffman, 1 presse à pardessus Hoffman, 1 presse à vapeur pour pardessus Hoffman, 2 presses à ébarber le dessous Hoffman, 3 presses à bras de retenue Hoffman (pneumatiques), 1 presse à plisser à collet Hoffman pour pardessus, 1 presse de service Hoffman, 1 presse à ébarber Prosperity avec fer Cissell (pneumatique), 2 presses en V Prosperity avec fer Cissell (pneumatiques), presses à ébarber (pneumatiques), 1 presse à ébarber ouverte New York, 1 presse à ébarber New York (pneumatique), 1 fer à vapeur de service New York, 1 presse de service New York.

MACHINES À COUDRE: 2 machines à boutonnières Reeco mod. 101 avec T&M, 2 machines à points invisibles Lewis mod. 43240 avec T&M, 2 machines à points noués Lewis mod. 24120 avec T&M, 1 machine à rabotter Lewis mod. 30230 avec T&M, 1 machine à rabotter Lewis mod. 30-210, 2 machines à points invisibles Lewis mod. 16-410T, 1 machine à points invisibles U.S. mod. 518-2, 1 machine à point invisible U.S. mod. 89, 1 machine à point invisible U.S. mod. 88 85 avec T&M, 1 machine à bâtir les bords Union Special mod. 61100, 1 machine à point invisible U.S. 99 85 avec couteur de coutures 3/8 Buc T&M, 2 machines à points invisibles U.S. mod. 991P1 avec T&M, 12 jumpers Singer 12W271 avec T&M, 1 jumper Singer mod. 12W205 avec T&M, 1 jumper Singer mod. 12W213 avec T&M, 1 machine à coudre ordinaire Singer mod. 491 avec T&M, 1 rassemble Singer avec positionneur d'aiguille Teledyne Amco Yanostog et T&M, 1 machine à coudre ordinaire Singer mod. 245-2, 1 machine à coudre les boutons Pfaff entièrement automatique mod. 3300-958-01 avec T&M, 1 machine à coudre ordinaire Pfaff avec pied spécial et T&M, 1 fouilleuse mod. 334-116, 4 machines à éliquette anglaise Pfaff mod. 3304-2, 1 jumper Necchi mod. 907-100 avec T&M, 7 chevilles Vacuum avec fer Cissell, 1 machine à retourner pneumatique à courroie, 1 presse à plat idéal.

PAIEMENT: COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, MASTERCARD OU VISA

ENCANTEURS HOPMEYER LIMITÉE

8235, ave Mountain Sights, suite 216
 Montréal, Québec
 H4P 3B4
 (514) 341-6571

Simpsons ... C'EST LA SOLUTION.



Longueuil aura son comité exécutif

La ville de Longueuil aura un comité exécutif, à l'instar de Montréal, après les élections de novembre prochain.

L'Assemblée nationale a adopté, mardi soir, le projet de loi privé modifiant la charte de la ville en ce sens.

GERMAIN TARDIF

Celle-ci prévoit que, désormais, la ville sera administrée par un conseil composé du maire et des conseillers et par un comité exécutif

Les feux de forêts dix fois plus destructeurs que l'an dernier

Les feux de forêts se sont avérés dix fois plus destructeurs que l'an dernier, de par la même époque, alors 878 hectares de forêt avaient été rasés par le feu par rapport à 8,015 cette année.

PIERRE GINGRAS

Selon un porte-parole du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Gérard Lacasse, c'est la sécheresse exceptionnelle du printemps qui est responsable de la situation. Heureusement, depuis quelques jours, la pluie est tombée un peu partout sur le territoire de la province et l'interdit de faire des feux de camp à ciel ouvert décrété vendredi dernier dans la plus grande partie du Québec été levé hier, à 18 heures.

Actuellement 15 incendies sont encore en activité au Québec dont un, au nord de La Tuque, qui a détruit à lui seul jusqu'à maintenant plus de 5,000 hectares. Ce feu, allumé par les pêcheurs négligents, est sous contrôle depuis dimanche mais une soixantaine de personnes et deux hélicoptères étaient encore sur les lieux hier à combattre les flammes. On compte 635 incendies de forêts jusqu'à maintenant cette année. L'an dernier, à la mi-juin, on en comptait 418.

Des citoyens de Dollard-des-Ormeaux furieux contre Conterm

Des citoyens de Dollard-des-Ormeaux ont adressé une requête à leur conseil municipal, lui demandant d'intervenir auprès de la municipalité voisine, Pointe-Claire, dans le but de réduire le bruit causé par l'usine Conterm, située à la lisière de la zone résidentielle.

Cette usine répare des containers de bateaux. Ses opérations se font à l'extérieur, ce qui gêne considérablement les citoyens dont les propriétés sont situées à proximité du parc industriel de Pointe-Claire. Le conseil municipal de Pointe-Claire s'appête à adopter un règlement qui fixera à un maximum de 50 décibels le degré permissible de bruit dans sa zone industrielle. Pour sa part le conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux est disposé à fournir un avocat à ses contribuables qui voudraient intenter une action en justice contre l'usine Conterm.

Les gérants municipaux ont un nouvel exécutif

À l'issue de leur colloque annuel les gérants municipaux du Québec ont élu un nouvel exécutif dont le président est Jacques Cloutier, de Ste-Foy. C'est le directeur-général de Mirabel, Yves Lacroix qui a accédé à la vice-présidence tandis que le poste de secrétaire est allé à Médor Anctil de Tracy.

Les directeurs sont Pierre Pouliot de Ste-Hyacinthe, Yvon Deschamps de Repentigny, Roch Létourneau de Sherbrooke, Ghislain Jobin de Charlesbourg, Jean-Pierre Binette de Dolbeau, Robert Morin de Saint-Léonard et Richard Labrecque de Brossard.

Le prochain congrès aura lieu à Montebello et durera deux jours au lieu de trois, les gérants ayant décidé de restreindre les dépenses en cette période d'austérité.

Plainte pour brutalité policière d'un ex-maire d'Aylmer

AYLMER (PC) — La Commission de police du Québec fait présentement enquête sur une plainte comme quoi l'ex-maire d'Aylmer, M. Eric Acland, a subi une fracture à une jambe et d'autres blessures lorsqu'un policier de cette municipalité l'aurait poussé à l'extérieur d'un magasin.

La famille de M. Acland (qui a été directeur adjoint du service militaire de renseignements, au cours de la Deuxième Guerre mondiale), a affirmé que celui-ci s'est infligé cette fracture et des contusions, le 29 mai dernier, lorsqu'un policier lui a ordonné de sortir d'une épicerie où un vol venait d'avoir lieu, avant de rejoindre le geste à la parole.

L'ex-maire d'Aylmer a été expulsé du magasin, conduit au poste de police et accusé d'entrave au travail d'un policier, a affirmé la famille.

M. Acland s'était rendu au magasin pour y acheter des oeufs. Lorsque le policier lui a ordonné de quitter les lieux, «ou bien il était entêté ou confus, ou bien il n'a pas entendu ce qu'on lui disait, parce qu'il est dur d'oreille», a indiqué son fils.

M. Acland est toujours à l'hôpital, où son état est jugé stable, et où il reçoit des traitements à l'oxygène et est nourri par intraveineuses. On a dû opérer son genou brisé, qui est présentement plâtré.

La famille a porté plainte au service de police d'Aylmer et au maire, M. Patrick Asselin. Il a également demandé à la Commission de police de faire enquête sur ce qui pourrait être un usage de force excessive.

composé du maire, comme président, et de quatre conseillers dont l'un agira comme vice-président.

À la première séance suivant une élection générale et sous la présidence du greffier, le conseil sera appelé à élire un de ses membres pour présider aux séances du conseil. En cas d'égalité des voix, le maire aura un vote prépondérant.

Après ce choix du président du conseil, le maire pourra nommer les quatre conseillers qui feront partie du comité exécutif, dont l'un comme vice-président. S'il préfère ne pas exercer ce droit, la nomination des quatre sera faite par vote du conseil.

En cas d'égalité de vote, le maire peut, là aussi, donner son vote prépondérant ou, encore, demander un nouveau scrutin.

Le comité exécutif sera en quelque sorte au conseil municipal ce que le conseil des ministres est au gouvernement.

En plus de présider le comité exécutif, le maire présidera aussi les réunions du conseil en l'absence du président.

Verdun enregistre un surplus financier de \$2.4 millions

Grâce à une gestion serrée et des revenus plus importants que prévus originalement, l'administration municipale de Verdun vient d'enregistrer un important surplus financier de \$2.4 millions au terme de son exercice financier.

FLORIAN BERNARD

En réalité, le surplus est encore plus imposant. Il est de \$4 millions. Toutefois, il faut retrancher une somme de \$1.6 millions qui avait été appropriée au dernier budget à même le fonds de réserve de la ville. Il n'en reste pas moins que l'administration peut actuellement verser dans ses coffres une somme de \$2.4 millions, ce qui porte le surplus accumulé de la ville à plus de \$8 millions.

Ce surplus a été réalisé grâce à des prêts à court terme et à des placements faits par la municipalité. La hausse des taux d'intérêt a permis à l'administration d'aller chercher près de \$900,000 de revenus additionnels. D'autres revenus importants ont été obtenus par péréquation, notamment aux Affaires sociales et du côté de l'Hydro-Québec. Enfin, la réduction du personnel temporaire dans plusieurs services a permis également de réaliser des économies importantes.

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

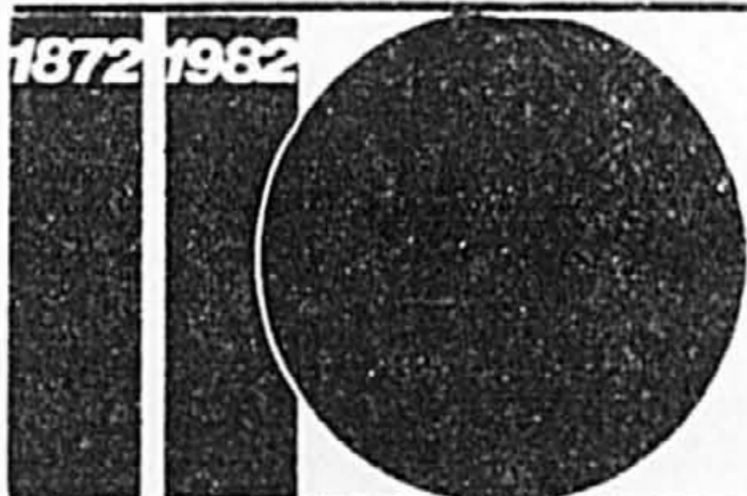
Le député-maire de Verdun, M. Lucien Caron, a déclaré que ce surplus et ceux des années antérieures per-

mettront à sa ville de mettre en marche un vieux projet, celui de la construction d'un nouveau garage municipal. L'administration pourra financer une partie importante de ce garage sans avoir à recourir à des emprunts massifs, tout en évitant une hausse des taxes. M. Caron a aussi déclaré qu'une partie du surplus sera versée au budget de l'an prochain et qu'une autre partie sera versée au fonds de réserve, en prévision des coups durs.

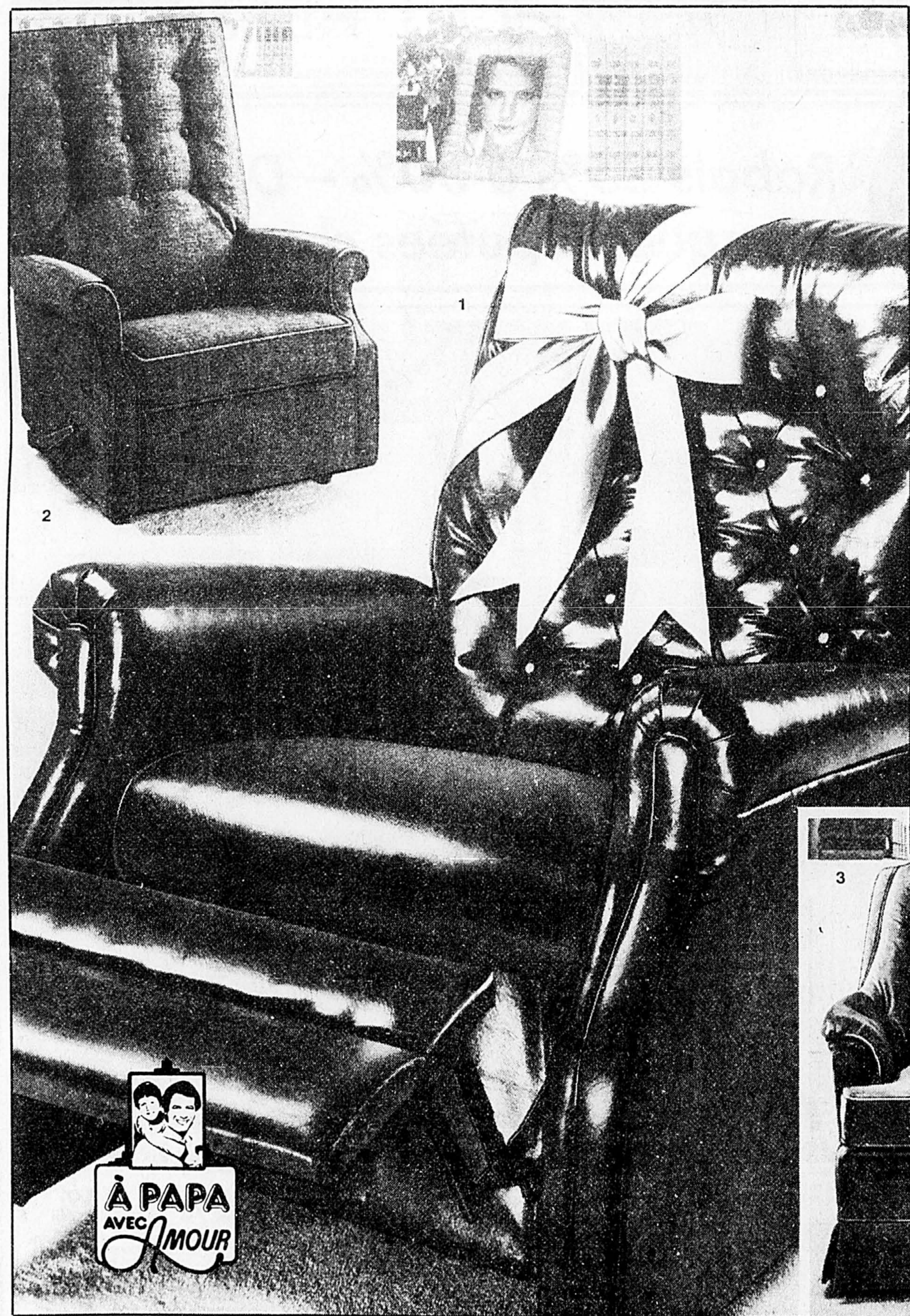
Outre Verdun, plusieurs municipalités de la région de Montréal ont enregistré des surplus importants, cette année, alors que chacun croyait le contraire. C'est le cas notamment de Saint-Léonard, Repentigny, Montréal-Nord et d'autres villes.

AUX MÊMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

1872 1982



Fauteuils de tout confort à bas prix chez Simpsons



Un des meilleurs achats 110 Simpsons. Meilleure occasion. Meilleure qualité. Meilleurs prix.

Meilleur achat 110 Simpsons

192⁶⁶

1. FAUTEUIL «NEXT-TO-THE-WALL» DE «KROEHLER». Réglable 2 positions. Dossier capitonné à boutons. Recouvrement vinyle polyuréthane brun châtaigne.

Meilleur achat 110 Simpsons

239³³

2. FAUTEUIL «RECLINA-ROCKER» DE «LAZ-BOY». Bercant et inclinable. Cadre bois dur massif. Recouvrement «Herculon» oléfine. Dossier capitonné à coussinage coton Brun beige ou rouille.

Meilleur achat 110 Simpsons

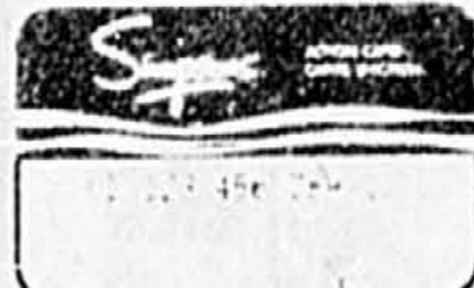
\$219

3. FAUTEUIL BERÇANT PIVOTANT «SKLAR». Coussin réversible en forme de «T», volant et appuis-bras recouverts. Recouvrement velours acrylique de couleurs variées. Pour achat en personne seulement.

Royan 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire). En vente maintenant jusqu'au 19 juin.

UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Simpsons^{MD}



Venez, écrivez... ou composez 842-7221. Commandes téléphoniques 24 heures par jour.

Heures d'ouverture: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno: du lundi au mercredi 9h30 à 18h; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 9h à 17h. Centre d'aubaines au 4895 Hickmore, Ville St-Laurent: du lundi au mercredi 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 8h30 à 16h30.

UNE SOLUTION PRÉFÉRABLE À LA TUTELLE, AFFIRME LABERGE

Vêtement: la FTQ choisit d'envoyer un représentant

■ L'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD) a été un syndicat «très malade» qui nécessite encore un «sérieux coup de barre» pour qu'il puisse devenir un syndicat vraiment démocratique qui défend les intérêts de ses 15,000 membres.

LISA BINSSE

C'est du moins ce qu'a déclaré hier le président de la FTQ, Louis Laberge, tout en annonçant en conférence de presse la nomination dans les prochains jours d'un représentant de la centrale au sein de ce syndicat pour s'assurer de la mise en place d'un véritable syndicat, d'un «outil syndical démocratique».

Cette décision qui «démontre notre volonté d'intervention très nette» est moins «odieuse» que

de mettre le syndicat en tutelle comme le réclamait le Comité d'action des travailleurs du vêtement (CATV) lors du congrès de la FTQ en novembre dernier. La FTQ avait alors opté pour une enquête «avec des dents», chapeautée par un comité de quatre vice-présidents.

Un mini-rapport de cette enquête a été rendu public hier, à la fin du conseil général de la FTQ. Le volumineux rapport du comité d'enquête n'a pas été remis aux délégués ni rendu public, à la demande des syndiqués plaignants eux-mêmes, afin que leur identité ne soit pas dévoilée, ce qui pourrait leur occasionner des problèmes avec leurs employeurs.

La FTQ craint aussi que ce rapport et surtout les faits qu'il contient puisse servir aux syndicats qui désirent marauder la FTQ dans le vêtement.

Les enquêteurs ont tenu 17 rencontres dans le cadre de leur enquête de six mois et vu quelque 500 militants. On reconnaît dans le rapport que les plaintes étaient fondées. Ces plaintes touchaient différents aspects: collusion entre les agents d'affaires et les patrons; le manque de consultation locale en ce qui a trait aux négociations; le non-respect des conventions collectives; des présidents d'ateliers qui n'étaient pas élus; le travail à domicile, le travail à la pièce etc.

Pas de griefs

Un autre exemple de cette «fumisterie syndicale»: jusqu'en 1980, on ne retrouvait aucune formule de grief à l'UIOVD et on ne faisait pas de griefs.

Dans son mini-rapport, le comité d'enquête recommande un changement de structures au sein

de l'UIOVD, un programme intensif de formation syndicale, un programme d'information syndicale, une politique pour le choix des représentants syndicaux, un mécanisme pour l'élection des responsables de la structure syndicale, un ensemble de recommandations pour la préparation de la négociation et de la ratification des prochaines négociations des conventions collectives l'an prochain.

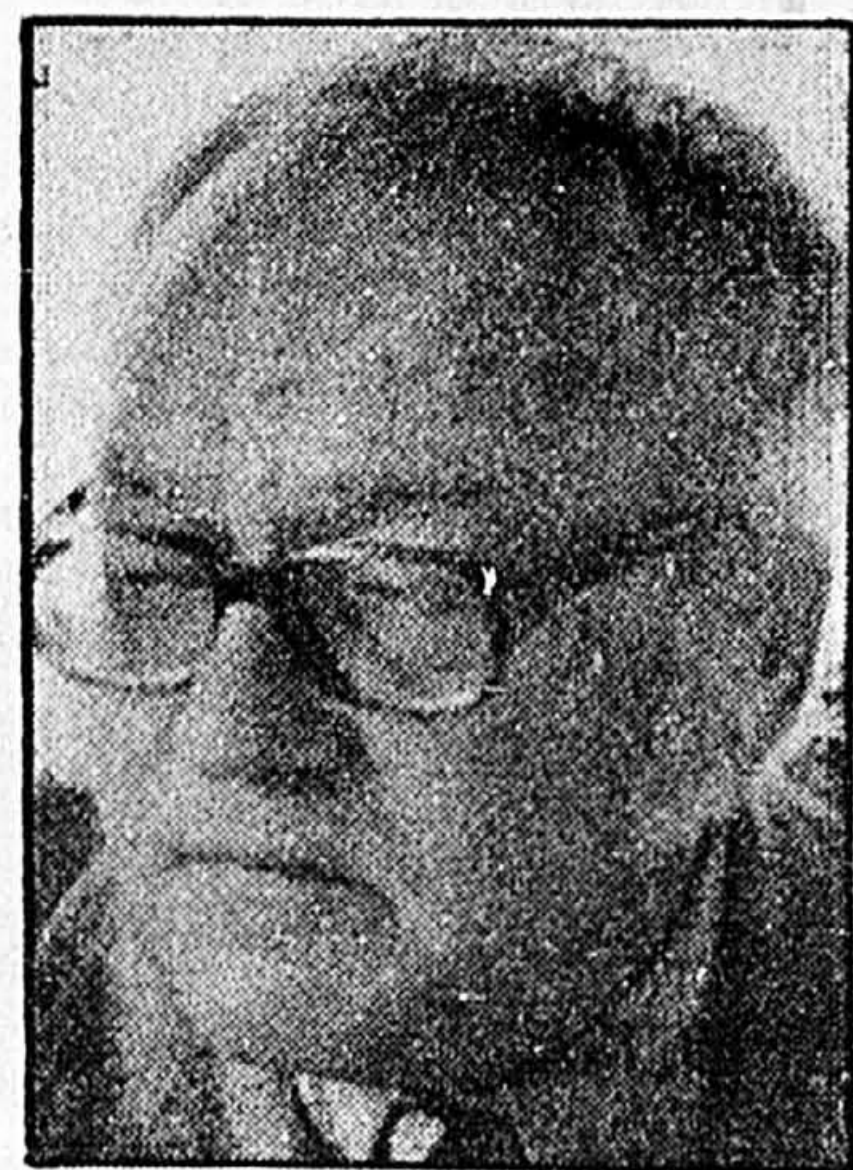
Le surveillant de la FTQ, qui a l'appui de la nouvelle administration de l'UIOVD, devra voir à l'application et la bonne marche de ces recommandations et faire rapport régulièrement à la direction de la FTQ. Il devra aussi poursuivre l'examen sur certains sujets que le comité d'enquête n'a pas abordés faute de temps, dont les différents fonds (retraite, pré-retraite, vacances, santé, as-

surance-chômage supplémentaires, etc).

Il devra aussi se pencher sur les règlements que propose le nouveau Conseil conjoint québécois de l'UIOVD dans le cadre de la réforme interne mise en branle par la nouvelle administration ainsi que sur tout le problème du travail à la pièce et du travail au noir.

Le surveillant devra faire le bilan de son travail lors d'un congrès d'orientation que tiendra l'UIOVD en octobre prochain. Un congrès décisionnel se tiendra en février 1983.

Si jamais la direction de l'UIOVD refusait d'accepter les recommandations de la FTQ, la centrale devra alors mettre sur pied une structure d'accueil pour conserver ces membres au sein de la FTQ.



Photothèque La PRESSE
Louis Laberge, président de la FTQ

Cas Watkins: prochaine audition le 23

■ QUEBEC (PC) — Le coroner Stanislas Déry a fixé au mercredi 23 juin la prochaine et probablement dernière séance d'audition de son enquête sur la mort du diplomate canadien à la retraite John Watkins.

Ce dernier est décédé subitement le 12 octobre 1964 alors qu'il était interrogé par des agents de la GRC dans un motel de Montréal.

Lors de la reprise de l'enquête le coroner entendra trois témoins, le docteur Alexander Capon, de Toronto, et deux policiers de la SQ, le caporal Raymond Piché et l'agent Kenneth McCoubrey.

Les deux policiers se sont rendus récemment à Perth, en Australie, pour y recueillir la version de l'inspecteur Leslie James Bennett, autrefois de la GRC et maintenant à sa retraite dans ce pays.

Dix huit témoins ont été entendus depuis le début de cette enquête.



Un cadeau Simpsons...
c'est tout dire.
La Fête des pères
le dimanche, 20 juin



Rabais \$4

A. MAILLOTS DE GOLF «PENGUIN» DE «STAN-FIELD». Confection canadienne. Coton/polyester absorbant, tissure entre-croisée. Revers français, gousset aux aisselles et patte 3 boutons devant. Rouge, vert, jaune, blanc, bleu poudre, chameau, kaki, marine, brun, beige ou prune. P, M, G, TG.

vente 13⁹⁹ ou 3/\$39

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons
Rayon 264, vêtements sport pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

9⁹⁹

Prix Simpsons

BLOUSON. Pour l'homme actif, un blouson versatile des plus pratiques. 65% polyester/35% coton. Glissière devant et poches fendues. Marine, beige, bleu clair ou jaune. Tailles 38 à 44.

Pour achat en personne seulement

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Rabais 35%

ENSEMBLES «WESCOTT» GENRE SAFARI. Un élément indispensable dans toute garde-robe d'été. Pantalons avec poches latérales et poche au dos. Vestes manches courtes. Tailles 38 à 46.
B. Ensemble 65% polyester / 35% coton, tissure Oxford. Veste avec 4 poches plaquées à rabat et épaulettes. Bleu ou beige.
C. Ensemble aspect denim. Veste 2 poches plaquées à rabat à la poitrine, 2 poches inférieures. Bleu denim.
D. Ensemble 100% coton. Veste à 2 poches plaquées, 2 poches fendues. Alpha (beige), naturel ou blanc.

(\$85) vente 54⁹⁹ Ensemble 2 pcs

Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons.
Rayon 264, vêtements sport pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

CLINIQUE MÉDICALE

La Clinique de Remplacement Médicale de Montréal Ltée
Depuis 1972

6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Médecine familiale, Gynécologie, Médecine générale
Médecine interne, Oto-rhino-laryngologie

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi 10h à 17h
Dimanche 10h à 16h

MÉDECINE FAMILIALE - SERVICE D'URGENCE DE 24h
Tél.: 731-1186

CHOIX IMMENSE

D'embarcations de toutes sortes

À PRIX IMBATTABLES!



Nous ne vendons que des produits de qualité:
• Radisson • Sportspal
• Matteau • Princecraft
• Pelian • Aqua Cycle
YACHTING ET SPORTS
pigeon
inc
VENEZ COMPARER NOS PRIX DÉFIENT TOUTE COMPÉTITION!
Ouvert du lun. au vend. de 9 am à 9 pm 6767 est, Henri-Bourassa
Le samedi de 9 am à 4 pm Mtl-Nord 325-1010

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Santé et sécurité du travail

(30 crédits)

AUTOMNE 1982

Le certificat en santé et sécurité du travail offert aux adultes, le soir, à temps partiel s'adresse aux personnes qui assument des responsabilités en SST et aux travailleurs et travailleuses qui vivent des problèmes de SST et désirent s'en occuper de façon active et compétente.

Conditions d'admission:

Détenir un D.E.C. ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente

ou avoir atteint l'âge de 23 ans et posséder des connaissances appropriées au programme.

Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription:
2 août

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée
343-6090

1872-1982



Procurez-vous la circulaire de 16 pages «Fête des pères» au magasin Simpsons le plus près. Commandez dès maintenant. Composez 842-7221 jour et nuit.



1872-1982

Carnaval

Chez Simpsons,
centre-ville, au sous-sol
d'aubaines
et de concours*

Pour achat en personne seulement.
Maintenant jusqu'au 3 juillet (sauf indication contraire)

<p>70 ensembles seul.</p> <p>Rabais \$10 à \$20</p> <p>Valises «Holiday» (49⁹⁹ à 59⁹⁹)</p> <p>vente 39⁹⁹ ens. 3 pces</p> <p>Pullman 66 cm, valise 54 cm et fourre-tout. Nylon beige ou brun ou modèle à parois souples, bourgogne. 1 ens. par client. Rayon 436, valises</p>	<p>100 seul.</p> <p>Rabais 19⁹⁹</p> <p>Taille-herbe électrique «Toro»</p> <p>(59⁹⁸) vente 39⁹⁹</p> <p>Modèle 1100. 1 par client Rayon 690, quincaillerie</p>	<p>400 seul.</p> <p>Rabais 150</p> <p>Plantes tropicales 11 cm</p> <p>(2⁴⁹) vente 99¢ ch.</p> <p>Rayon 690, plantes</p>
<p>100 seul.</p> <p>Radio portative «Travel 'N Music» de «Lloyd's»</p> <p>\$24 Prix Simpsons</p> <p>Radio AM/FM format de poche, avec casque d'écoute léger Fonctionne sur pile 9 volts (non incluse). 8 x 3 x 12 cm.</p> <p>Rayon 395, appareils de divertissement</p>	<p>300 seul.</p> <p>Disques stéréo 33 tours Tout nouveaux!</p> <p>«Sortie» Claude Dubois «Une Affaire de coeur» Nicole Martin «Je chante avec toi, Liberté», Nana Mouskouri «Illégal» Corbeau</p> <p>«D'amour» Gérard Lenorman «Tug of War» Paul McCartney «Quiet Life» Juice Newton «Diver Down» Van Halen «Hot Space» Queen</p> <p>«Musiquarium» Stevie Wonder ens. 2 disques</p> <p>6⁹⁹ Prix Simpsons 10⁹⁹ Prix Simpsons</p> <p>Rayon 395, appareils de divertissement</p>	<p>44 seul.</p> <p>Rabais 50% sur stylo-bille «Sheaffer»</p> <p>(30) vente \$15</p> <p>Modèle «Targa» 1005. 1 stylo par client. Rayon 202, papeterie</p>
<p>200 cartons seulement</p> <p>Rabais 17%</p> <p>Cartons de cigarettes de marques connues</p> <p>(11¹⁹) vente 928</p> <p>Format king. Un carton par client. Rayon 524, boutique du tabac</p>	<p>50 seulement.</p> <p>Rabais \$50</p> <p>Jeu vidéo «Intellivision» De «Mattel».</p> <p>(399) vente \$349</p> <p>Rabais 25% - vidéo-cassettes «Mattel Intellivision» (39⁹⁵ à 79⁹⁵) vente 29⁹⁵ à 59⁹⁵</p> <p>Rayon 203, jeux vidéo</p>	<p>1000 seul.</p> <p>Rabais \$2</p> <p>Tablettes de chocolat 400 g «Toblerone»</p> <p>(4⁹⁵) vente 2⁹⁵ ch.</p> <p>Venez assister à la démonstration «Toblerone» chez Simpsons, au centre-ville. Mercredi et samedi 16 et 19 juin: 11h30 à 17h00; jeudi et vendredi, 17 et 18 juin: 11h30 à 19h00. Rayon 505, bonbons</p>
<p>400 seul.</p> <p>Rabais 66%</p> <p>Chapeaux de tennis en coton</p> <p>(2⁹⁸) vente \$1</p> <p>Blanc avec garnitures variées. P,M,G. Rayon 469, articles de sport</p>	<p>Rabais 20%</p> <p>Finition de photos</p> <p>Finition de photos ou agrandissements. Offre en vigueur maintenant jusqu'au 31 juillet 1982.</p> <p>Rayon 210, appareils-photos</p> <p>Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.</p>	<p>CLUB VIDEO Simpsons VIDEO CLUB</p> <p>Spécial - maintenant jusqu'au 3 juillet Abonnement 1/2 prix Ord. \$60 par famille \$30</p> <p>Vidéo-cassettes Ord. \$3 ch. ou 3 pour \$8 par jour \$2 ch. ou 3 pour \$5 par jour</p> <p>Nous louons aussi les magnétoscopes à cassettes Ord. \$15 par jour ou \$35/fin de semaine (vendredi à lundi) \$10 par jour ou \$25/fin de semaine (vendredi à lundi)</p> <p>Dans nos 5 magasins Centre-ville, au sous-sol. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour renseignements, composez 284-4469</p> <p>Nos nouvelles acquisitions! «On Golden Pond», «Fame», «Star Wars», «Atlantic City», «Scandale», «The French Lieutenant's Woman»</p>

PARTICIPEZ AU CONCOURS CARNAVAL D'AUBAINES

au sous-sol, chez Simpsons centre-ville seulement. Du jeudi 17 juin au samedi 3 juillet 1982. Le tirage aura lieu le samedi 3 juillet à 16 h.

Il y aura 37 prix à gagner, totalisant plus de \$2,000

- | | | |
|---|--|--|
| 1 appareil-photo Canon AE1.....(319.95) | 1 pipe Butz Choquies.....(45.00) | 2 boîtes de chocolat Gangon.....(16.99) |
| 1 bicyclette 10 vitesses pour dame.....(159.99) | 1 ens. briquet de table.....(34.95) | 2 boîtes de chocolat Lipdt.....(18.50) |
| 1 bicyclette 10 vitesses pour homme.....(159.99) | 1 boîte de chocolat Tobler.....(33.50) | 6 boîtes de chocolat Droste.....(13.50) |
| 1 bicyclette 10 vitesses pour homme.....(159.99) | 1 pipe Peterson.....(35.00) | 1 boîte de chocolat de qualité.....(12.99) |
| 1 ensemble stylo Cross.....(79.99) | 1 boîte de cigares Bances de Cuba.....(34.26) | 6 boîtes de chocolat «Turtles».....(9.98) |
| 1 ens. de 3 valises Holiday.....Spécial 39.99 | 1 scie électrique Duramark #5521-7½".....(69.99) | 2 boîtes de chocolat Dairy Milk.....(10.98) |
| 1 ens. de 3 valises Holiday.....Spécial 39.99 | 1 perceuse ¾" Duramark #5631.....(74.99) | 2 boîtes de chocolat 2 lb Black Magic.....(9.98) |
| 1 ens. étui à cigarettes et briquet Colibri.....(74.99) | 1 taille-gazon Duramark #800.....(59.99) | 1 séchoir style pistolet Clairol.....(27.00) |
| 1 boîte de cigares Bances de Cuba.....(58.00) | 2 ens. briquets de table.....(29.99) | 1 rasoir électrique Braun.....(59.95) |
| 1 pipe Calabash.....(69.95) | 1 pipe Brigham.....(33.75) | 36 rouleaux de papier hygiénique.....(24.99) |
| 1 boîte de chocolat Tobler.....(35.95) | 1 pipe Brigham.....(27.95) | 1 pot de sirop d'érable du Québec.....(17.95) |
| 1 briquet pour dame.....(39.95) | 1 pipe Brigham.....(22.50) | 1 panier de bonbons Laura Secord.....(40.00) |
| 1 briquet pour homme.....(39.95) | 1 boîte de chocolat Tobler.....(16.99) | |



Aucun achat nécessaire. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires». Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».